LE VALLON DE SERRES ET LES VALLONS DU NORD-OUEST LYONNAIS

Projet de classement du site au titre du Code de l'environnement

COMMUNES DE CHARBONNIÈRES-LES-BAINS, DARDILLY, ÉCULLY, MARCY-L'ÉTOILE, LA TOUR-DE-SALVAGNY

Mars 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Introduction 5

1. ANALYSE DE L'ÉTAT ACTUEL

Géologie et formation du relief 9
Le relief aujourd'hui 13
Les conditions naturelles de sol et de climat 15
Les sols naturels 15
Le climat 15
Hydrographie 16
Contexte floristique et milieux naturels 17
Les chênaies acidophiles 17
Les chênaies-charmaies et chênaies-frênaies 18
Les ripisylves et milieux aquatiques 20
Une mosaïque de milieux – Avantages et inconvénients de la diversification et du morcellement 22
Quelques plantes remarquables 22
Oiseaux nicheurs, oiseaux migrateurs 23
Papillons 24
Autres richesses de la faune 24
Carte forestière de la région lyonnaise 26
Vue aérienne de Dardilly-le-Bas en 1945 27
Du paysage rural au paysage urbain 28
À la fin du Moyen Âge 28
La Renaissance à Lyon 28
Au siècle de Louis XIV 29
De la Révolution française au début du XIXe siècle 29
De la crise du phylloxéra à la Première Guerre mondiale : évolution vers la polyculture 29
Dans les années 1930-1950 30
Des années 1960 à aujourd'hui : l'intégration dans la couronne périurbaine de Lyon 30
La notion de paysage 32
Environnement et perception du monde 32
La structure d'horizon 32
Le temps comme dimension fondamentale du paysage 33
Paysage et patrimoine 33
Substrat historique et patrimonial 32
Toponymie 33
Traces et vestiges des premiers temps 34

Une histoire militaire ... 35
Patrimoine vernaculaire lié à l'eau et autres repères ... 35
Maisons de campagne et séjours bourgeois ... 37
Horticulteurs et paysagistes ... 38
Les formations horticoles ... 39
Carte du parcours terminal de l'aqueduc romain de la Brévenne ... 41
Carte des sites protégés et bâtiments remarquables ... 43
Perception et lisibilité des lieux ... 44
Points de vue sensibles et préférentiels ... 47
Points de vue sur les grandes lignes du paysage lyonnais ... 47
Points de vue et repères à l'échelle interne du site ... 48
Impact des réseaux aériens ... 48
Carte des lignes électriques à haute tension ... 50
Le paysage de l'aire d'étude dans ses représentations ... 51

2. ANALYSE DES DYNAMIQUES EN JEU

Évolution de l'occupation du sol et de l'espace ... 53
Les politiques de planification urbaine ... 53
Les principales dispositions du PLU actuel ... 55
Ambitions et limites des documents d'urbanisme ... 61
À propos du règlement des zones du PLU ... 61
Le problème des clôtures et plantations privatives ... 63
Parcelles publiques et parcelles privées ... 63
Les Projets nature engagés par le Grand Lyon ... 65
La pérennité des politiques locales ... 65
Évolution de l'agriculture ... 67
Évolution des milieux naturels ... 69
Évolution des voies de communication ... 76
Carte des routes principales de l'aire d'étude ... 78
Carte des sentiers du Rhône, du vallon de Serres au vallon de Charbonnières ... 79
Carte de la desserte ferroviaire ... 80
Évolution du regard sur le paysage ... 81

Conclusion de l'analyse ... 82

3. PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT

Diagnostic paysager 83
Cinq caractères fondamentaux du site 83
Appréciation de l'intérêt du site selon les critères du Code de l'environnement 87
Délimitation d'un périmètre de protection 90
Menaces pesant sur la préservation de l'intérêt pittoresque du site 90
Nécessité du classement 92
Le projet de périmètre de classement 92
Les limites 93
Carte du projet de périmètre de classement des vallons du nord-ouest lyonnais 94
Extrait de la carte de Cassini levée en 1758 96

4. ORIENTATIONS DE GESTION

Finalité des orientations de gestion 97
Synthèse des valeurs constitutives du site 99
Orientations de gestion 99
Mise en valeur des ruisseaux 99
Gestion des boisements 101
Maintien de la polyculture et du patrimoine rural 105
Itinéraires pédestres et points de vue 107
Mise en valeur du bâti 109
Information et sensibilisation 109

Conclusion 110

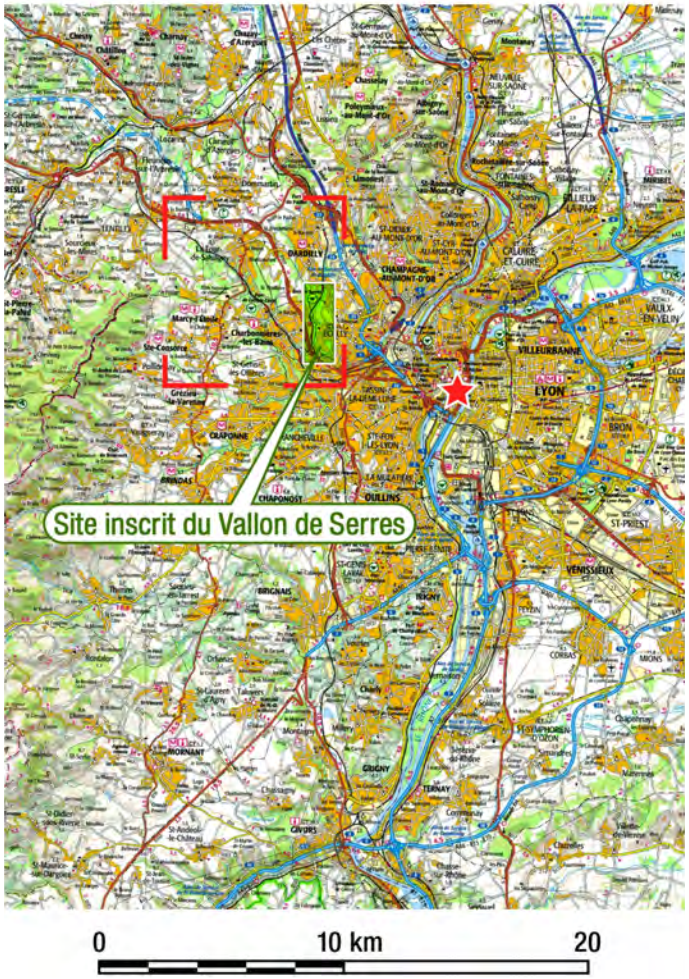

– Plan de situation du site inscrit existant ; l'étoile rouge situe la place Bellecour, comme repère de centralité urbaine, et le cadre rouge situe l'aire d'étude.

Introduction

Suite à la demande exprimée en 1976 par les communes de Charbonnières-les-Bains et Écully, le Vallon de Serres a été inscrit à l'inventaire des sites par un arrêté du 3 août 1977[1]. Le motif de cette démarche était de voir préservé un site offrant, à quelques kilomètres du centre de Lyon, un ensemble de qualités dont la réunion était exceptionnelle : richesse du paysage naturel dans sa diversité d'aspects, intérêts d'ordre géologique et naturaliste, horticole, archéologique et historique, potentialités comme support d'activités pédagogiques et récréatives.

Cette inscription couvre un territoire de 168□ hectares qui ne représente qu'une partie d'un ensemble naturel plus vaste, impliquant notamment Dardilly et plusieurs communes voisines. Les trois communes les plus concernées ont d'ailleurs rapidement envisagé des projets d'extension du site inscrit à d'autres secteurs du bassin versant des ruisseaux de Serres et des Planches. Ils n'ont pu aboutir, malgré l'urgence, pour des raisons diverses liées principalement à la difficulté de définir un périmètre satisfaisant.

Par ailleurs l'effet d'une simple inscription à l'inventaire des sites s'est avéré insuffisant, au fil du temps, pour préserver les qualités paysagères du site dans un contexte de forte pression urbaine sur l'espace. La nécessité d'accéder au niveau supérieur de protection que permet le classement semble s'imposer.

Trente-huit ans après l'arrêté d'inscription, l'objet de cette étude est d'analyser les enjeux et modalités d'un projet de classement portant sur un Vallon de Serres étendu de façon à couvrir un territoire pertinent à l'échelle du Nord-Ouest lyonnais. Cette recherche de cohérence passe par une caractérisation paysagère du site en jeu, en deux étapes : dans l'analyse de son état actuel, puis dans l'analyse des dynamiques d'un paysage en mouvement – en mouvement dans l'état des choses mais aussi dans le regard que l'on porte sur elles. Cette analyse permettra de produire un diagnostic synthétique et argumenté du paysage à protéger, puis de proposer un périmètre de classement fixant les contours précis du territoire jugé nécessaire et suffisant pour protéger l'essentiel des qualités du site motivant son classement. Ce périmètre de protection sera assorti d'orientations de gestion et de mise en valeur du site.

1. Arrêté pris en application de la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

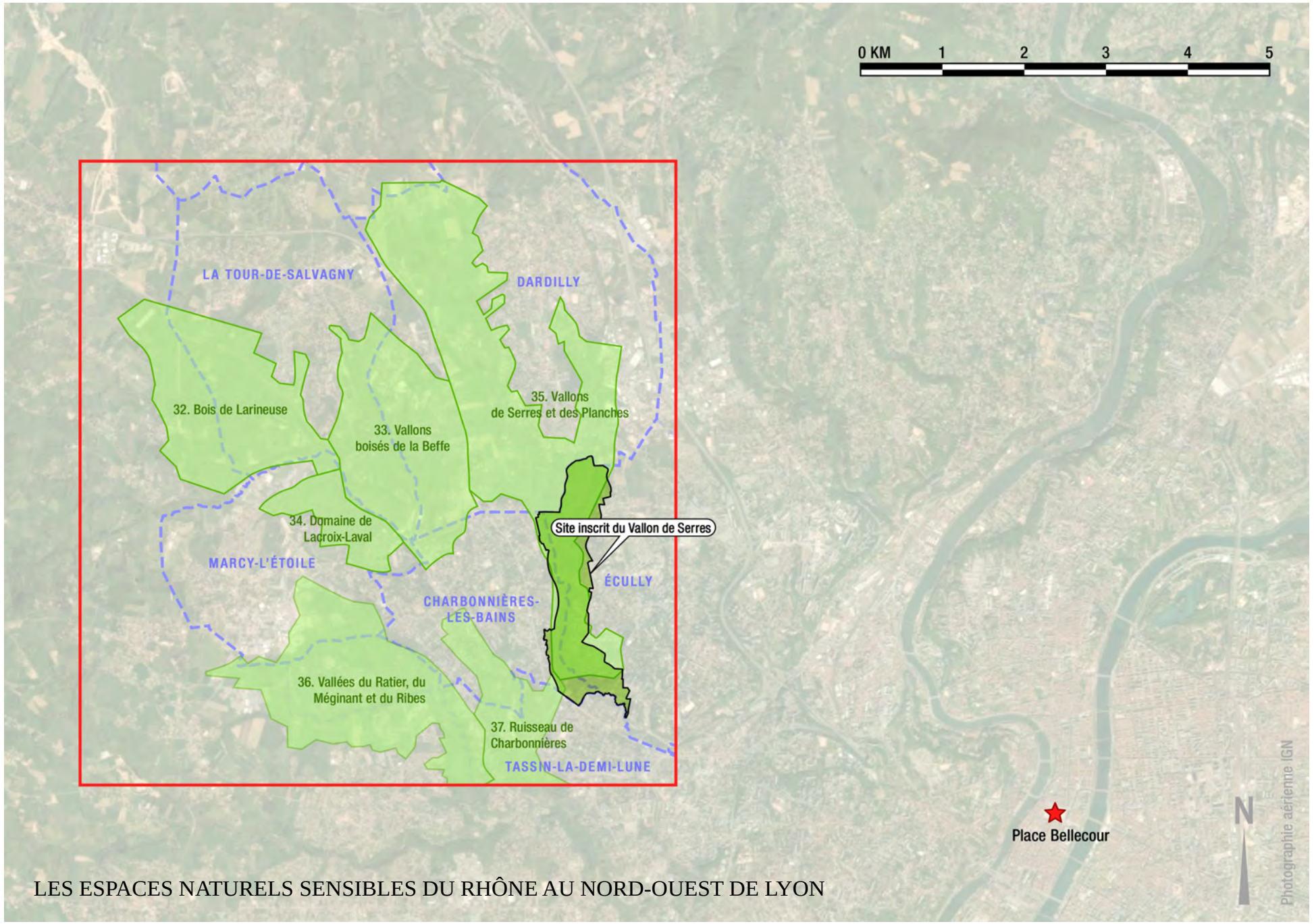

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU RHÔNE AU NORD-OUEST DE LYON

Aire d’étude et périmètre de classement

Pour ce qui est de la délimitation de l’aire d’étude, nous avons voulu qu’elle soit assez large autour du site inscrit pour englober l’essentiel des problématiques pouvant influer sur le projet de classement. Son périmètre correspond approximativement à celui des espaces naturels sensibles identifiés par le département du Rhône dans le piémont lyonnais au nord de Tassin-la-Demi-Lune (voir ci-contre). Ce périmètre n’est qu’un cadrage moyen, chacun des thèmes analysés pouvant avoir sa propre échelle de pertinence, son propre horizon.

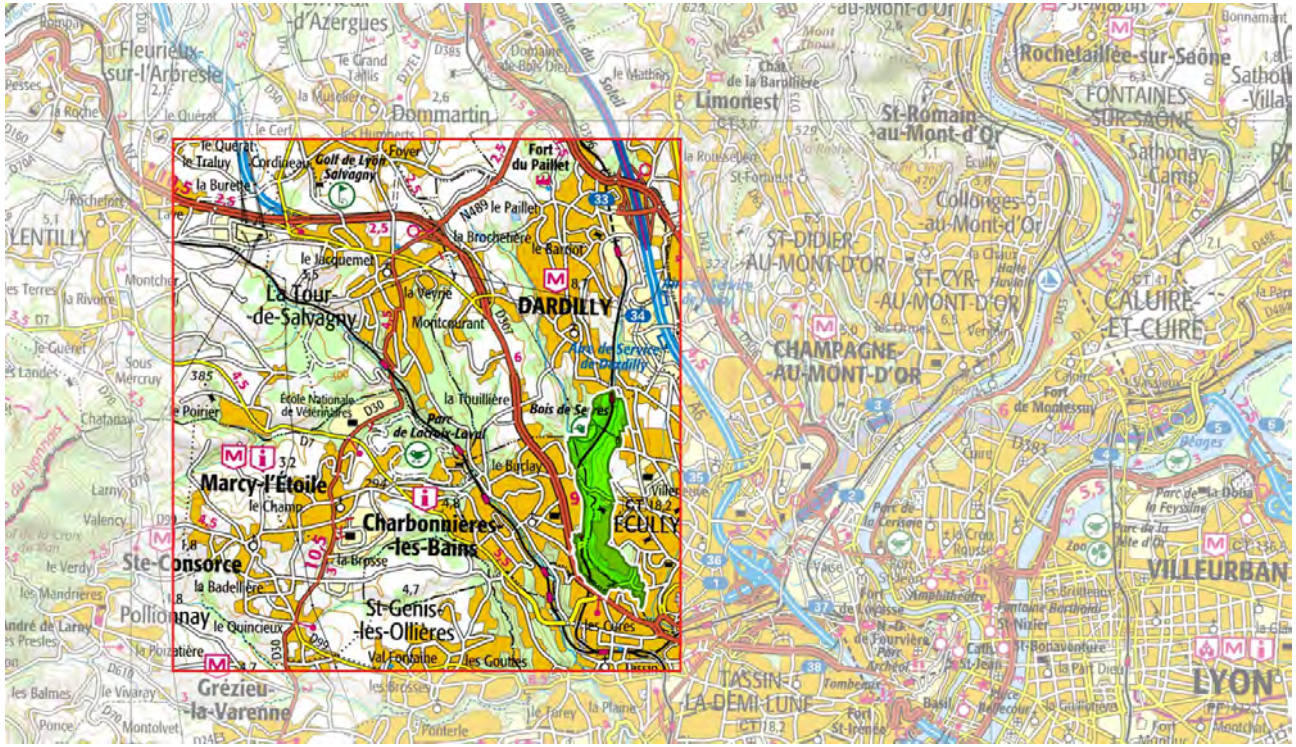

– Situation de l’aire d’étude autour du périmètre du site inscrit existant.

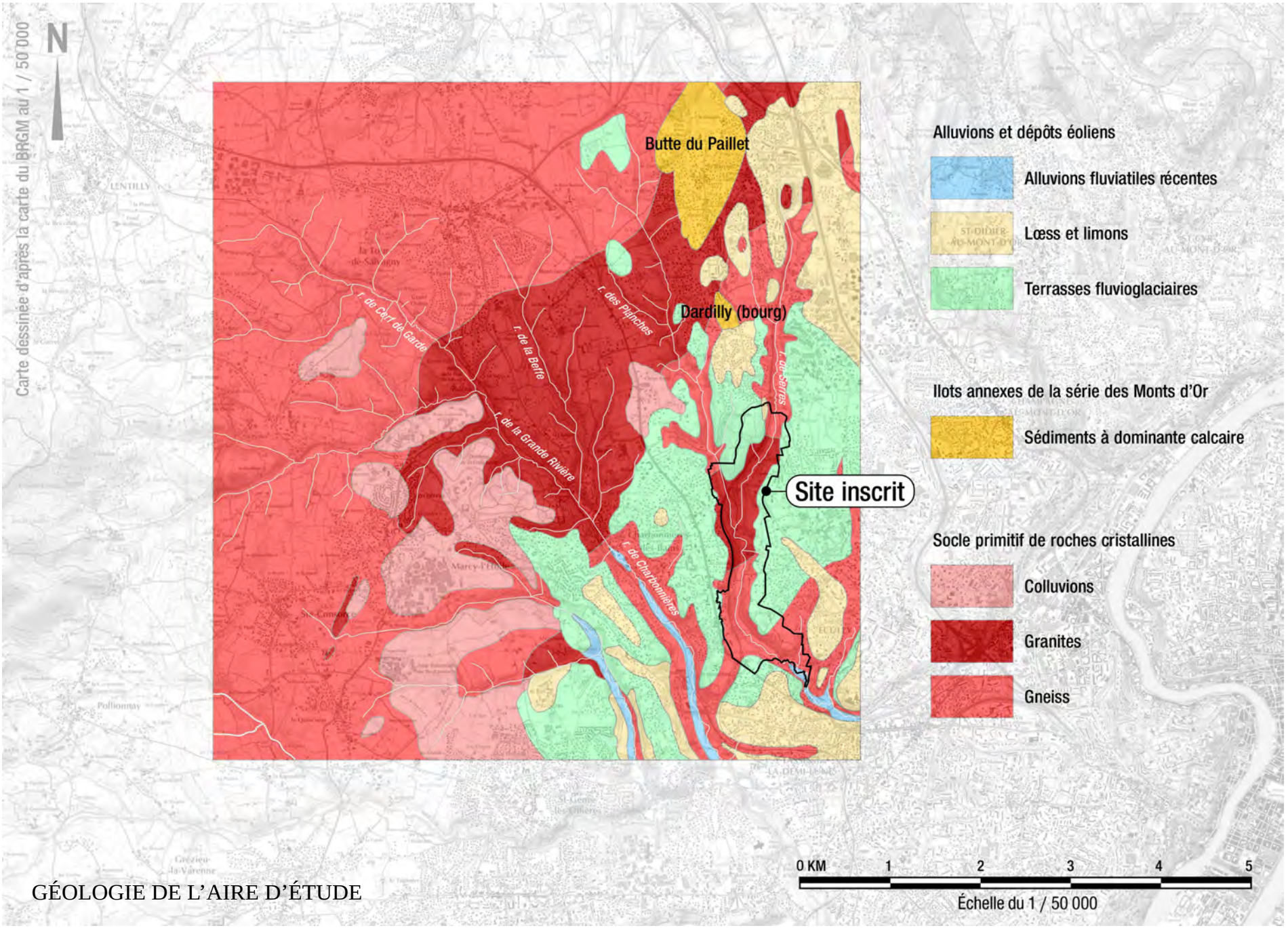

GÉOLOGIE DE L'AIRE D'ÉTUDE

1. ANALYSE DE L'ÉTAT ACTUEL

– Détail sur un bloc de granite en affleurement près du ruisseau des Planches, au pied du bois de Serres.

– Détail sur un bloc de gneiss du Plateau Lyonnais à Roche Coucou (Pollionnay).

Géologie et formation du relief

L'aire d'étude appartient au Plateau lyonnais, un socle de roches cristallines qui forme sur la bordure orientale du Massif central un relief de transition en pente douce menant des Monts du Lyonnais à la vallée du Rhône. Le rebord du Plateau lyonnais au contact du Rhône prend la forme d'un coteau abrupt.

Ces roches dures datant de l'ère Primaire sont des granites et des gneiss, qui se désagrègent superficiellement en arènes sablo-argileuses sous l'action de l'érosion [1]. Le gneiss est visible dans quelques affleurements à la périphérie du bois de Serres. Dans le bois de Serres on peut observer une forme très particulière de granite, dit à dents-de-cheval en raison de la présence de cristaux géants de feldspath. Le vallon de la Beffe offre une autre curiosité géologique, avec ses boules de granite.

Ce socle cristallin archaïque, aplani avant que ne débute l'ère secondaire, porte des reliques des formations sédimentaires plus récentes qui l'ont partiellement recouvert lors de phases de submersion marine, et qui ont été ensuite profondément déblayées par une reprise de l'érosion lors des phases d'exhaussement du socle sous la poussée des Alpes.

De l'ère secondaire il ne reste que la butte-témoin des Monts d'Or et ses annexes, les buttes du Paillet et de Civrieux-d'Azergues et le petit tertre du vieux village de Dardilly. C'est dans ce millefeuille géologique que se présente le banc rocheux de calcaire à gryphées [2], une pierre très résistante qui a été activement exploitée et que l'on retrouve dans de nombreuses vieilles habitations lyonnaises ; elle est bien présente dans l'aire d'étude sous la forme de grandes plaques dressées en bordure des chemins et des champs, ou pour tenir les berges des ruisseaux. On trouve au-dessus de ce banc rocheux des lits d'argile, que l'on exploitait à destination des tuileries des environs. Ces vestiges géologiques sont les

1. Le gore a fait l'objet de petites exploitations provisoires. Ce matériau naturel est souvent utilisé à Lyon comme revêtement d'allées et de places, car il se compacte bien à la pression ; voir la place Bellecour par exemple.

2. Un calcaire de couleur grise, très riche en fossiles de coquilles de gryphées, mollusques proches de l'huître. Cette pierre était déjà exploitée à l'époque antique, par exemple pour la construction de l'aqueduc de la Brévenne (radier et piédroits du canal) comme le précise en 2011 le Service archéologique de Lyon dans sa notice sur la fouille préventive de la ZAC des Bruyères. Voir photos pages 84 et 105.

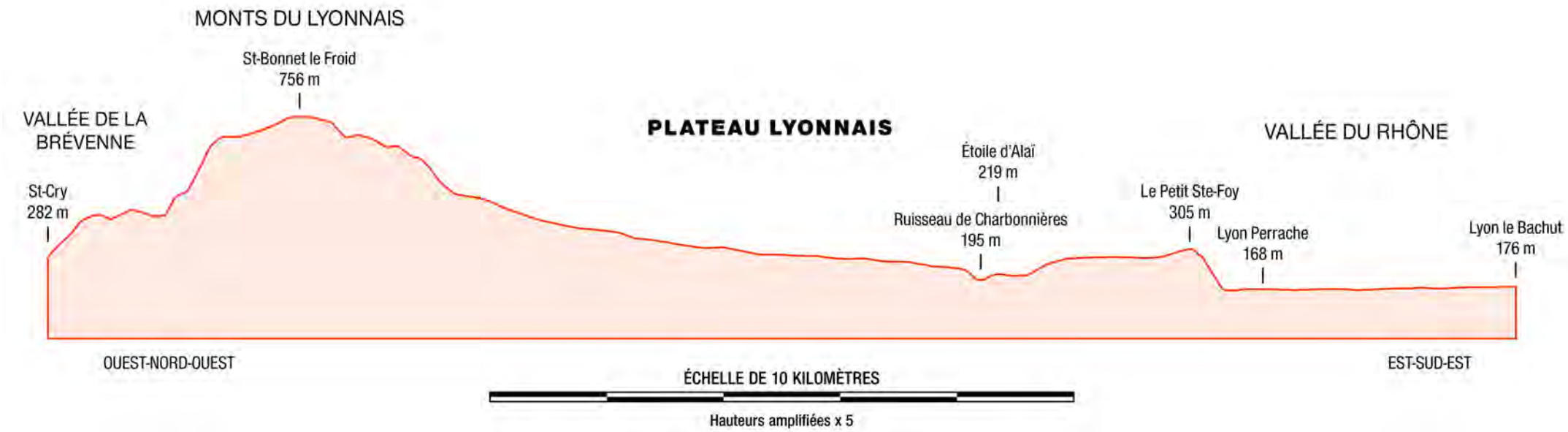

PROFIL DU PLATEAU LYONNAIS À L'OUEST DE LYON

– Affleurement de gore ou « sables rouges » à Dardilly, chemin de la Fouillouse en rive droite du vallon du Clair.

– Affleurement du vieux soubassement granitique du Plateau lyonnais à Dardilly, chemin de Chantemerle.

– Alluvions fluviatiles avec galets de quartzite, près du chemin du Bois de Serres à Dardilly ; les plus gros de ces galets sont utilisés traditionnellement dans le pavage des chemins pour une pose dite en « tête de chat ».

– Affleurement du socle granitique sur le chemin de Charbonnières en aval de Font Jacou, au bord de la route.

– Idem en bordure du ruisseau des Planches à l'ouest du bois de Serres, près du viaduc du chemin de fer.

derniers représentants vers le sud des grandes structures tabulaires dont le rebord escarpé marque le paysage de la Côte d'Or jusqu'au Mâconnais et au sud du Beaujolais entre Villefranche et Saint-Jean-des-Vignes.

L'ère tertiaire n'a laissé que très peu de traces dans l'aire d'étude. La mer dessine une ligne de rivage en bordure du Plateau lyonnais, entaillée par quelques estuaires. Le réseau hydrographique s'enfonce dans le socle cristallin.

Ce n'est qu'à la fin de cette ère et au début du quaternaire que de grands changements se produisent. Des fleuves beaucoup plus puissants et impétueux que ne le sont le Rhône et la Saône d'aujourd'hui charrient d'énormes quantités de matériaux détritiques en provenance des Alpes. Butant sur les contreforts du Massif central, ils remblaient le fossé rhodanien et s'étalent sur le Plateau lyonnais. De Dardilly à Francheville le vieux socle cristallin se trouve ainsi recouvert d'une succession de couches d'alluvions apportées par les fleuves et les eaux de fonte des glaciers : les terrasses fluvioglaciaires (carte géologique page 8). Elles se présentent en surface sous la forme de gros galets de quartzite pris dans une matrice argileuse. Ces galets serviront à construire la base des murs de clôture et des habitations, et pour le pavage traditionnel des chemins (galets tranchés en deux appelés « têtes de chat »).

L'entrée dans le cycle des grandes glaciations du quaternaire marque la fin du remblaiement du couloir rhodanien et le début d'une nouvelle phase de creusement du relief, qui se poursuit encore aujourd'hui. Le Plateau lyonnais est soulevé sous la poussée des derniers mouvements alpins et le Rhône enfonce son lit pour suivre l'abaissement de 100 mètres du niveau de la mer Méditerranée. Les affluents de la rive droite doivent recreuser leurs vallons pour continuer à rejoindre la Saône, faisant réapparaître le socle cristallin en de nombreux endroits. Leurs versants sont abrupts en raison de la dureté de la roche et de l'ampleur du dénivelé [1]. Deux formations géologiques mineures signent cette dernière époque :

– les placages de lœss et limons würmiens, issus de l'érosion éolienne périglaciaire [2], qui fournissent les sols les plus fertiles de l'aire d'étude ;

– les alluvions fluviatiles récentes, produits de l'érosion des versants qui se déposent dans le fond des talwegs.

---

1. L'incision du socle cristallin par deux cours d'eau convergeant l'un vers l'autre sur plusieurs kilomètres avec un angle aigu aboutit à une forme particulière : une colline étroite et longue se terminant en pointe, avec une ligne de faîte saillante, que l'on désigne parfois sous l'appellation régionale de « serre ». C'est typiquement le cas avec les deux axes d'érosion des ruisseaux de Serre et des Planches.

2. À son stade d'extension maximale vers l'ouest, le glacier du Rhône s'est arrêté aux barrières que formaient les Monts d'Or et les vallées de l'Yzeron et du Garon.

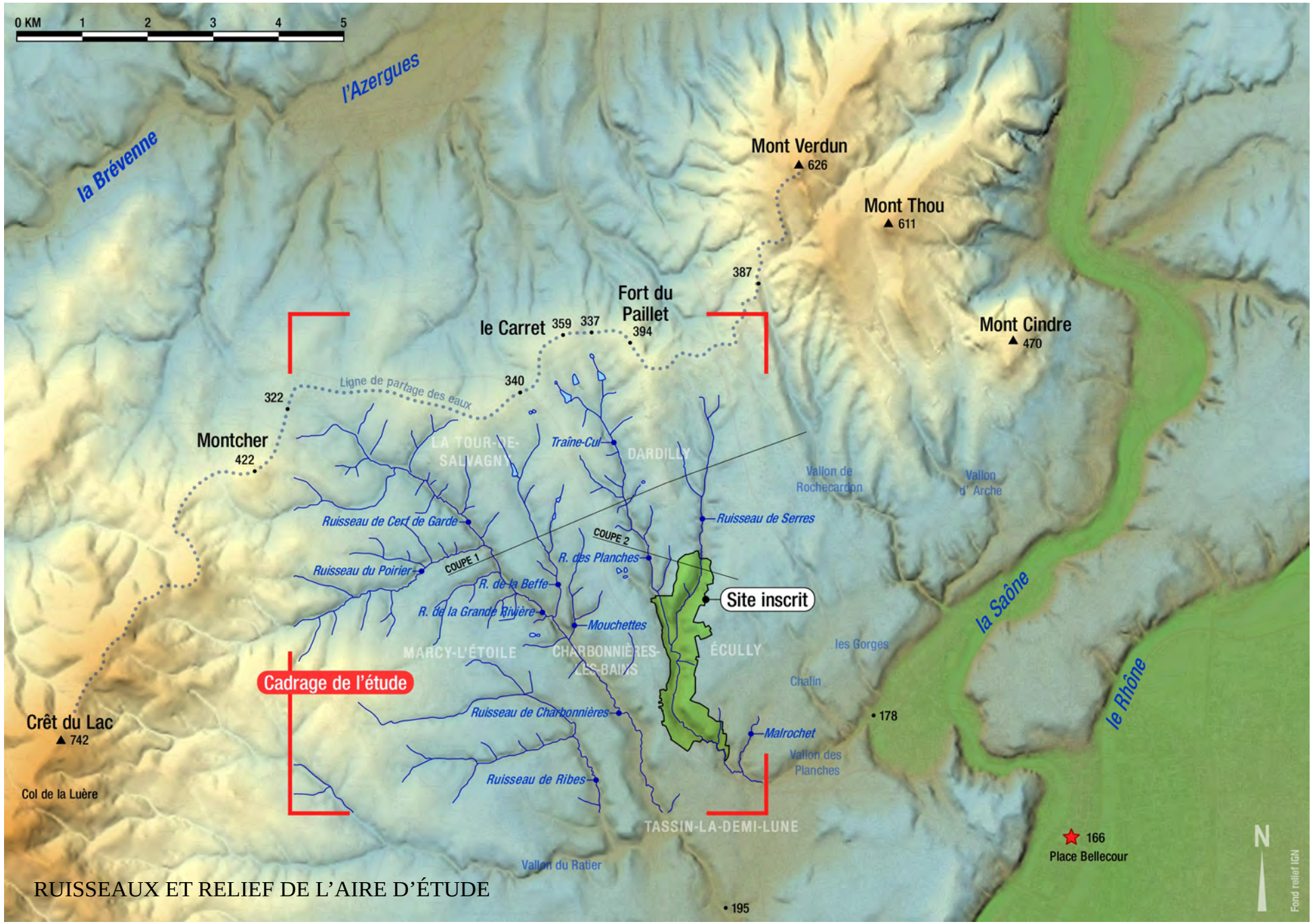

RUISSEAUX ET RELIEF DE L'AIRE D'ÉTUDE

– Pâture et pentes boisées du vallon des Planches au Pelosset ; vue en direction du bourg de Dardilly, avec les Monts d'Or à l'horizon.

– Le vallon de la Beffe vers le Clapy (Dardilly, chemin du Bois du Cros) ; vue vers le sud-ouest avec au loin le village de Sainte-Consorce et les monts du Lyonnais.

Le relief aujourd'hui

L'aire d'étude s'inscrit dans un relief structural de plateau légèrement incliné du nord-ouest vers le sud-est. Ce niveau de référence est débité en une succession de vallons encaissés et de croupes plus ou moins saillantes, de même orientation. Les points hauts se situent au nord de l'aire d'étude, sur la ligne de partage des eaux entre la vallée de l'Azergues et la vallée de la Saône et du Rhône. Le sommet se situe au fort du Paillet, à l'altitude 394 m NGF. Le point bas est donné par le ruisseau des Planches à son point de sortie de l'aire d'étude : 205 m NGF. Cela fait un dénivelé total de près de 190 m, qui se traduit par un encaissement rapide des ruisseaux, avec des versants de plus en plus raides pouvant prendre localement la forme de gorges (vallon des Mouchettes, vallon de la Beffe, vallon de la Planche dans le secteur du Mont Pinot en aval du bassin versant). Les chemins qui doivent traverser les vallons prennent ainsi la forme raidillons pittoresques, et les routes sinuent comme des routes de montagne.

Dans leur parcours d'amont en aval, les vallons ont tout d'abord un profil transversal en forme de V très nettement incisé, puis évoluent vers un profil en berceau quand la pente du talweg s'adoucit et permet le dépôt d'alluvions formant un étroit tapis plat en fond de vallon. Il en résulte un contraste important entre les vallons à fond plat et sinueux des ruisseaux principaux et leurs nombreux petits vallons affluents au chenal plus rectiligne et exigu. Ces contrastes contribuent à l'effet de nervosité du relief.

– Le vallon des Planches dans sa partie amont, sur le chemin qui descend de l'oratoire de Chantemerle. Les formes actuelles des vallons sont des formes fossiles, sculptées lors de la période tardiglaciaire par des cours d'eau plus puissants que les ruisseaux que nous connaissons aujourd'hui.

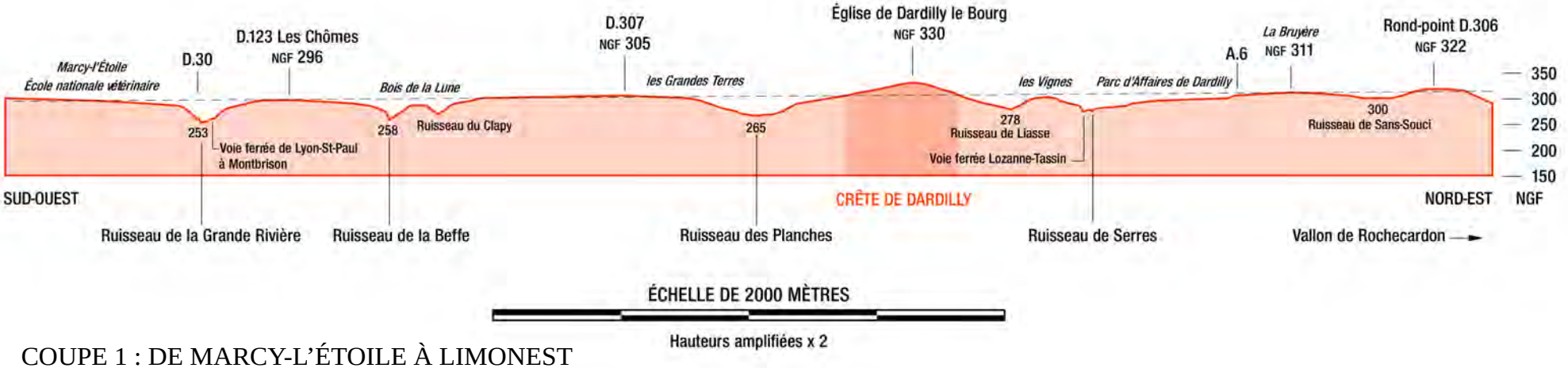

COUPE 1 : DE MARCY-L'ÉTOILE À LIMONEST

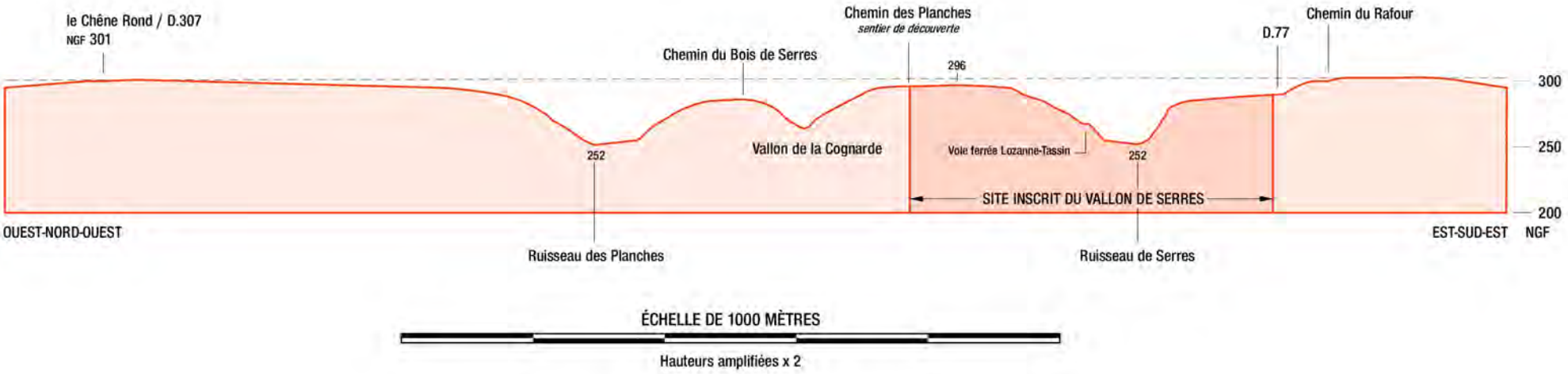

COUPE 2 : DU VALLON DES PLANCHES AU VALLON DE SERRES

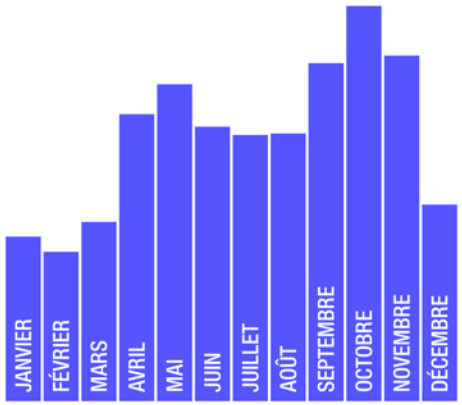

– Petit vallon secondaire affluent de la Grande Rivière, présentant un profil en V typique de l'aire d'étude (Marcy-l'Étoile).

– Moyennes mensuelles de la pluviométrie dans le Grand Lyon pendant la période 1987-2007 (hauteur d'eau variant de 40 mm en février à 105 mm en octobre). Ces moyennes calculées sur 20 ans peuvent cacher des disparités importantes d'une année à l'autre.

Les conditions naturelles de sol et de climat

Les sols naturels

La décomposition superficielle des roches mères cristallines au contact de l'atmosphère et de la vie organique est généralement suffisante pour permettre le développement de sols évolués, sols bruns acides plus ou moins épais en fonction de leur situation :

– sols maigres et nettement acides sur le sous-sol peu perméable des croupes et plateaux ;

– sols plus profonds et mieux nourris en matière organique sur les versants et au bas des pentes, qui bénéficient des colluvions issues des hauteurs et d'une meilleure régulation hydrique.

Les alluvions fluviatiles, également bien représentées dans l'aire d'étude, engendrent le même genre de sols bruns acides. Leur enrichissement en calcium, aux abords des Monts d'Or et des quelques placages limoneux, permet ponctuellement l'apparition de sols bruns calcaires d'une bonne fertilité.

Les lœss et limons engendrent les sols bruns calcaires les plus riches de la région, permettant la plus grande diversité de cultures. Mais ils sont peu représentés dans l'aire d'étude, et le plus souvent recouverts par l'urbanisation.

La complexité géologique de l'aire d'étude se retrouve ainsi dans le tableau général des sols, avec un fond de sols bruns acides aux bonnes aptitudes agronomiques (pour peu qu'une bonne activité microbienne et lumbricienne soit préservée par des méthodes culturales adaptées), et de nombreuses inflexions locales allant soit vers un appauvrissement des sols par lessivage, soit vers un enrichissement par des apports calciques venant du sous-sol ou des reliefs environnants.

Le climat

La région lyonnaise est un carrefour climatique autant qu'elle est un carrefour géologique. Le climat est de type tempéré humide sans saison sèche, avec été tempéré à chaud. Les hauteurs de précipitation sont assez bien réparties tout au long de l'année, avec une tendance plus sèche en période hivernale et de sensibles renforcements en milieu de printemps et d'automne (relevés Météo France pour la période 1981-2010). Les pluies d'été ont souvent un caractère orageux, résultat de la confrontation de masses d'air frais continentales et de masses d'air chaud et humide d'origine méditerranéenne remontant le couloir rhodanien. Le climat lyonnais peut ainsi être vu comme un climat méditerranéen dégradé par la latitude et la continentalité, ou comme un climat semi-continental (océanique dégradé) sous influence méditerranéenne. Cette diversité d'influences contribue à la richesse floristique.

– Le ruisseau de la Grande Rivière au pied du parc de Lacroix-Laval, au mois d'avril.

– Le ruisseau du Cerf de Garde en novembre (La Tour-de-Salvagny).

Protégé à l'ouest et au nord par les monts du Lyonnais et du Beaujolais (voir profil page 10), le Plateau lyonnais fait partie des secteurs les moins arrosés de la région rhônalpine.

Hydrographie

La nature géologique de l'aire d'étude n'est pas favorable à l'infiltration de l'eau dans le sous-sol pour former des nappes souterraines. Les eaux de pluie vont, une fois les sols superficiels imprégnés à saturation, ruisseler rapidement sur les pentes jusqu'aux nombreux ruisseaux et éventuellement provoquer des crues vigoureuses.

La richesse du site en ruisseaux relativement bien conservés dans leur état naturel constitue un bon support pour l'observation du fonctionnement hydrodynamique d'un cours d'eau avec ses phases érosives et sédimentaires, ou encore des formes d'occupation de l'espace ripicole par la végétation et les animaux, avec parfois les inconvénients d'une régression de la ripisylve et d'une surfréquentation des berges par l'homme ou le bétail. On peut aussi constater *in situ* l'utilité et l'efficacité de certaines actions entreprises depuis quelques années par les collectivités locales pour améliorer l'état des cours d'eau et la qualité des eaux, rénover la végétation riveraine et lutter contre les espèces envahissantes (via le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches ou le SAGYRC, Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron, par exemple).

– Le ruisseau de la Beffe en amont de Charbonnières-les-Bains, au pied du Bois de la Lune, mi-avril. Des alluvions sableuses se déposent à droite sur la rive convexe et peu pentue du méandre, où le courant s'affaiblit, tandis qu'à gauche la force érosive du courant se concentre sur la rive concave, avec un effet de sape particulièrement sensible lors des crues.

– Ambiance de chênaie acidophile en début d'hiver à Dardilly, sur la croupe séparant le vallon de la Cognarde du vallon des Planches.

– Au même endroit, dans un secteur particulièrement sec. Le sol est constitué de galets de quartzite pris dans une matrice argileuse.

Contexte floristique et milieux naturels

Compte tenu des conditions climatiques et de la nature des sols qui recouvrent l'aire d'étude, l'évolution spontanée et progressive de la végétation naturelle aboutit en théorie à des boisements stables de chênaie acidophile ou de chênaie-charmaie, avec leurs possibles variantes en fonction des nuances locales de sol et de microclimat. Cette dynamique naturelle est également influencée par l'action humaine : pratiques agricoles et sylvicoles, traitement des milieux naturels résidentiels et accompagnant les infrastructures, modifications du régime des eaux, fréquentation par le public. Dans le contexte périurbain très marqué de l'aire d'étude, cette influence est forte et peut constituer en elle-même un vaste sujet d'étude.

Les chênaies acidophiles

Elles occupent les secteurs les plus maigres, secs et plats des plateaux, notamment dans le haut du bois de Serres et dans le bois de Larineuse. Elles sont constituées de chênes, accompagnés localement de charmes ou de châtaigniers, et se présentent sous la forme de taillis ou de taillis sous futaie vieillissants, au sol tantôt tapissé de lierre et de ronces, tantôt presque nu avec un maigre tapis de mousses et de graminées. La flore est dans l'ensemble assez pauvre, mais on peut remarquer la présence du houx et de quelques plantations de sapins de Douglas, un conifère introduit d'Amérique du Nord dont la résine imprègne l'air d'une senteur d'agrumes. On a recensé dans le bois de Serres une station d'une petite plante rare autour de Lyon, une plante relevant des sous-bois montagnards : le maïanthème à deux feuilles, dit « petit muguet ». La phalangère à fleurs de lis, assez rare en France, est présente sur des affleurements rocheux dans le parc de Lacroix-Laval et dans le vallon de la Beffe.

L'intérêt paysager de ces boisements n'est pas toujours manifeste. Le problème vient de leur ancien traitement en taillis. Les arbres étaient recépés tous les 15 à 30 ans, pour la production de bois de chauffage et de charbon [1], le feuillage du charme et du châtaignier pouvant à l'occasion servir de fourrage. Certaines tiges pouvaient être préservées de la coupe et devenir, à long terme, des arbres de futaie intéressants pour le bois d'œuvre, le chêne étant recherché pour ses qualités de dureté, de résistance et d'ouvrabilité, et le charme pour ses qualités de dureté et d'élasticité qui le rendaient précieux pour toutes sortes d'usages. Le châtaignier étant un bois facile à fendre, et résistant en raison de sa richesse en tanin, il était très exploité pour la fabrication de piquets de clôture et de tuteurs. Le recépage avait pour effet de rajeunir les boisements, qui présentaient par conséquent des arbres à différents stades

1. V. la toponymie page 33. Le bois de charme a le meilleur pouvoir calorifique de toutes nos essences forestières. Le bois de chêne en est très proche.

– Exemple de taillis de chênaies-charmaie dans le vallon de la Beffe, mi-avril : les arbres sont sortis de leur dormance hivernale mais les jeunes feuillages n'obscurcissent pas encore le sous-bois.

– Anémones sylvies en sous-bois, mi-avril ; les floraisons prévernales et vernales forment des tapis attractifs, qu'ils soient composés d'une seule espèce ou de plusieurs espèces fleurissant au même moment.

de développement, et d'éclairer le sous-bois, ce qui favorisait le maintien de strates arbustives et herbacées riches et diversifiées. Mais cette gestion de la forêt en taillis ou taillis sous futaie a été abandonnée sur un grand nombre de parcelles, qui ont été laissées dans un état proche de l'abandon par leurs propriétaires, ou exploitées de façon improvisée pour la récolte de bois de feu. L'abandon du régime de taillis a provoqué un allongement des cépées vers le ciel à la recherche de lumière, un obscurcissement du sous-bois, une diminution de la diversité des formes et espèces végétales, un appauvrissement de la faune.

L'intérêt paysager des chênaies acidophiles devient plus évident quand les bois s'ouvrent sur des clairières (généralement cultivées en champs ou prairies), avec souvent de beaux effets de lisière et d'encadrement des vues, ou quand on rencontre quelques vieux chênes bien développés au milieu du taillis. Ces boisements ont aussi un intérêt lié à la faune qu'ils abritent, en particulier les oiseaux qui signalent leur présence par leur chant, leur cri ou leur tambourinage à la recherche d'insectes. La présence de chauves-souris arboricoles a été signalée.

Les chênaies-charmaies et chênaies-frênaies

Ces formations et leur variantes intermédiaires sont bien représentées dans l'aire d'étude, occupant les nombreux versants dessinés par les abondantes circonvolutions du relief. Elles offrent un milieu de nature certes ordinaire, avec une diversité floristique moyenne, mais d'un intérêt paysager certain :

– floraison spectaculaire de la strate herbacée en fin d'hiver et début de printemps avant que les arbres ne développent leurs feuilles – Anémone sylvie, Scille à deux feuilles (ou Étoile bleue), Ficaire, Isopyre faux-pigamon, Stellaire holostée, Primevère commune, Primevère officinale (appelée communément « coucou »), Primevère élevée, Corydale à bulbe plein, Ail des ours, Petite pervenche –, relayée plus tard par le muguet et la Cardamine des prés sous le couvert des jeunes frondaisons, puis le Sceau de Salomon ; cette richesse à la sortie de l'hiver et au printemps fait de la chênaie-charmaie et de la chênaie-frênaie des types de boisement particulièrement appréciés des promeneurs ;

– Scille à deux feuilles, Ficaire, Primevère commune, Primevère officinale, Anémone sylvie.

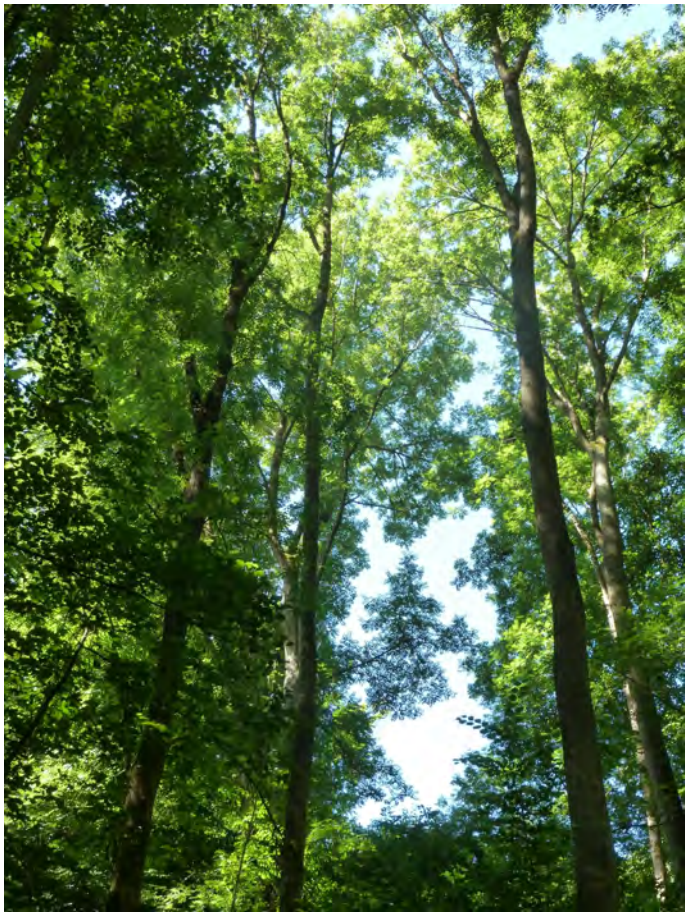

– Ambiance lumineuse d’un bois de frênes au milieu de l’été, dans le vallon de la Thuillière (au sud de Dardilly).

– transfiguration des sous-bois d’une saison à l’autre : nudité et luminosité hivernales, éclat du premier verdissement printanier, relative obscurité à la belle saison due à la densité des boisements, tonalités jaunes brillantes de l’automne et dépouillement progressif dans des parfums de feuilles mortes ;

– importance du frêne : le frêne est une essence de lumière et de croissance rapide, qui prospère dans les terrains peu acides et bien pourvus en humidité, ce qui explique qu’il puisse être très présent dans tous les vallons de l’aire d’étude en mélange avec le chêne et le charme, formant des chênaies-frênaies ; supportant bien les tailles radicales, il peut prendre la forme de cépées au sein des taillis ou d’arbres têtards au long des chemins creux qui dévalent les pentes ; il est souvent associé aux pâtures, comme arbre d’ombrage et pour son feuillage qui fait la joie du bétail[1] ; intéressant par ses qualités plastiques et sa diversité d’usages, le frêne est aussi remarquable par la qualité de lumière qu’il apporte aux ambiances forestières, avec les transparences et le chatoiement verdoyant de ses hautes frondaisons accrochant les rayons du soleil tout au long de la belle saison ;

– richesse de la strate arbustive : les conditions de sol et de luminosité favorisent l’épanouissement d’une flore plus diversifiée que dans le cas des chênaies acidophiles ;

– richesse de la faune : la faune sauvage en tire bénéfice avec des ressources améliorées pour la nourriture comme pour l’abri.

L’intérêt paysager se double d’un intérêt pédagogique de premier ordre : en raison de la grande diversité des types représentés, aussi bien pour ce qui est des inflorescences que des organes souterrains, c’est la forêt idéale pour les travaux pratiques de biologie végétale.

– Corydale, Ail des ours, Petite pervenche, Muguet, Cardamine des prés.

1. Riche en calcium et en magnésium, le fourrage de frêne était d’ailleurs particulièrement recommandé pour les vaches allaitantes ou en pleine lactation. V. Fabien Liagre, *Les Haies rurales : rôle, création, entretien*, Éditions France agricole, 2006

– Le ruisseau des Planches dans le vallon de Chantemerle, vers la pointe du Crêt (Dardilly), mi-avril. Les berges sont jalonnées de bouquets d'aulnes formés en cépée (plusieurs tiges partant de la même souche).

– Le même ruisseau 2 kilomètres plus en aval, vu de la rive gauche près du viaduc au sud du bois de Serres (Charbonnières-les-Bains), un an plus tôt.

Les ripisylves et milieux aquatiques

Les berges des rivières et ruisseaux sont un milieu complexe où se jouent les relations entre le cours d'eau lui-même et les terres environnantes. Les ripisylves désignent les boisements linéaires spécifiques de ce milieu. Elles sont composées d'essences ligneuses et de plantes herbacées adaptés à des conditions de sol très particulières : proximité de l'eau mais avec un niveau variable (entre périodes de submersion et périodes de sécheresse), apports de matière par les eaux de ruissellement des versants, mobilité des sédiments (alternance de phases de transport et d'accumulation). Les essences d'arbres caractéristiques sont l'Aulne glutineux, le Saule blanc, le Saule fragile, le Frêne élevé, le Cerisier à grappes et l'Orme champêtre.

Les ripisylves ont un rôle écologique remarquable comme régulateur de l'écoulement superficiel et profond des eaux (écrêtage des crues), comme atténuateur de l'érosion (grâce à l'entrelacement serré des systèmes racinaires complémentaires des diverses espèces associées), comme filtre biologique préservant la qualité de l'eau des cours d'eau (turbidité, fraîcheur, épuration des matières en solution), comme producteur de bois (bois bûche, bois d'œuvre, bois déchiqueté pour chaudière), comme habitat favorable à la biodiversité.

– Le ruisseau des Planches près du viaduc, pris au même endroit que pour la photo ci-contre, mais depuis la rive gauche et avec un peu de recul : la ripisylve est vue de l'extérieur et le ruisseau (à gauche de la photo) est masqué par un effet de perspective.

– Le ruisseau de la Beffe au niveau de l'hippodrome de La Tour-de-Salvagny : exemple de ripisylve dégradée.

– Petite retenue collinaire au nord du chemin des Luzes, dans le secteur des Prés Michoux à Dardilly, au mois de mai : végétation de saules et de hautes herbes de zone humide. Ce réservoir a été créé, avec quelques autres, pour permettre l'irrigation de cultures fruitières et maraîchères.

En raison de l'importance des ruisseaux dans l'aire d'étude, le rôle paysager des ripisylves est à souligner car elles offrent des ambiances originales qui les distinguent aussi bien des milieux forestiers que des haies champêtres, et inscrivent dans le paysage la présence de ces petits cours d'eau qui sans cela pourraient passer inaperçus.

Ces structures végétales peuvent être aussi le marqueur d'une relation harmonieuse de l'homme avec le milieu naturel, à condition qu'elles soient convenablement gérées et entretenues par les propriétaires riverains, ce qui est de moins en moins le cas aujourd'hui. Les ripisylves de l'aire d'étude ont en outre la particularité d'être souvent situées en bordure de massifs boisés, ce qui augmente le risque de banalisation en cas de défaut de gestion : les essences typiques dépérissent et cèdent la place à des essences communes des milieux forestiers plus ou moins perturbés ou dégradés (érables, robiniers faux-acacias, ronces) avec une strate buissonnante et herbacée où s'imposent ronces et orties au sein d'un cortège de plantes caractéristiques des sols riches en azote telles que l'Alliaire officinale, le Gaillet gratteron et le Gléchome lierre terrestre.

Ayant constaté une tendance générale à l'enfrichement de ces ripisylves par défaut d'entretien, tendance conduisant à terme à leur délabrement complet et à la perte de leur potentiel écologique, le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches s'est fixé comme objectif, dès sa création en 1994, de les régénérer.

Les ripisylves concernent également les petits étangs et retenues collinaires de l'aire d'étude, avec les même enjeux concernant leur entretien.

– Salicaires, cardères et laîches au bord de la mare du vallon de Chantemerle à Dardilly, en été.

Rosier de France

Rosier de France
(détail de la fleur)

Maïanthème à deux feuilles

Polypode commun

Capillaire des murailles

Une mosaïque de milieux – Avantages et inconvénients de la diversification et du morcellement

Le modelé et la géologie compliqués du terrain, les microclimats qui en résultent et les activités humaines qui s'exercent sur ces lieux aboutissent à une multiplication des microbiotopes et des effets de lisière au long des chemins et à travers la campagne. La particularité la plus évidente des vallons de l'aire d'étude et des croupes qui les articulent est ainsi de pouvoir accueillir, sur un territoire restreint, une palette de milieux aussi divers que morcelés formant un puzzle assez complexe. Nombre de ces milieux sont étroitement liés à l'intervention de l'homme, comme les prairies, les haies, les jardins, les champs. D'autres au contraire ne peuvent persister que s'ils en sont préservés, plus ou moins strictement. Cet éclatement des milieux a aussi un effet sur la perception du paysage (voir page 44).

Si cette situation favorise certaines dynamiques végétales et les espèces animales qui leur sont associées, elle en pénalise d'autres qui ont besoin de continuités et de plus grands territoires pour prospérer. Pour se nourrir et se reproduire, les êtres vivants ont un besoin fondamental de se déplacer ou de se propager. Les populations d'une même espèce doivent pouvoir communiquer entre groupes dispersés. C'est une condition de leur pérennité et de leur adaptabilité, notamment par le brassage génétique, et particulièrement dans un contexte de changement climatique. Or la tendance générale a longtemps été à la destruction des continuités écologiques existantes : arrachage des haies, comblement des mares, herbicides, eutrophisation des milieux par dépôts de déchets verts dans les chemins et ruisseaux etc.

Les démarches de trame verte et bleue visent à remédier à cet isolement des zones riches en biodiversité, par des corridors écologiques qui peuvent être de larges espaces de continuité ou de fins linéaires continus ou discontinus (en pas japonais) sur fond de zones tampons, et à faire pénétrer cette trame dans le tissu urbain.

Quelques plantes remarquables

Au sein de la grande diversité végétale observable sur le site figurent quelques plantes remarquables, l'une en tant qu'espèce protégée, les autres en tant qu'espèces assez rares ou caractéristiques de l'Ouest lyonnais. La seule espèce protégée à signaler est le Rosier de France (Rosa gallica), ou Rose gallique [1]. C'est un rosier indigène des fourrés arbustifs de l'Europe centrale et méridionale, aux belles fleurs parfumées, qui a joué un grand rôle dans l'histoire des roses et de leur hybridation jusqu'aux variétés

1. Rosier protégé à l'échelle nationale. Il est connu pour être présent dans le piémont lyonnais mais n'a été observé qu'une fois sur le site, dans le vallon de la Beffe un peu en amont du parc de Lacroix-Laval (La Tour-de-Salvagny, hameau de la Cluison). Le rosier de France est inscrit à l'inventaire de la ZNIEFF continentale de type 2 intitulée *Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents*, dont font partie les vallons de Charbonnières, des Planches, de la Beffe et de la Grande Rivière.

Ombilic des rochers
Cette espèce est une curiosité avec ses feuilles en forme de bouclier (feuilles peltées) avec le pétiole attaché au centre du limbe.

Ombilic des rochers

Œillet fleur de coucou

modernes. Figurant parmi les tout premiers rosiers cultivés, le Rosier de France était commun dans les jardins du Moyen Âge. Sa variété à fleurs semi-doubles, la Rose de Provins (Rosa gallica Officinalis) ou rose des Apothicaires, était réputée pour ses propriétés médicinales sous la forme d'essence de rose.

Parmi les plantes assez rares peuvent être signalées la Phalangère à fleurs de lis (une plante des coteaux secs, ressemblant à un petit lis, assez rare en France et protégée dans de nombreuses régions) ainsi que trois plantes vivaces des sous-bois frais à humides : le Maïanthème à deux feuilles (une cousine du muguet, assez rare dans le Rhône, protégée dans plusieurs régions françaises), l'Isopyre faux-pigamon (une plante des fonds de vallon, assez commune en région lyonnaise mais assez rare en France), et la Parisette à quatre feuilles (autre plante vivace des sous-bois humides, protégée dans plusieurs régions françaises, rare dans le Grand Lyon, observée dans le vallon de la Thuillière, un diverticule du vallon des Planches).

Plusieurs plantes intéressantes méritent aussi d'être signalées :

– des plantes caractéristiques des rochers et parois siliceuses de l'Ouest lyonnais, notamment plusieurs petites fougères (Polypode commun, Doradille noire, Capillaire des murailles, Cétérach officinal, Rue des murailles) et une plante succulente apparentées aux orpins et aux joubarbes, l'Ombilic des rochers ou Nombril de Vénus, aux feuilles peltées et comestibles ;

– une jolie plante en voie de régression, aux fleurs délicates et typique des prairies humides, l'Œillet fleur de coucou (Lychnis flos-cuculi) ;

– et une autre plante qui tend à se raréfier, l'Œillet des Chartreux, plante des pelouses sèches et des talus, aux fleurs parfumées (senteur de girofle appréciée en parfumerie), que les moines chartreux cultivaient dans leur monastère pour ses vertus médicinales ; cette espèce est protégée dans plusieurs départements français.

Oiseaux nicheurs, oiseaux migrateurs

La diversité des milieux offerts par l'aire d'étude permet d'observer une formidable diversité des oiseaux, qu'il s'agisse d'oiseaux nicheurs, se reproduisant localement, ou d'oiseaux migrateurs de passage. Outre la riche mais commune avifaune des bois, lisières et jardins, il faut relever la présence du Loriot d'Europe et du Martin-pêcheur dans les ripisylves et au bord des ruisseaux, de l'Œdicnème criard et du Vanneau huppé dans les cultures. Les bâtiments hébergent le Hibou moyen-duc, le Rouge-queue à front blanc, le Martinet noir, les Hirondelles. La Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre et le Pic vert fréquentent les haies et bandes boisées.

– Vulcain sur feuilles d'orties.

– Tircis sur des feuilles d'orties près du ruisseau des Planches, chemin de la Concorde à Écully.

Au printemps, la plupart des oiseaux migrateurs qui remontent vers le nord en direction de leurs sites de nidification suivent la vallée du Rhône, voie de passage entre les monts d'Ardèche et le Vercors [1]. En arrivant sur Lyon ils passent soit par l'est, survolant la Part-Dieu et Miribel-Jonage, soit par l'ouest et le col de Dardilly. À l'automne, faisant route vers la Méditerranée et leurs sites d'hivernage, ils ne traversent les Alpes que quand elles sont dégagées, préférant majoritairement dans le cas contraire le passage par le Massif central, en suivant le vallon des Échets pour rejoindre les cols de Dardilly et de la Luère, les monts du Lyonnais et du Forez, puis Clermont-Ferrand.

Le col de Dardilly constitue ainsi le meilleur poste d'observation des migrations dans le Grand Lyon, même si les effectifs observés semblent inférieurs à ceux trouvés dans d'autres sites de migration connus en Ardèche ou dans le Forez, surtout pour les espèces de grande taille telles que les rapaces et les cigognes. L'intérêt de ce site est mentionné dans la carte du Piémont lyonnais publiée par le département du Rhône dans la série des Sentiers du Rhône.

Papillons

Malgré leur importance dans les écosystèmes, on possède aujourd'hui encore trop peu d'informations sur les populations de papillons et leur évolution. Avec leur grande diversité et leurs exigences écologiques variées, les papillons, y compris les espèces communes, sont de précieux indicateurs de la qualité des milieux naturels et de l'évolution climatique, et donc de la santé et de l'avenir de nos écosystèmes. Les végétations riveraines des ruisseaux, les haies champêtres et les prairies naturelles jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde de ces populations.

Autres richesses de la faune

Les études faunistiques mettent en avant deux groupes qui présentent un intérêt patrimonial fort et sont bien représentés dans l'aire d'étude :

– les chauves-souris, dont onze espèces ont été identifiées sur la base d'un recensement effectué dans le parc de Lacroix-Laval ; ce sont toutes des espèces protégées en France et inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats Faune Flore de l'Union européenne (annexe qui impose des mesures de protection strictes à l'échelle nationale), deux d'entre elles étant même inscrites à l'annexe II listant les espèces les plus précieuses à l'échelle communautaire, et inscrites également sur la Liste rouge nationale des espèces vulnérables ;

1. Observations faites par l'association CORA (Centre ornithologique Rhône-Alpes, aujourd'hui coordination Rhône-Alpes de la Ligue pour la protection des oiseaux).

– les amphibiens, dont neuf espèces ont été identifiées dans l'aire d'étude par divers observateurs (le Triton, présent dans les mares et eaux stagnantes, la Salamandre tachetée, assez fréquente dans les boisements, la Grenouille agile, le Crapaud sonneur à ventre jaune dans les vallons de la Beffe et de Chantemerle, le Crapaud commun, le Crapaud accoucheur) ; le Pélodyte ponctué ou « Crapaud persillé » est potentiellement présent ; toutes ces espèces sont protégées, car fragiles et menacées dans leurs habitats, deux d'entre elles étant même listées à l'annexe II de la directive européenne.

On peut enfin citer au titre de la faune remarquable les reptiles (lézards et, potentiellement couleuvres et orvets), les insectes (en particulier le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne, tous deux figurant sur l'annexe II), et l'Écrevisse à pieds blancs qui est elle aussi une espèce autochtone protégée et inscrite à l'annexe II.

– Le Murin de Bechstein, une des onze espèces de chauves-souris présentes dans l'aire d'étude.
Dessin de Jeanne Montano-Meunier, extrait de l'*Inventaire de la faune de France*, Nathan-MNHN, Paris, 1992

– Les mares du vallon de Chantemerle ont été restaurées pour faciliter la reproduction des amphibiens tout en intégrant des objectifs pédagogiques.

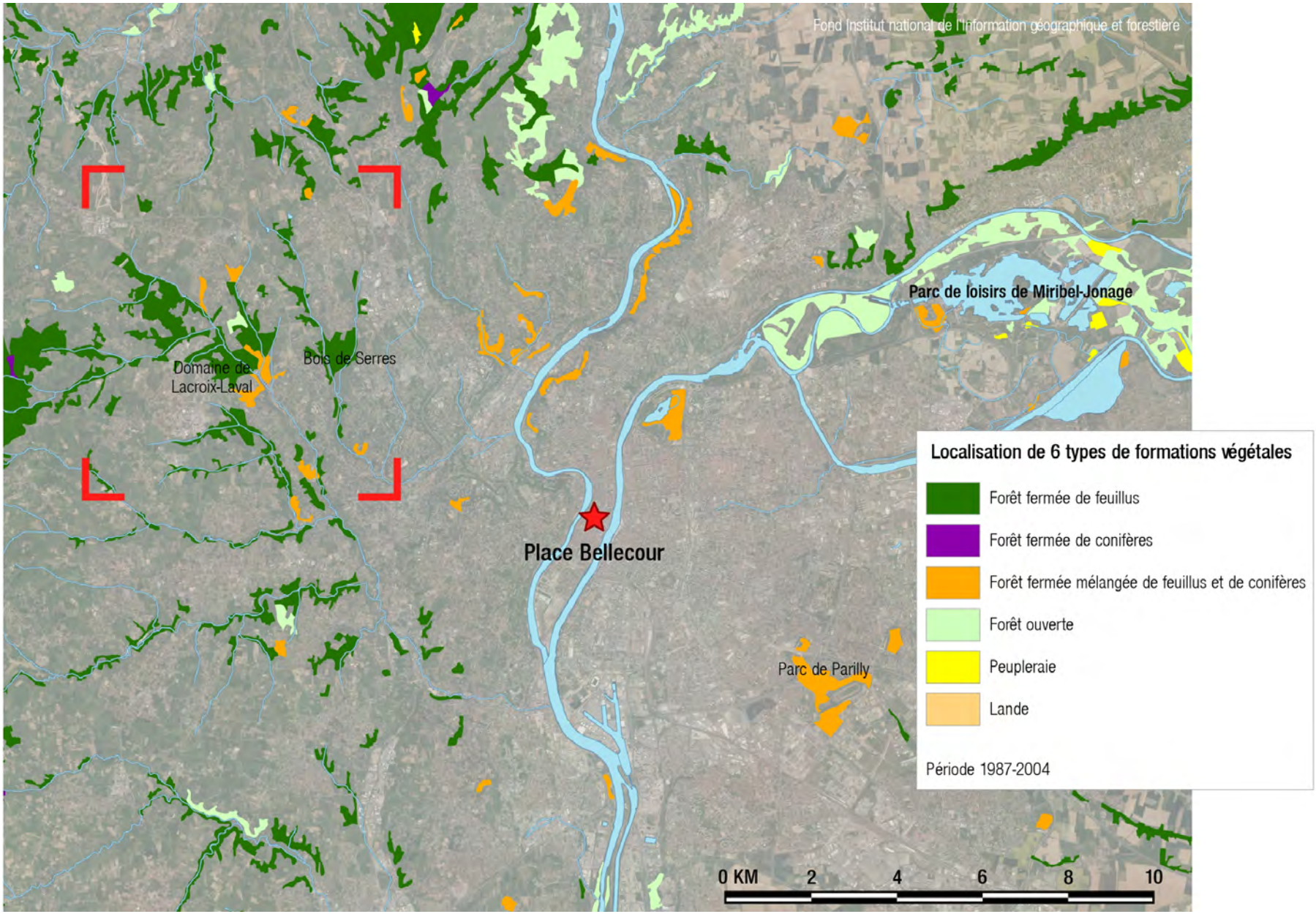

CARTE FORESTIÈRE DE LA RÉGION LYONNAISE

DARDILLY-LE-BAS EN 1945

Du paysage rural au paysage urbain

À la fin du Moyen Âge

Nous manquons d'informations précises pour décrire le paysage rural de l'aire d'étude et ses évolutions au cours du Moyen Âge. Nous savons cependant qu'à la fin de cette période l'agriculture est essentiellement basée sur les céréales et la vigne. Les bois occupent encore une grande partie des terres, dans un paysage de semi-bocage de petits champs irréguliers partagés entre labours, vignobles et quelques pâtures. Les pratiques agricoles sont caractérisées par l'emploi de l'araire et l'assolement biennal typiques des régions méditerranéennes et du Massif central. La fertilisation des champs est très maigre en raison des apports trop faibles de l'élevage, ce qui ne permet pas de tirer parti des quelques aptitudes agronomiques des sols (voir page 15). Ces pratiques peu efficaces sont aggravées par le refroidissement climatique et ne permettent que de piètres récoltes. Les paysans se trouvent ainsi dans une situation misérable, marquée par le retour des famines.

La Renaissance à Lyon

Le roi Louis XI accorde à Lyon, en 1463, des privilèges étendus permettant à la ville d'accueillir jusqu'à quatre grandes foires annuelles. Cette date marque le début de la Renaissance à Lyon. Les comptoirs commerciaux se développent rapidement. La ville voit en outre s'installer de façon presque permanente la cour de François 1er, le roi faisant de Lyon la base arrière de ses expéditions militaires en Italie. Les riches marchands et banquiers achètent des propriétés rurales dans les campagnes proches de Lyon (à moins d'une demi-journée de cheval). Ils en font de grands domaines cultivés : les « maisons des champs », avec bâtiment d'habitation et bâtiments agricoles, jardins clos et champs confiés à des cultivateurs, métayers, grangers ou fermiers. La route permet d'écouler vers le marché lyonnais les productions agricoles qui dépassent les besoins domestiques et commencent à se diversifier. Exemples : le manoir de Parsonge à Dardilly, témoin de l'architecture rurale du Lyonnais enrichi d'influences florentines, ou la Greysolière, ferme et maison des champs d'un échevin lyonnais située dans le vallon du Trouillat à Écully. Le dynamisme urbain de Lyon stimule le renouveau agricole. Les bois reculent et les cultures de méteil prennent leur essor : ce mélange à moitié de seigle et de blé offre, dans le contexte agronomique de l'époque, un rendement bien meilleur que celui du seigle ou du blé semés seuls, ce qui assure de meilleurs revenus.

– Le manoir de Parsonge, construit à la fin du XVIe s., inscrit à l'Inventaire des monuments historique. Il appartient aujourd'hui à la commune de Dardilly.

Source : Wikimedia Commons.

– Parcelle de vigne sur la butte du Carret, au nord de Dardilly : un rappel de l'ancien vignoble du Lyonnais qui occupait une grande partie des terres cultivées jusqu'à la crise du phylloxéra.

– Exemple de parcellaire en lanières dans le bois de Serres.

Au siècle de Louis XIV

Le XVIIe siècle s'achève dans un contexte de pénurie alimentaire chronique, malgré l'extension des surface cultivées. On relève pour la paroisse d'Écully en 1697 : 45 % des terres cultivées en vigne, 30 % en seigle et 15 % en blé. Les prairies occupent encore moins de 10 % de la surface agricole, ce qui montre la faible place de l'élevage. Si l'on cultive déjà l'orge, l'avoine, le blé noir et quelques légumes secs, la réelle diversification des cultures ne se fera que très progressivement au cours du XVIIIe siècle. C'est bien la vigne qui est l'activité principale des habitants à l'époque de Louis XIV, comme charge de travail et comme source de revenus, complétée par le seigle et le blé. Cette période voit la richesse bourgeoise devenir plus ostentatoire : les maisons des champs se transforment en demeures de plaisance, où l'on reçoit des invités.

De la Révolution française au début du XIXe siècle

La mise en vente des biens ecclésiastiques permet aux bourgeois et aux paysans d'agrandir leurs carrés de fruits et de légumes, passant du jardinage essentiellement domestique au maraîchage à grande échelle en vue du marché lyonnais. La population est en plein essor. Les grands propriétaires initient un processus de révolution agricole pour augmenter les capacités nourricières des campagnes et répondre aux besoins de l'industrie. L'intensification du déboisement pour le charbon de bois aboutit à une augmentation des terres labourables et des prairies. Une magnanerie s'installe en 1818 à La Tour-de-Salvagny (élevage du ver à soie), ainsi que des chènevières le long des rivières (790 kg de fibres de chanvre sont produites en 1852). Le paysage a conservé son aspect de semi-bocage et de petits champs ouverts irréguliers autour des villages et hameaux agricoles.
La loi du 7 mai 1849, qui consacre la disparition définitive du droit d'aînesse et des possibilités de substitution héréditaire, provoque un morcellement accéléré des propriétés et la vente des parcelles boisées pour régler les successions. Il en résulte une pléthore de parcelles de plus en plus petites. Les années 1850 voient en outre le maraîchage se développer à Écully pour répondre à l'accroissement de la population lyonnaise. Les grandes familles bourgeoises, dans leur préoccupation d'ancrage à la terre, se transportent dans leur campagne de mai à Toussaint. Certains châtelains emploient un jardinier qui ne s'occupe que du fleurissement de leur propriété ; les variétés anciennes sont améliorées, de nouvelles variétés sont créées.

De la crise du phylloxéra à la Première Guerre mondiale : évolution vers la polyculture

Les terribles ravages du phylloxéra atteignent leur apogée dans la région vers 1875, une douzaine d'années après les premières apparitions du puceron dévastateur dans le sud de la France. Cette crise est le point de départ d'une suite de transformations radicales du paysage agricole de la couronne viticole

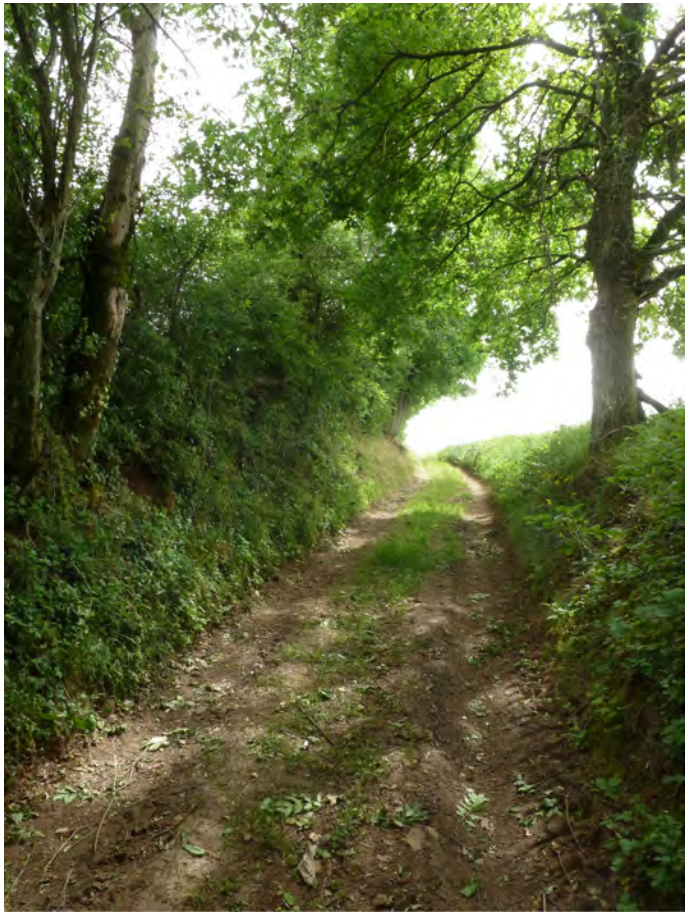

– Le castel de Pontourné est édifié en 1904 sur l'emplacement d'une maison des champs.

– Relique de chemin creux sur le versant nord de la butte du Paillet (chemin des Châtaigniers, Dardilly).

périurbaine de Lyon. La culture de la vigne est presque totalement abandonnée. Le vigneron est remplacé par l'arboriculteur fruitier, le rosiériste, le floriculteur et le pépiniériste qui feront la renommée de Lyon. Dans les champs, la mécanisation, les attelages et l'utilisation croissante des animaux de trait, l'emploi du fumier pour fertiliser les terres, le recul des jachères, le développement des cultures de pommes de terre et de plantes fourragères vont peu à peu apporter un progrès important des rendements et des conditions de vie du paysan. La forte demande urbaine en viande et en produits laitiers dynamise l'élevage, ce qui renforce l'approvisionnement en fumier. Les cultures maraîchères et florales connaissent une forte progression. L'arrivée du chemin de fer [1] facilite le transport des marchandises vers Lyon : foin pour les chevaux, produits laitiers, pommes de terre etc. Elle permet aussi la propagation d'un phénomène résidentiel.

Dans les années 1930-1950

Le développement des transports ferroviaires, avec notamment l'arrivée des wagons frigorifiques, favorise les productions maraîchères et florales du sud de la France, d'Espagne et d'Afrique du Nord. Malgré cela les fermes restent encore nombreuses jusqu'au début des années 1950, quand la généralisation des tracteurs, des engrais chimiques et de l'assolement fourrager (introduction des prairies artificielles annuelles) vont permettre d'accroître le volume des productions destinées à l'alimentation animale, transformant une nouvelle fois les conditions d'exploitation avec un net progrès technique et social. Ce progrès s'accompagne d'un effacement progressif de la trame semi-bocagère. Une urbanisation diffuse commence à parsemer le territoire.

Des années 1960 à aujourd'hui : l'intégration dans la couronne périurbaine de Lyon

L'année 1960 est l'année en France où la surface agricole utilisée est à son extension maximale. Dans l'aire d'étude, le grignotage des surfaces agricoles par l'urbanisation va dès lors se faire à un rythme accéléré. Cette érosion touche d'abord les parties les plus proches de Lyon, à Écully et Tassin, puis progresse en direction de Dardilly et de La Tour-de-Salvagny, pour ne marquer le pas qu'à partir des années 2000, sachant qu'à cette date les surfaces agricoles utiles n'occupent même plus un quart de la superficie des communes de l'aire d'étude, parfois encore beaucoup moins (voir le graphique page 56). D'autres phénomènes vont se rajouter pour transformer le paysage rural. C'est tout d'abord le remembrement, qui s'accompagne de la suppression d'éléments tels que haies, chemins et fossés devenus gênants pour la mécanisation des exploitations, et dont on perd de vue l'utilité. C'est ensuite l'enfrichement des parties les plus pentues des versants dont l'exploitation n'est plus intéressante, et le fort

1. En 1876 pour la ligne de Montbrison à Lyon Saint-Paul, et en 1905 pour la ligne venant de Lozanne.

recul de l’élevage bovin à la fin des années 1980 (on comptait encore 800 têtes de gros bétail pour les six communes en 1988, et moins de 90 en 2010). C’est enfin la création d’un réseau d’irrigation basé sur des retenues collinaires, principalement dans le secteur nord de Dardilly, qui permet la mise en valeur intensive par des vergers et cultures maraîchères de terres anciennement peu productives.

– Pâture dans le vallon des Planches, en partie haute de versant près du Pelosset (Dardilly).

– Rangs de pommiers dans un verger bénéficiant du système d’irrigation alimenté par les retenues collinaires du Roux, dans le nord de Dardilly.

– Gravure d'Hippolyte Leymarie, publiée dans Boitel, *Lyon ancien et moderne*, Lyon, 1938 : *Dardilly, le bourg fortifié et son église*.

Source : Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques du Rhône.

La notion de paysage

Environnement et perception du monde

L'anticipation, dans toute prise de connaissance par les sens, joue un rôle fondamental. Prenant l'exemple de la perception du paysage, le philosophe Alain nous en avertit dès le premier chapitre de son ouvrage *Éléments de philosophie* : « L'idée naïve de chacun, c'est qu'un paysage se présente à nous comme un objet auquel nous ne pouvons rien changer, et que nous n'avons qu'à en recevoir l'empreinte. [… Or dans ce paysage] l'esprit le plus raisonnable y met de lui-même bien plus qu'il ne croit. »[1]

La perception est le terme médiateur entre un environnement concret et sa représentation mentale. Un site, un regard, une image : la notion de paysage combine ces trois composantes dans une relation complexe. À la suite de Maurice Merleau-Ponty[2], l'essayiste Michel Collot considère le paysage « comme un *phénomène*, qui n'est ni une pure représentation ni une simple pensée, mais le produit de la rencontre entre le monde et un point de vue[3] ». C'est le regard qui transforme le site en paysage, dans un acte esthétique qui est aussi un acte de pensée. La perception est un mode de pensée intuitif, point de départ de la connaissance et de la pensée réflexive.

Cette compréhension de l'expérience paysagère, que partagent aujourd'hui de nombreux théoriciens et praticiens du paysage[4], invite à se dégager du dualisme structurel de la pensée occidentale opposant le sujet et l'objet, l'esprit et le corps, le visible et l'invisible, le sens et le sensible, la culture et la nature. Il s'agit de penser autrement.

La structure d'horizon

La perception « […] non seulement rassemble et organise de façon synthétique les données des sens, mais intègre ce qui ne leur est pas directement donné, par exemple la face cachée des objets, leur horizon interne[3]. » Elle intègre également leur horizon externe, qui fait qu'une chose n'est jamais perçue que dans sa relation avec d'autres choses qui la précèdent ou la suivent, qui la masquent et la révèlent : « Voir, c'est entrer dans un univers d'êtres qui se montrent, et ils ne se montreraient pas s'ils ne pouvaient être cachés les uns derrière les autres[5]. » On pense bien sûr au jeu des plans successifs d'un

1. Alain, *Éléments de philosophie*, Gallimard, 1940.

2. Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, 1945.

3. Michel Collot, *La Pensée-paysage*, Éditions Actes Sud / ENSP, 2011, p. 18.

4. V. Augustin Berque, *La Pensée paysagère*, Archibooks, 2008 ; Augustin Berque (dir.), *Mouvance II. Du jardin au territoire, soixante-dix mots pour le paysage*, Éditions de la Villette, 2006.

ÉTYMOLOGIE DU MOT PATRIMOINE

Monument, montrer, moniteur, mémento, prémonition : ces mots dérivent tous du verbe latin *monere* qui signifie « faire penser, faire se souvenir de, appeler l'attention sur, avertir ».

On reconnaît dans ce verbe la racine indo-européenne °*men-* (avoir une activité mentale, penser), qui a aussi donné des mots comme mental, mention, mentalité, mensonge, commenter, testament.

V. Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, 1992.

Bornes cadastrales de l'An VIII : des bornes ont été placées pendant la Révolution française en présence des représentants d'Écully et de Dardilly pour délimiter les deux communes. Il en reste deux encore visibles dans le bois de Serres.

paysage situant l'observateur dans l'espace, des plus proches aux plus lointains. Mais cette structure d'horizon existe aussi pour le cours du temps, avec un temps immédiat de l'instant présent situé entre un passé et un futur, proches ou lointains.

Le temps comme dimension fondamentale du paysage

Les neurosciences et la psychologie cognitive nous apprennent que la perception ne peut plus être définie classiquement comme la simple réaction d'un sujet à une stimulation extérieure. Le sujet n'attend pas passivement d'être exposé à des stimulus, il les anticipe. Un peu à l'image de la chauve-souris qui émet des ultrasons pour localiser proies et obstacles par l'écho qu'ils lui renvoient, l'homme explore son environnement de façon discriminante sur la base d'idées préalables. Mémoire des événements passés, cours des saisons et des heures : le temps apparaît bien comme une dimension fondamentale de l'expérience paysagère qui conjugue dans l'instant présent l'émergence de ce qui a été et l'anticipation de ce qui est à venir.

Paysage et patrimoine

Le patrimoine étant entendu comme un ensemble de biens matériels et immatériels que l'on a hérité du passé, qui permettent de comprendre le présent et que l'on souhaite conserver et transmettre aux générations futures, il s'inscrit parfaitement dans la structure d'horizon inhérente au paysage. L'histoire, en tant que récit du temps passé, est alors un axe essentiel de tout projet sur l'espace. Nous présentons ici quelques-uns des éléments qui font l'histoire paysagère du site.

Substrat historique et patrimonial

Toponymie

Le toponyme de Charbonnières-les-Bains est une bonne entrée en matière puisqu'il évoque à lui seul deux faits significatifs : l'importance des boisements dans l'ancien temps, qu'il faut imaginer avec leur cortège de métiers liés à l'exploitation du bois, dont le métier de charbonnier (et au-delà dans le temps, c'est l'immense forêt des origines qui est rappelée)[6] ; le thermalisme qui a suivi la redécouverte d'une source par l'abbé de Marsonnat le 30 septembre 1778, une source d'eau minérale naturelle dont l'émergence est due à la convergence des lignes de fracture du socle cristallin.

5. *Phénoménologie de la perception*, *op. cit.*, p. 82.

6. Le nom de La Tour-de-Salvagny va dans le même sens, Salvagny venant du latin *silvaniacus*, lieu défriché sur une forêt.

– Forme de hache en pierre trouvée lors de fouilles à Écully (source : site web Mairie d'Écully).

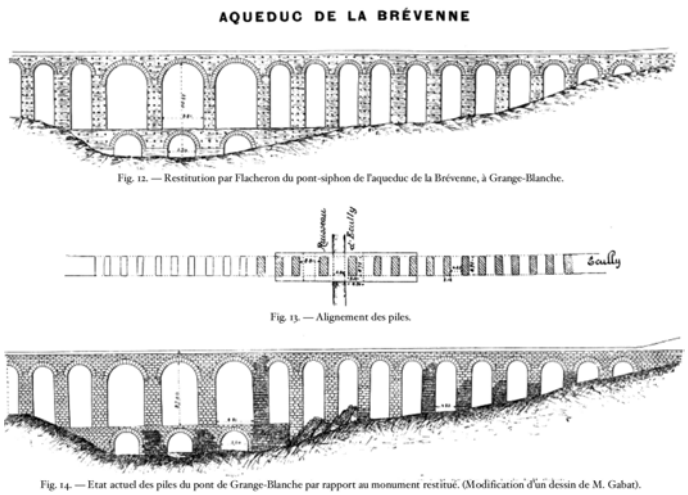

– Dessins de restitution du pont-siphon de l'aqueduc de la Brévenne franchissant le vallon des Planches en aval d'Écully (par Flacheron d'après un dessin de Gabut). L'ouvrage monumental s'est écroulé en 1826-1827.

– Vue des ruines dans leur état actuel, avec ce qu'il reste des piliers.

Le toponyme de la Thuillière, entre le vallon des Planches et le vallon des Mouchettes, indique une ancienne fabrique de tuiles et évoque l'exploitation du sous-sol pour l'extraction de l'argile et de la forêt pour l'énergie (bois de feu et charbon de bois) ; mais il y avait aussi des carrières de pierre exploitées par les paysans au XVIIIe s. pour les constructions lyonnaises, et des petites gravières pour le gore.

Traces et vestiges des premiers temps

Des traces de l'âge préhistorique terminal ont été trouvées à Écully et Dardilly. La découverte d'un silo rempli de cendres et d'ossements humains, de haches en pierre polie et de débris de poteries grossières atteste du passage d'êtres humains. Le professeur Gérard Demarcq signale le chemin du bois de Serres comme une vieille voie de passage d'origine celtique, voire plus ancienne encore, permettant de relier le plateau à la vallée de la Saône (des éclats de pierre taillée pouvant dater du Néolithique ont été trouvés dans une clairière proche du chemin).

Époque antique : l'aqueduc de la Brévenne figure parmi les ouvrages hydrauliques les plus remarquables de son temps. Cet ouvrage en grande partie souterrain a été construit au début du Ier s. pour répondre, avec d'autres, aux grands besoins en eau de la ville de Lugdunum, pour les grands thermes et les citernes chargées d'alimenter les fontaines du secteur des théâtres à Fourvière. On estime que son débit devait être proche de 10 000 mètres cubes par jour. D'une longueur de 70 kilomètres qui le place au dixième rang des aqueducs du monde romain [1], son parcours extrêmement sinueux révèle la complexité du modelé du Plateau lyonnais au nord-ouest de Lyon [2] et a nécessité la réalisation d'ouvrages d'une technicité exceptionnelle pour gérer au mieux le dénivelé : longues files d'arches (250 arches à Lentilly et 300 à Lyon), ponts-canaux et siphons de plomb pour franchir en conduite forcée le profond vallon des Planches dans le ravin de Grange-Blanche, puis le vallon du Trion. L'aqueduc de la Brévenne constitue, avec ceux du Gier, de l'Yzeron et du Mont d'Or, un ensemble monumental qui suscite l'admiration et a laissé de nombreux vestiges encore visibles aujourd'hui, émergences paysagères d'un ensemble dont le corps principal est caché dans les premiers mètres du sous-sol. Les ruines spectaculaires du pont-siphon des Planches sont situées un peu en marge de l'aire d'étude. Mais d'autres d'occasions d'apercevoir l'aqueduc peuvent se présenter, soit momentanément à l'occasion de fouilles pour des travaux de construction, soit de façon permanente grâce aux stations d'observation créées à Dardilly, l'une dans le quartier des Noyeraies avec une vue du canal souterrain par le dessus (parc de l'Aqueduc), l'autre dans le quartier de Parsonge avec une vue en section verticale moins bien mise en valeur (chemin de Gargantua).

1. Source www.araire.org (site du Groupe de recherche sur l'histoire, l'archéologie et le folklore du pays lyonnais).

2. Voir carte page 41.

– Mise au jour de l'aqueduc de la Brévenne avec une couverture inhabituelle en dalles, à Dardilly, lors de fouilles préventives avant permis de construire (photo Myriam Mons, *Le Progrès de Lyon* du 24 avril 2011).

– Station de découverte de l'aqueduc souterrain dans le parc de l'Aqueduc à Dardilly. La photo est prise dans l'axe du canal.

Une histoire militaire

Le petit village de Dardilly perché sur sa butte a été fortifié au début du XIIIe s. par Renaud de Forez, seigneur du village et archevêque de Lyon, pour défendre son fief lyonnais de l'appétit de ses voisins lors des luttes féodales (on retrouve d'importants vestiges de ce dispositif de défense à Anse, Francheville et Irigny notamment).

Une autre vague de fortifications a marqué le paysage après la guerre de 1870, avec la mise en œuvre du système de défense inventé par le général Séré de Rivières. Le principe était de placer, à 5 ou 10 km du noyau central à protéger, un nouveau type de places fortes capables de se défendre mutuellement. Plus de 400 ouvrages sont construits en France à des endroits stratégiques contrôlant des voies de communication. Le fort du Paillet est construit au sommet d'une butte située en vis-à-vis du fort du Mont Verdun, avec lequel il croise ses feux pour contrôler les routes reliant Lyon à Mâcon et Bourges. Il fait partie de la ceinture de quatorze forts qui défendent la place lyonnaise, deuxième ville fortifiée de France après Paris [3]. Il n'a pas été utilisé au combat. Son niveau d'équipement et son excellent état de conservation en font un des forts les plus intéressants de France (voir photos page suivante).

Patrimoine vernaculaire lié à l'eau et autres repères

– Les moulins et les ponts. La forme abrupte et la géologie des vallons de l'aire d'étude ont permis par le passé l'exploitation de la force hydraulique avec l'établissement d'un bon nombre de moulins. Charles Jocteur, l'ancien président du Groupe histoire et archéologie d'Écully, les avait cartographiés : moulins Ruffier, de Randin, Marthoud et Gigat sur le ruisseau des Planches (dont deux subsistent encore), moulin de Villeneuve sur le ruisseau de Chalin, et moulin de Masse sur le Malrochet. La carte de Cassini levée en 1758 et rééditée en 1815 indique également d'autres moulins, à Dardilly dans la partie amont du ruisseau des Planches vers la Crépillère, et à Saint-Genis-les-Ollières sur le ruisseau du Ratier (voir planche page 96). Ces moulins et quelques autres ont laissé leur empreinte bien présente dans la toponymie et le tracé des rues. Il existe aussi plusieurs ponts intéressants (pont St-Joseph sur le ruisseau de Cerf de Garde à La Tour-de-Salvagny).

– Les étangs artificiels. Deux retenues collinaires et cinq étangs privés [4] servent à l'irrigation des vergers et des pépinières locales à Dardilly. On trouve dans l'aire d'étude un grand nombre de petits étangs artificiels créés par barrage des ruisseaux pour le fonctionnement d'un moulin ou l'élevage de poissons.

———

3. Source www.fortiffsere.fr.

4. Les retenues collinaires ne sont pas alimentées par un ruisseau comme les étangs ordinaires, mais directement par le ruissellement de surface des eaux tombant sur leur bassin versant.

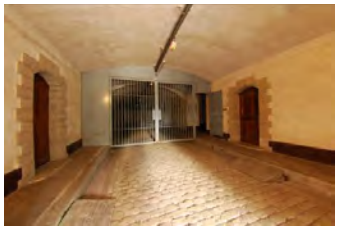

– Vues du fort du Paillet (photos Julie et Cédric Vaubourg).

– À l'intérieur du fort, animation de la « Saporaille » par une association de Savigny, en déguisements d'époque avec chants de la Révolution et du 1er Empire suivis d'un tir au canon, en hommage aux soldats napoléoniens.

– Les lavoirs et fontaines. Des anciens lavoirs d'Écully, un seul à subsisté : le lavoir d'Anthouard dans le vallon de Chalin. Il en reste au moins quatre à Dardilly. Le lavoir du Clair se trouve à la source d'un petit ru en amont rive gauche des Planches (construit en 1901 par l'architecte Louis Duclos à l'emplacement d'une ancienne mare, il a été restauré en 1979). Le beau lavoir du Paillet, très bien restauré récemment, est situé au cœur d'une grande propriété rurale sur le flanc sud du fort. Chemin de la Crépillère, une maison bourgeoise du XVIIIe s. possède sur son terrain un magnifique lavoir comportant trois grandes dalles de pierre séparées par des colonnes, permettant à six lavandières de travailler à l'abri d'une toiture de tuiles. Le lavoir de Parsonge quant à lui fait partie des éléments du manoir inscrits à l'Inventaire des monuments historiques en 1991.

– Les croix de chemins, témoins importants d'une vie rurale d'un autre temps. Leurs rôles pouvaient être divers, comme marques de piété apportant protection à la paroisse et aux voyageurs, jalonnement des processions funéraires ou éléments de bornage d'un territoire que l'on bénissait lors de rogations.

Croix de 1890 au Paillet (Dardilly, au croisement route du Paillet – route de La Tour-de-Salvagny

Croix de Villedieu à Montcourant, datée de 1850 (Dardilly, chemin de Traîne-Cul au débouché de l'ancien sentier des Moines).

Croix de 1711 au Paillet (Dardilly, au croisement chemin du Combert– route de La Tour-de-Salvagny

Croix de carrefour à Dommartin (le fût est daté de 1661, la croix a été refaite par la suite).

À gauche, l'ancienne croix de Parsonge (XVIIe s.) déplacée près de l'église Saint Claude.

Au centre, croix du Grégoire (début XXe s.) au débouché du chemin des Moines à Dardilly.

À droite, croix de carrefour à l'angle des chemin de Cogny et de la Grabottière.

– Le lavoir du Paillet (photo Association de sauvegarde des lavoirs et du petit patrimoine).

– Le manoir de la Greysolière (Bibliothèque municipale de Lyon, fonds Lyon Figaro).

– Le château du Vivier (photo Institut Paul Bocuse).

– L'oratoire du vallon de Chantemerle, créé pendant la Révolution française par le futur curé d'Ars Jean-Marie Vianney quand, encore enfant, il venait s'y recueillir et prier en gardant les animaux de la ferme de ses parents.

Maisons de campagne et séjours bourgeois

À partir de la Renaissance, des bourgeois et notables lyonnais achètent des terres à Écully et se font construire de belles demeures, telles le manoir de la Greysolière (fin XVe début XVIe s., monument inscrit) et le château de Fontville, le château Randin, la villa des Lions, le petit manoir du Treuil et la fontaine monumentale de l'ancienne propriété Laporte-Récamier (monument classé, voir photo ci-dessous), la maison d'Anthouard (monument inscrit), Chantepie, la propriété Buirin. Le phénomène se renforce dans les années 1850-1914 : les soyeux lyonnais et d'autres grandes familles bourgeoises s'installent à Écully de mai à Toussaint, soucieuses de conserver un ancrage à la terre et d'assurer des racines à leur descendance[1]. Le château du Vivier est une imitation de château de la Loire construite pour la famille Cottin en 1884 par un disciple de Viollet-le-Duc, l'architecte Cahuzac, dans un parc de sept hectares de style anglais, très arboré, créé par l'horticulteur-paysagiste Marc-Antoine Luizet.

Château des Bruyères (reconstruit en 1877 dans un style florentin), château de Charrière Blanche, château Payen, villa florentine de la Dombarière… la liste est longue de ces belles « maisons des champs » élevées au milieu de la campagne et des vignes tout en restant proches de Lyon, devenues villas et

– Monument classé dans l'ancienne propriété Récamier-Laporte qui surplombe le vallon des Planches en amont de la Porte du Valvert. Ce portail avec vasque provient du nymphée de la villa florentine de la Grande Claire à Vaise, propriété du riche marchand de draps précieux Clarissimo Cionacci (photo Dominique Robert / wikimedia commons).

1. Union des sociétés historiques du Rhône, *Écully et sa région, Actes des journées d'études 1994*, article d'Adeline Joly : Les grands bourgeois lyonnais aux champs ; le mode de vie à la campagne 1850-1914.

– La traditionnelle courses aux ânes attirait la foule à l'hippodrome de Sainte-Luce, à Charbonnières dans les années 1900.

– Abricots de la variété Luizet, obtenue en 1838 par Gabriel Luizet à Écully. Le département du Rhône est un des principaux producteurs d'abricots au début du XXe siècle.

châteaux entourés de parcs à l'anglaise. Elles ont été rejointes par l'urbanisation mais leur présence continue de structurer le paysage dans la partie aval de l'aire d'étude.

– Hippodromes : le développement des champs de courses a accompagné celui des séjours bourgeois. D'abord l'hippodrome de Sainte-Luce à Charbonnières-les-Bains, pour les courses aux ânes, puis l'hippodrome de La Tour-de-Salvagny. Ce dernier, construit en 1931 et fermé en 1965, possède des tribunes conçues par l'architecte E. Deschavannes. Elles ont été classées en 2005 monument du XXe s. L'hippodrome est devenu un parc de loisirs dans lequel de nombreuses essences d'arbres subsistent de l'époque de la construction.

Horticulteurs et paysagistes

Autre effet de la fonction résidentielle d'Écully et de son attractivité pour la grande bourgeoisie, le développement de l'horticulture fruitière et ornementale tout au long d'un XIXe s. particulièrement fécond dans la région lyonnaise[1]. *Antoine Lacène*, amateur d'horticulture à Écully, obtient vers 1811 la variété de pêche dite « À bec » à partir d'un arbre trouvé dans la nature. C'est la plus ancienne des variétés de pêcher créées à Lyon. *André Margaron* (1759-1820), qui a fait fortune dans l'industrie en perfectionnant les techniques d'apprêt des étoffes de soie, achète des terres à Dardilly et initie la plantation de mûriers pour l'élevage des vers à soie. *Gabriel Luizet* (1794-1872) et son fils *Marc-Antoine Luizet* (1820-1897) créent de nouvelles variétés fruitières de renom : abricotier Luizet ou Hâtif du Clos, poirier Beurré-Luizet, prunier Reine-Claude d'Écully, cerisier Bigarreau noir d'Écully. Certaines d'entre elles sont encore produites sur les marchés aujourd'hui. Ils inventent de nouvelles formes d'espaliers comme la palmette « candélabre » pour le palissage des pêchers. Les travaux de cette famille font la célébrité des murs à pêches d'Écully. *Laporte-Toscan*, horticulteur à Écully, crée vers 1845 une variété de pêche portant son nom. *Laurent Guillot* et *Benoît Riton*, autres écullois, créent en 1863 deux variétés d'abricot-pêche.

Dans le registre de l'arboriculture ornementale et de la création florale, les chroniques horticoles citent notamment « la belle pépinière de *M. Rast-Maupas*, à Écully, d'où sont sortis tant d'arbres étrangers que ce dernier avait naturalisés sous notre ciel. »[2] C'est dans ce jardin de naturalisation que sont introduits pour la première fois dans la région lyonnaise le mûrier à papier de Chine, le lin de Nouvelle-Zélande, le cirier de Louisiane (Morella cerifera, 1817) et le fameux Ginkgo biloba, ou arbre aux quarante écus, rapporté par le botaniste-explorateur lyonnais Pierre Favre et considéré comme un fossile vivant en tant que représentant d'une famille botanique antérieure aux dinosaures. Ce jardin permet à Rast-Maupas d'approvisionner en plantes nouvellement acclimatées le jardin des plantes de Lyon[3]. *Dalmais*, le jardinier d'Antoine Lacène à Écully, obtient en 1845 trois variétés d'œillets remontants, ce qui est une

– Le dahlia Mariette Laurent, une création des pépinières Luizet (Bulletin de la Société d'Horticulture pratique du Rhône, 1845).

LA THÉORIE DE JEAN-MARIE MOREL,
telle que mise en œuvre dans son aménagement des jardins d'Ermenonville et de Guiscard (Oise) en 1764-1770, selon Elisabetta Cereghini, historienne de l'art des jardins :

Il s'agit […] d'une composition "naturellement" simple à première vue, avec ses vastes prairies, son étendue d'eau sous forme de lacs et ses masses boisées. Il n'existe pas de fabriques chinoises ou gothiques, mais seulement deux fermes rustiques et un pont en bois. Le génie de Morel se révèle dans la proportion des formes dessinées, l'agencement des espaces projetés et la mise au point d'un dispositif optique très savant qui intègre le parc dans le paysage environnant. […] Le principe fondamental du jardin irrégulier – créer un jardin en imitant la nature sans faire apparaître l'artifice – est donc déjà appliqué et maîtrisé.

Michel Racine (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au début du XIXe siècle*, Actes Sud / ENSP, 2001.

formidable nouveauté à l'époque. L'œillet devient une grande spécialité lyonnaise, jusqu'à ce que la production soit délocalisée sur la Côte d'Azur pour bénéficier d'un climat plus clément et se rapprocher de la clientèle anglaise des horticulteurs lyonnais.

Gabriel Luizet et le pépiniériste fleuriste écullois *Étienne Armand* s'illustrent brillamment dans la production des dahlias, une fleur qui passionne le public et les obtenteurs. *Pierre Leblanc* se spécialise dans les camélias et azalées. Les rosiers ne sont pas en reste, avec *Armand* notamment. La proximité des mines de charbon de Sainte-Foy-l'Argentière et de la Loire permettait aux horticulteurs de disposer d'une source d'énergie bon marché pour chauffer leurs serres.

Vient le temps des paysagistes. *Marc Luizet*, avant de s'installer à Écully avec son père horticulteur, suit une formation à l'école de peinture du musée des Beaux-Arts de Lyon. Il peut ensuite mettre en application son goût pour l'art en aménageant le parc du château du Vivier et d'autres belles propriétés bourgeoises. L'architecte-paysagiste, peintre et musicien lyonnais *Jean-Marie Morel*, qui possède une maison à Écully, réalise quant à lui le jardin de la villa Saint-Pierre (d'après ce que rapporte en 1813 son ancien élève Savalette de Fortair). *Jean-Marie Morel* joue un rôle déterminant dans le développement théorique et pratique de l'art des jardins en France sous Louis XVI et pendant le Premier Empire. Il s'attache à faire évoluer le jardin pittoresque vers une forme plus naturelle de parc paysager, modifiant notre regard sur la nature (voir l'encadré ci-contre). Proche des idées de Jean-Jacques Rousseau, sa méthode est basée sur l'observation assortie d'une analyse fine et rigoureuse de la nature.
Dans un autre genre, *Jean Lambert* (1846-1912) s'impose comme un spécialiste de la mosaïculture. Il est jardinier-chef de la propriété Jaubert-Baboin à Écully, et fait bénéficier de son art les maisons bourgeoises des environs de Lyon.

---

1. Stéphane Croizat, Philippe Marchenay, Laurence Bérard, *Fleurs, fruits, légumes : l'épopée lyonnaise*, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2010.

2. Mémoires de la Société royale d'Horticulture de Lyon, 1821 (mis en ligne par le site www.horti-lyon.fr). Jean-Louis Rast-Maupas, instaurateur d'un procédé de dessiccation des soies, est à l'origine de la Condition publique des soies instituée à Lyon par Napoléon 1er en 1805 sur le modèle de celle de Turin. Cet établissement a donné naissance au Centre de Recherche de la Soierie et des Industries textiles, qui sera transféré à Écully en 1976. Après la Révolution française, Rast-Maupas s'implique également dans le fonctionnement de la Pépinière départementale, « bien convaincu que l'introduction des végétaux utiles ou agréables est un bienfait public. »

3. Le jardin des plantes de Lyon est à cette époque encore situé dans les pentes de la Croix-Rousse, à l'emplacement de l'amphithéâtre des trois Gaules. Il sera plus tard transféré au parc de la Tête d'Or.

2. Né en 1728 à Lyon, formé à l'école des Ponts et Chaussées de Lyon, Jean-Marie Morel publie dès 1757 *L'Art de distribuer les jardins suivant l'usage des Chinois*, ainsi qu'un *Traité sur la composition musicale* et un ouvrage sur *L'architecture rurale*. C'est en 1776 qu'il publie à Paris son ouvrage qui fera référence : *Théorie des jardins, ou l'art des jardins de la nature*.

– Les bâtiments du Centre de formation et de promotion horticole d'Écully (CFPH) et son parc (photo du centre).

– Les serres du lycée de Dardilly ont un service de vente au public.

Il faut enfin citer, dessiné en 1922 par *Achille Duchêne*, le très beau parc de Lacroix-Laval à Marcy-l'Étoile, avec son jardin à la française, sa roseraie, son potager, son parc paysager, ses boisements et ses versants contournés plongeant sur la Grande Rivière (voir page 62).

Les formations horticoles

Originaire de Lyon, Jean-Baptiste-François Rozier, dit l'abbé Rozier, fonde à Vaise en 1787 le premier cours gratuit et public d'arboriculture fruitière et forestière. Ce passionné de botanique, qui est aussi l'un des meilleurs agronomes de son temps, est chargé l'année suivante de la Pépinière royale et de l'organisation de son école. C'est le premier établissement d'enseignement agricole créé en France, qui devient en 1851 l'École théorique et pratique d'horticulture d'Écully sur le site de la Pépinière départementale, en versant rive gauche du vallon des Planches au débouché du vallon de Chalin. Marc Luizet y tient à partir de 1889 la chaire d'arboriculture fruitière alors que la direction de l'école est confiée à Victor Pulliat [1]. En 1925, l'école se dote d'un second domaine : « la Brocardière » à Dardilly en tête du vallon de Serres. Elle finit par en faire son site principal en 1967, laissant le site d'Écully à la formation continue et à la promotion horticole [2]. Le collège se transforme en Lycée agricole et horticole en 1977, aujourd'hui « Lycée du Paysage et de l'Environnement ». La loi de décentralisation de 1985 regroupe tous les sites sous une grande entité unique dénommée « Établissement Public Local d'Enseignement Agricole de Lyon-Dardilly-Écully ».

À ces centres de formation s'ajoute encore le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), installé dans le domaine de Lacroix-Laval. Il est né d'un programme de recherche lancé en 2003 par l'équipe *Ressources des terroirs* du CNRS de Bourg-en-Bresse : *Fleurs, fruits et légumes du bassin lyonnais : un patrimoine culturel et biologique à connaître et à conserver* [3].

1. Ampélographe éminent originaire de Chiroubles, Victor Pulliat est reconnu comme sauveur de la vigne alors qu'une sorte de puceron importé d'Amérique, le phylloxéra, menaçe tout le vignoble français d'anéantissement. Autant chercheur que praticien, Pulliat fonde en 1869 la Société régionale de viticulture de Lyon et convainc les viticulteurs de l'efficacité du greffage sur plants américains résistants à l'insecte. Il met au point un greffoir et une technique simple et efficace, donne des conférences et crée des écoles de greffage pour diffuser cette méthode de lutte préventive nouvelle pour les vignerons.

2. Le Centre de formation et de promotion horticole d'Écully comprend, sur 2,5 hectares : 6 serres de production florale et légumière, un parc, un verger (30 cerisiers, poiriers, pommiers etc.), un arboretum, un laboratoire de culture in vitro, des hôtels à insecte, une spirale à abeille, des ruches. Plus de 850 espèces végétales sont recensées dans le parc.

3. Ce travail de recherche a abouti à une publication par leurs auteurs (déjà citée) : *Fleurs, fruits, légumes : l'épopée lyonnaise*. Le CRBA est une association dont le but est « de favoriser le développement de recherches et d'actions de valorisations dans le domaine de la botanique appliquée à divers secteurs tels que l'horticulture, la création et la restauration de jardins, l'histoire et l'utilisation actuelle des plantes. Les travaux du CRBA reposent sur la mise à disposition de ressources à la fois documentaires et humaines, de compétences scientifiques, artistiques et techniques, qu'elles soient historiques ou contemporaines. »

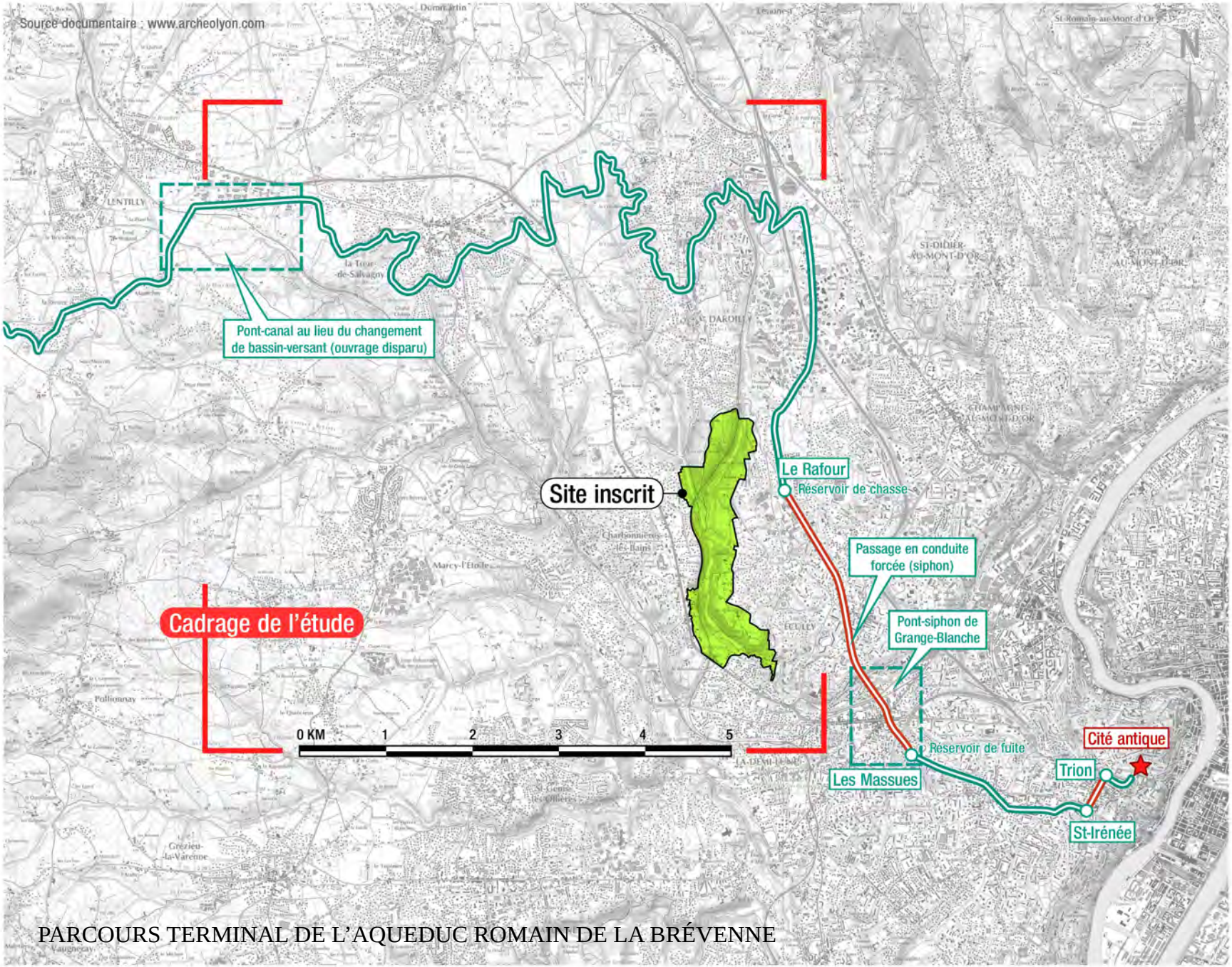

PARCOURS TERMINAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DE LA BRÉVENNE

– La maison Sevenans est une vaste demeure bourgeoise édifiée à la fin du XIXe s. dans un parc de douze hectares à Bellevue, chemin du Petit-Bois en bordure du vallon de Serres (Écully). Architecte : Charles Roux-Meulien. Le domaine appartient depuis 1922 à la famille Morel-Journel, grand nom de la soierie lyonnaise. Il a par la suite été scindé pour accueillir, en 1970, le nouveau campus de l'École supérieure de commerce de Lyon.

1. Maison Les Chevaliers
2. Maison des Lions
3. La Chaumière
4. Oustau d'Antan
5. Charrière Blanche
6. Maison Guyonnet
7. Les Marronniers
8. La Brigandière
9. Beauvallon
10. Château de la Roseraie
11. Jardin de la Condamine
12. Château Gourd
13. Roqueplane
14. Le Randin
15. Mon Repos
16. Valpré
17. Immeuble (angle rue de Saint-Cyr et quai Jaÿr)
18. Villa rue de la Mignonne
19. Maison natale du Curé d'Ars (musée)

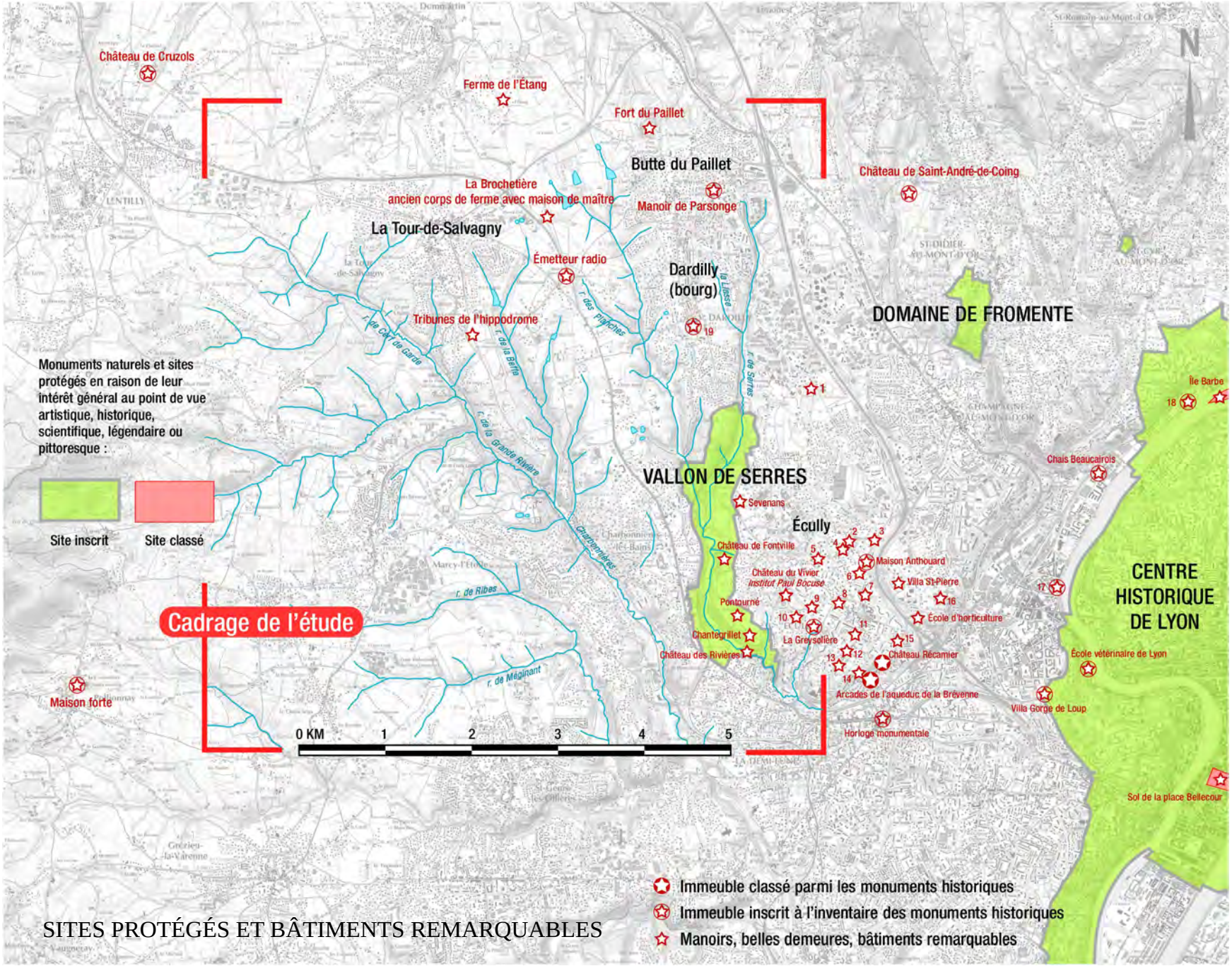

SITES PROTÉGÉS ET BÂTIMENTS REMARQUABLES

– L’avenue de Verdun est, avec la route d’Écully qui la prolonge vers le sud, l’artère centrale de Dardilly. Elle parcourt sur trois kilomètres l’étroite ligne de crête qui sépare le vallon de Serres (sur la gauche) du vallon de Traîne-Cul et des Planches (sur la droite). Mais la continuité de l’habitat résidentiel ne laisse que très peu d’ouvertures sur le paysage.

– Vergers et reliques de ripisylve dans le vallon de la Liasse au nord de Dardilly-le-Bas, encadrés par des lotissements pavillonnaires qui tiennent les versants.

– Vue prise depuis la croupe de Montcourant côté vallon de Traîne-Cul (chemin du Pont), au faîte du versant rive droite. Le ruisseau lui-même et le bas des versants ne sont pas visibles en raison du fort encaissement du vallon. Au-delà des champs du premier plan s’étire une partie de la longue crête de Dardilly : le Paillet à gauche, le Barriot au centre et Bachely à droite. À l’horizon s’élèvent le massif des Monts d’Or et le Mont Verdun, sommet de la métropole.

Perception et lisibilité des lieux

Cinq grands thèmes dominent et conditionnent la perception globale des lieux :

– Un fort impact de l’urbanisation tout au long des routes et chemins. Bâtiments, clôtures et panneaux publicitaires semblent unir leurs efforts pour restreindre notre champ de vision sur le paysage et les mouvements du relief. Les parties creuses du relief ne font irruption qu’en de brefs instants. Les fonds de vallons, les talwegs deviennent des éléments furtifs qu’il est difficile d’articuler dans une compréhension d’ensemble du site.

– Les éléments du paysage qui résistent le mieux à cet effet de gommage par l’urbanisation sont ceux qui sont assez imposants et distants pour émerger nettement. Ils se trouvent en dehors de l’aire d’étude. Ce sont principalement les monts du Lyonnais et le massif des Monts d’Or, ainsi que la large vallée Saône-Rhône qui anime l’horizon sud-est. À l’intérieur de l’aire d’étude une longue ligne de crête

– Vue vers le sud-ouest et les monts du Lyonnais depuis l'entrée nord du bourg de Dardilly-le-Bas.

– Le Bois de Serres vu depuis le lotissement des Pierres Plantées à travers le vallon des Planches (Charbonnières-les-Bains).

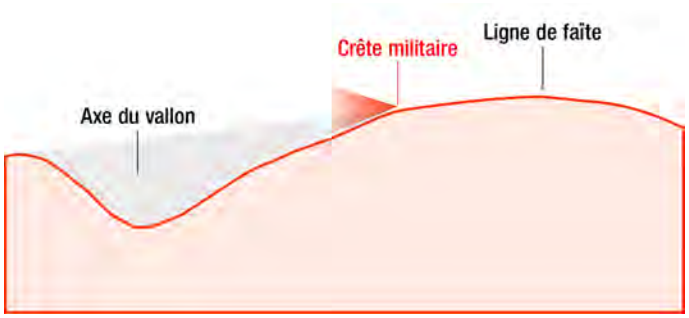

– Profil d'un site d'observation (voir encadré ci-contre).

se dessine toutefois, celle qui descend du fort du Paillet (cote 394 NGF) jusqu'au bois de Serres (cote 295 NGF avant la descente dans le vallon). Les autres événements paysagers, plus subtils, ont du mal à exister, soit qu'ils soient peu visibles, soit qu'ils soient difficiles à comprendre en raison de la complexité des lieux.

– Le paysage est aussi conditionné par la déclinaison progressive du cadre bâti entre un centre primordial ancien au tissu dense, fortement structuré, et une périphérie proliférante au tissu hétéroclite. Habitat ancien, zones résidentielles des années 1960-1970, lotissements récents, zones d'activités, quartiers HLM etc. : le cadre bâti nous informe et nous oriente dans l'espace. L'autoroute A6 au nord de Lyon illustre bien cette dualité : horizon de concentration urbaine dans un sens, horizon d'évasion dans l'autre.

– Le Plateau lyonnais dans l'aire d'étude présente une inclinaison générale du nord-ouest vers le sud-est. Ce mouvement du terrain, bien que perturbé par un modelé érosif complexe, reste assez sensible et guide le pas et la vue vers la vallée du Rhône en même temps que vers le centre de Lyon. C'est d'ailleurs la direction que suivent les routes principales (A6, N7, D77, D307, D123, D7). Idem pour le réseau hydrographique quand il n'est pas dévié par un accident géologique.

– Il est enfin un dernier thème marquant, c'est l'état de grande fragmentation associé à la remarquable diversité des milieux. Cette dualité est typique du site lyonnais : complexité géologique, complexité du relief et complexité climatique ont produit une grande diversité de microclimats, de types de sols et d'écosystèmes. La richesse humaine d'une grande ville a pu la mettre à profit intensivement, avec pour conséquence un morcellement extrême des parcelles et une rétraction des boisements et de la nature sauvage, confinés aux lambeaux de sol les moins fertiles ou les moins accessibles.

CRÊTE MILITAIRE ET PAYSAGE

La *crête militaire* est la ligne des points d'un relief permettant de maîtriser par le regard tout le terrain en avant, jusqu'au pied même du versant. La *crête topographique* est la ligne de faîte, où se rejoignent les deux versants d'une montagne ou d'une colline : la vue sur les plans lointains est la meilleure, mais les plans proches et intermédiaires du paysage sont souvent masqués, la sensation de profondeur du paysage est moins bonne. De même en matière de boisements les militaires distinguent-ils la *lisière topographique*, qui est la limite matérielle d'un bois, de sa *lisière militaire*, qui se trouve légèrement en retrait à l'intérieur du bois et qui permet de voir sans être vu (voir par exemple le Mémento du 22e bataillon d'infanterie de Marine à l'intention des engagés de réserve). Nous constatons ici que les motivations du militaire et du promeneur peuvent avoir un fondement perceptif et existentiel commun : s'orienter, observer, progresser, se protéger, apprécier une distance, désigner un objectif, communiquer, rendre compte…

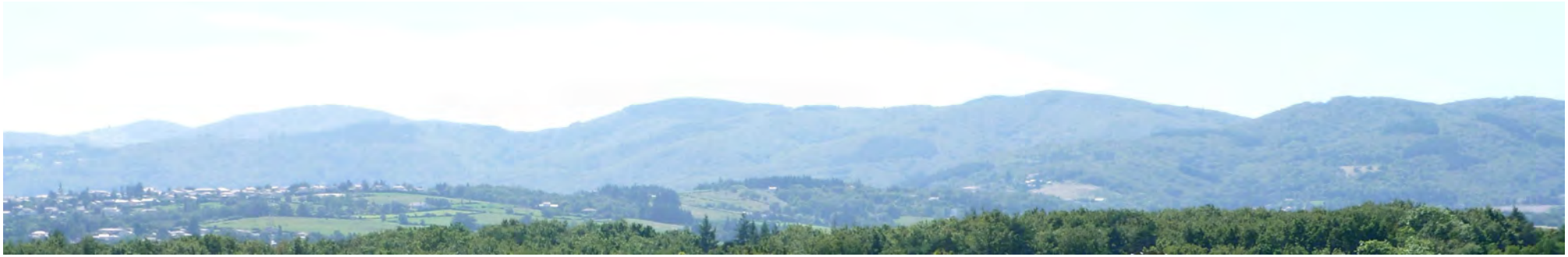

Trois vues des Monts du Lyonnais : – depuis la croupe de Montcourant côté vallon de la Beffe (chemin du Bois du Cros),
– depuis la croupe de Dardilly côté vallon de Traîne-Cul et des Planches (devant le cimetière de Dardilly, avenue de Verdun),
– depuis la croupe de Dardilly côté vallon de Traîne-Cul et des Planches (la Crépillère, chemin du Pont en limite des lotissements).

Trois vues prises depuis le col du Carret :

– en direction du sud-sud-est, dans l'axe du vallon des Planches et du bois de Serres ;

– vers l'est-sud-est avec la ligne de crête de Dardilly descendant de gauche à droite jusqu'à l'église du bourg ;

– vers le nord et la plaine de la Saône.

Points de vue sensibles et préférentiels

Points de vue sur les grandes lignes du paysage lyonnais

Compte tenu de l'encombrement visuel des premiers plans, les beaux points de vue panoramiques sur le paysage sont rares. Les meilleurs se trouvent théoriquement sur les sommets et sur les lignes de basculement du relief, appelées aussi « crêtes militaires » justement parce qu'elle offrent les meilleures conditions de visibilité sur le théâtre des opérations (voir l'encadré page 45). Le sommet le plus élevé de l'aire d'étude est occupé par le fort du Paillet et son environnement boisé, qui ne laissent passer la vue que vers les Monts d'Or. Les éminences secondaires sont occupées par un habitat serré (le Barriot et le bourg de Dardilly-le-Bas, les hauteurs de La Tour-de-Salvagny) où les dernières embrasures libres voient fleurir des chantiers de construction.

Les « crêtes militaires » sont elles aussi bien occupées, conquises presque en totalité par un habitat pavillonnaire avide de vues « imprenables ». Ce qui révèle l'intérêt social pour ces situations, avec le risque de privatisation de l'horizon qu'il comporte. Les crêtes qui ne sont pas encore conquises étant généralement boisées, il est assez difficile en l'état actuel de trouver un belvédère accessible. Il reste quelques points de vue intéressants, plutôt localisés dans les reliefs amont du bassin versant, où l'urbanisation est moins avancée :

– sur les croupes de La Tour-de-Salvagny au-dessus du vallon du Cerf de Garde ;

– sur la longue croupe allant de Montcourant à la Thuillière au-dessus du vallon de la Beffe, où quelques chemins transverses ou à flanc de coteau donnent accès à de bons postes d'observation ; la ligne de faîte de ce relief est l'axe emprunté historiquement par la Route royale de Paris à Lyon par le Bourbonnais, devenue RN 7 puis RD 307, qui offre aux automobilistes quelques vues intéressantes sur les paysages lointains, mais vues furtives car encombrées par un bâti disséminé.

D'autres bons points de vue pourraient sans doute être trouvés, y compris plus en aval, mais il faudrait pour cela ouvrir des fenêtres dans la végétation spontanée qui les aveugle.

C'est finalement tout en haut du bassin versant, aux confins de la ligne de partage des eaux allant des Monts d'Or aux Monts du Lyonnais, que l'on peut rencontrer les vues les plus dégagées. Cette ligne forme un large col entre la vallée de l'Azergues-Brévenne (au nord-ouest) et les vallons du Plateau lyonnais (au sud-est) filant vers la vallée du Rhône. La butte en pente douce du Carret domine légèrement sur ce col et permet de contempler, outre le passage des oiseaux migrateurs, un très vaste panorama dans toutes les directions – jusqu'aux Alpes quand le temps est favorable. Il est même possible d'apercevoir les tours de la basilique de Fourvière, à une distance d'exactement dix kilomètres.

– Route automnale montant sur le plateau de Méginant à Tassin-la-Demi-Lune.

– Les églises de Dardilly-le-Haut et Dardilly-le-Bas, vues depuis le haut du versant oriental du vallon de Serres (lieudit La Bruyère).

Points de vue et repères à l'échelle interne du site

La tendance à la fermeture du paysage par l'occupation résidentielle et l'enfrichement reproduit ses effets dans la lecture interne du site. Les voies de communications deviennent alors en elles-mêmes le principal lien entre les divers motifs du paysage, fixant le cadrage et la façon de cheminer de l'un à l'autre.

Les repères visuels structurants à l'intérieur de l'aire d'étude sont finalement assez peu nombreux. On peut le comprendre pour deux raisons :

– un type de relief certes plein de creux et de bosses, mais assez homogène dans son enveloppe altimétrique (un plateau légèrement incliné vers le sud-est) ; les creux favorisent les ambiances intimistes, l'immersion dans la nature, le côté introverti du paysage ; les bosses sont assez nombreuses mais la seule qui s'impose vraiment est la crête de Dardilly, visible à l'occasion de trouées dans les boisements ou dans l'axe de routes transversales, et bien signalée par ses deux églises ;

– une prééminence de milieux qui sont eux aussi assez homogènes et occultants dans leur aspect d'ensemble, qu'il s'agisse de boisements, d'habitat pavillonnaire ou de zones d'activité ; ces milieux prolifiques absorbent les traits saillants du paysage, particulièrement dans la partie aval de l'aire d'étude où le relief des vallons est pourtant plus vif, prenant la forme de gorges.

Les principaux repères notables sont les silhouettes des centres-bourgs avec leurs clochers. Le fort du Paillet est également bien identifiable, bien que le bâti lui-même soit peu visible à cause de son enveloppe boisée, mais on le reconnaît par sa silhouette massive dominant le site et par le château d'eau qui l'accompagne.

Impact des réseaux aériens

En bordure nord-ouest de l'aire d'étude se trouve un poste de transformation important à l'échelle du réseau électrique national, le poste de Charpenay (voir planche page 50). De ce poste partent de nombreuses lignes aériennes à haute tension. Les plus puissantes, les lignes de 400 kV, ne traversent pas l'aire d'étude. Mais trois lignes régionales sont présentes :

– une ligne à 225 kV surplombe le vallon des Planches pour rejoindre le poste d'enfouissement du Rafour, à Écully en bordure du vallon de Serres ; son impact est assez fort quand ses pylônes prennent appui sur des points saillants du relief (voir photo ci-contre page 49) ;

– une ligne à 63 kV part vers le sud dans une direction qui l'éloigne des principaux vallons de l'aire d'étude ; son impact est donc très faible ;

– Croisement de la ligne à 225 kV (au centre) et de la ligne à 63 kV (à droite) sur la croupe de Montcourant vers le sentier des Moines. Le bourg de Dardilly apparaît au loin sur la gauche, au-delà du vallon des Planches.

– une autre ligne à 63 kV coupe le vallon de Traîne-Cul pour rejoindre le poste du Rafour, à Dardilly ; c'est dans le secteur urbanisé de Dardilly que son impact est le plus fort.

Outre ces lignes à haute tension, d'autres lignes aériennes peuvent marquer le paysage : lignes de distribution locale de l'électricité, et lignes téléphoniques. Leurs supports sont beaucoup moins hauts et se fondent dans le paysage vus à distance, mais ils peuvent dans certains cas contribuer à présenter une image dégradée de l'environnement.

Il faut aussi signaler le cas des pylônes de la téléphonie mobile qui, comme ceux des lignes électriques, affectionnent les points hauts. Le pylône tubulaire du chemin de la piscine à Charbonnières-les-Bains, au sommet d'une butte qu'il domine de ses 40 mètres, se détache nettement sur l'horizon ; il est situé juste à 250 mètres du château de Lacroix-Laval, en vis-à-vis de part et d'autre du vallon de la Grande Rivière. Un autre pylône tubulaire se situe route d'Écully près du ruisseau de Serres ; il s'insère mieux dans le paysage car il est moins haut (25 mètres) et implanté en bas de versant.

– Vue depuis les hauteurs du Carret en direction du sud-est : la crête de Dardilly dans le secteur de la Crépillère et du Grégoire, versant Traîne-Cul ; il arrive que des conditions météorologiques particulières permettent de découvrir à l'horizon le plateau du Vercors (à droite) précédant le Massif des Écrins (au centre).

– Vue prise depuis la RD 73 (au pied de la butte du Fort du Paillet) en direction du sud-ouest, vers la croupe de Montcourant à travers les vallons de Traîne-Cul, avec les Monts du Lyonnais au loin.

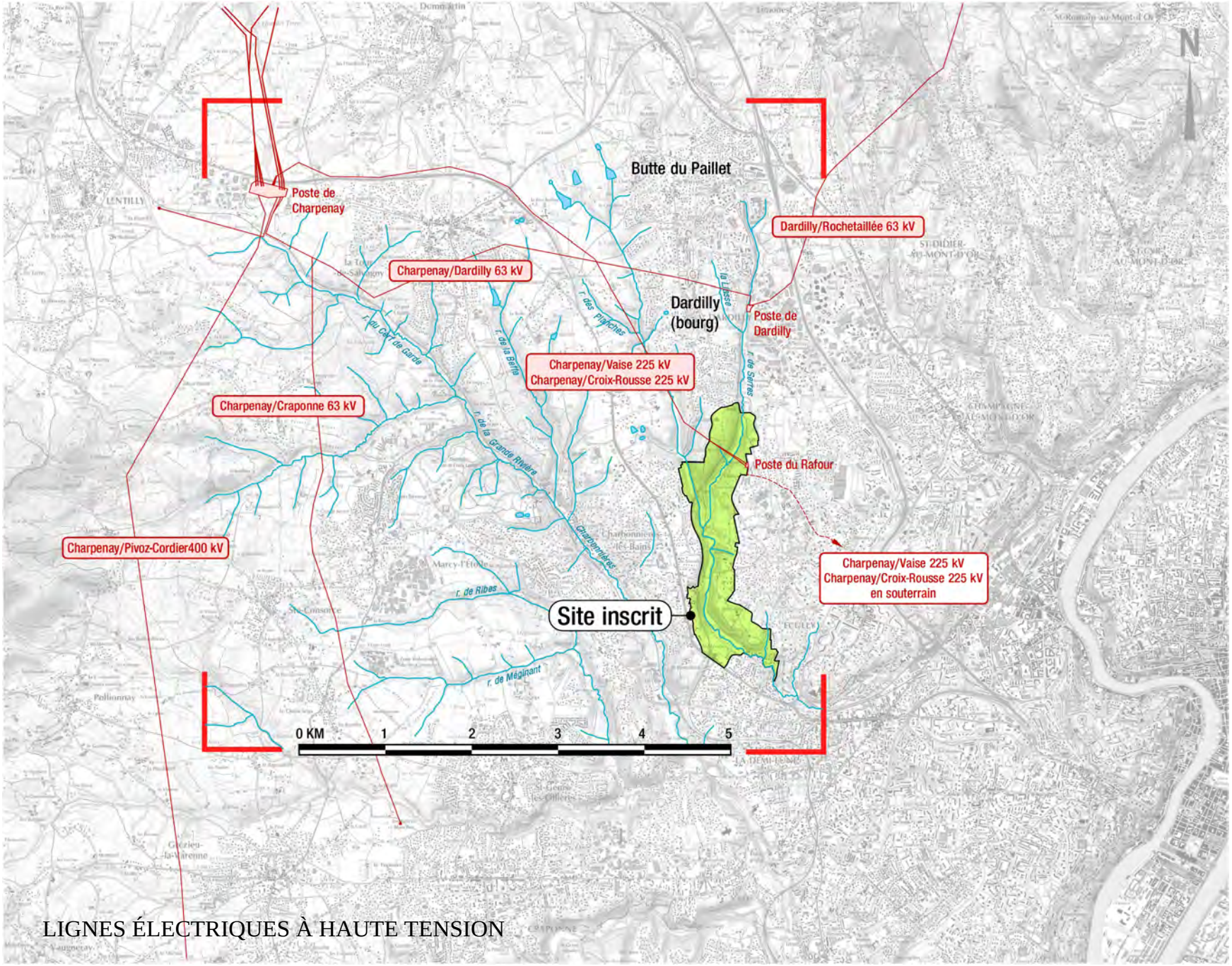

LIGNES ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION

Le paysage de l'aire d'étude dans ses représentations

Nous n'avons pas eu connaissance d'œuvres picturales ou littéraires évoquant spécifiquement le paysage de l'aire d'étude. Les références culturelles conditionnant la perception du site proviennent ainsi des sources habituelles que sont :

– le regard collectif porté sur la nature, l'espace et le paysage par les moyens de diffusion de toutes sortes, les œuvres picturales, les écrits, le cinéma, l'art des jardins, les médias de masse ; ce regard nourrit un imaginaire personnel et des attentes diffuses qui vont se trouver confrontés à la réalité du site ;

– les actions de communication engagées par les parties prenantes à destination du grand public, des établissements d'enseignement et du milieu associatif pour faire connaître les lieux et favoriser leur fréquentation et leur mise en valeur : sites web du département du Rhône, site du Syndicat des Vallons de Serres et des Planches, dépliants, carte des Sentiers du Rhône, carte Nature et *Guide Nature des sentiers* du Grand Lyon, guides tourisme et loisirs à l'échelle régionale [1] qui vantent « les nombreuses possibilités de promenade en forêt, un total dépaysement à quelques minutes des trépidations de la ville », la qualité des paysages boisés, une nature sauvegardée et les nombreuses belles demeures ;

– les actions sur le terrain, notamment par des associations locales, sous la forme de visites organisées, de balades à thème, d'animations pour les enfants, de conférences voire même d'opérations de nettoyage [2].

---

1. Voir par exemple :
– Lionel Favrot, *52 balades en famille autour de Lyon*, éd. Didier Richard ;
– Guide Balado Rhône-Alpes, *410 idées de loisirs 100 % testées,* p. 116 *Le Bois de Serres*, éd. Mondéos ;
– Guide Gallimard, *Lyon-Rhône,* pp. 224-225, *Vallon du ruisseau des Planches – Vallon du ruisseau de Charbonnières.*

2. Association des Amis du Bois de Serres (à Écully), association Dardilly Environnement et Avenir (à Dardilly).

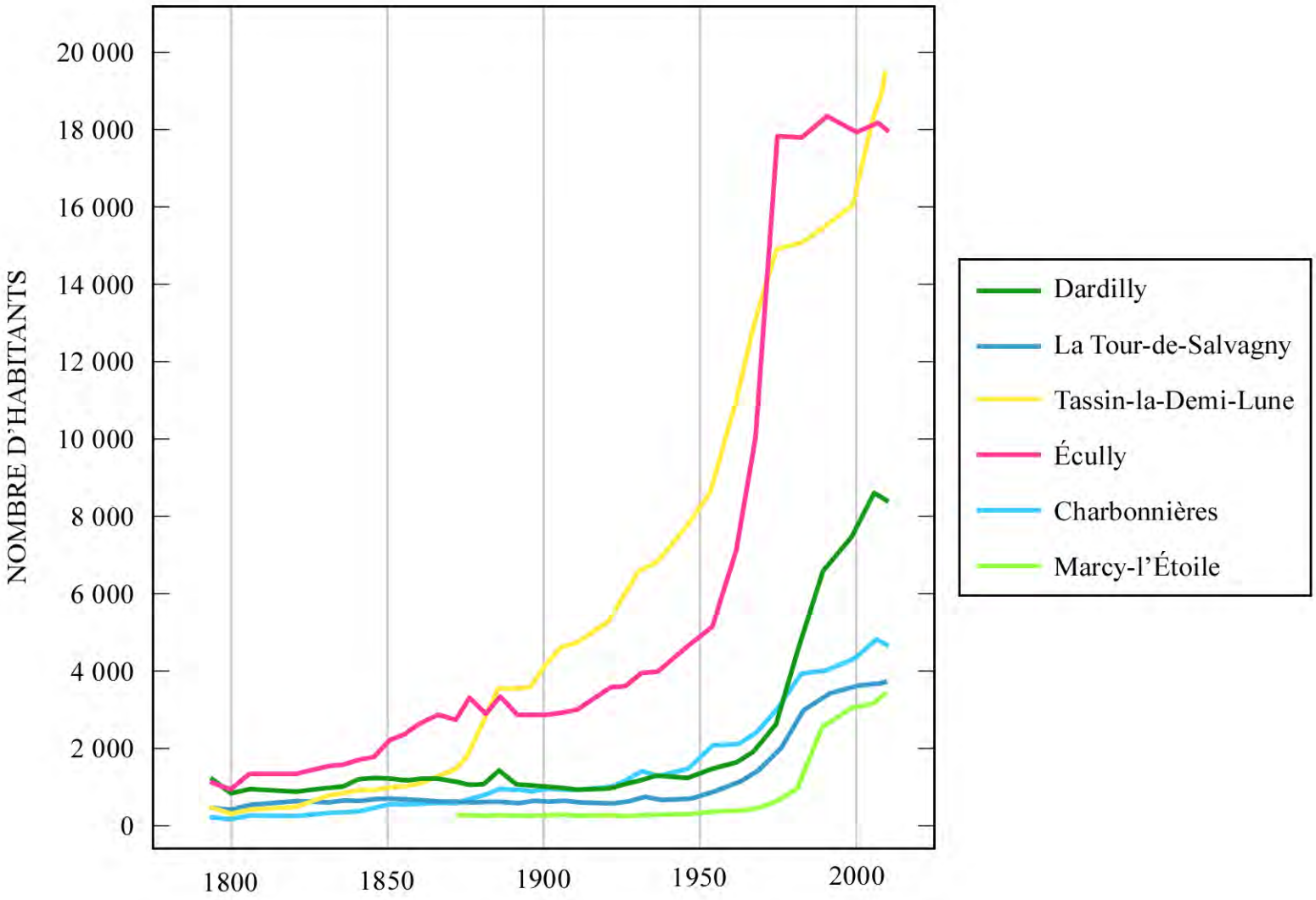

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNE

Source : Base Cassini de l'EHESS jusqu'en 1962 et base INSEE à partir de 1968

2. ANALYSE DES DYNAMIQUES EN JEU

– La partie nord du Bois de Serres vue depuis le Rafour à travers le vallon de Serres, avec au premier plan une parcelle anciennement agricole convertie en terrain à bâtir. Les points de vue panoramiques sur les vallons et leurs pentes boisées deviennent de plus en plus rares du fait de l'expansion pavillonnaire.

Évolution de l'occupation du sol et de l'espace

Les politiques de planification urbaine

Les communes de l'aire d'étude ont connu une forte urbanisation de leur territoire à partir des années 1960-1970, à un rythme variable d'une commune à l'autre. On imaginait à l'époque qu'une ville comme Écully pourrait accueillir jusqu'à 60 000 habitants (alors qu'il est acquis aujourd'hui qu'elle ne devrait pas dépasser 20 000 habitants). Si la population de ce territoire à globalement doublé depuis la fin des années 1960, l'occupation du sol a connu une transformation beaucoup plus radicale encore, en raison de la place importante prise par l'habitat pavillonnaire et les zones d'activités diverses, sans oublier la tendance au desserrement des ménages.

Les photos aériennes témoignent de l'importance de cette expansion urbaine, qui s'est faite par consommation des surfaces agricoles. Les documents graphiques présentés ci-après donnent une idée de l'évolution récente de la surface agricole utilisée dans les communes de l'aire d'étude. Ils permettent de mesurer l'ampleur de l'artificialisation du sol, et la faiblesse de ce qui reste aujourd'hui disponible pour l'agriculture. Le territoire agricole se résume désormais à deux entités spatiales bien délimitées et cohérentes : l'une à Dardilly, l'autre à Tassin-la-Demi-Lune et Saint-Genis-les-Ollières (plateau de Méginant).

Ce recul des surfaces agricoles s'est accompagné d'un accroissement notable des surfaces laissées en friche, correspondant soit à des terrains en forte pente difficiles à exploiter, soit à des problèmes de transmission de patrimoine foncier et de parcellaire trop morcelé.

Les enjeux liés à cet affaiblissement de l'espace agricole et du paysage ont bien été saisis par les politiques de planification urbaine. Si le Schéma directeur Lyon 2010 amorçait déjà une rupture avec la planification des années 1970, le SCOT 2030 (Schéma de cohérence territoriale approuvé en 2011) propose une complète « inversion du regard » par rapport aux anciens schémas, en considérant les espaces agricoles et naturels non plus comme des espaces « en creux » mais comme « l'élément principal de l'organisation urbaine [dont la] mise en réseau doit permettre d'aboutir à une véritable

Vue en 1965 – Paysage rural

Vue en 1988 – Paysage périurbain

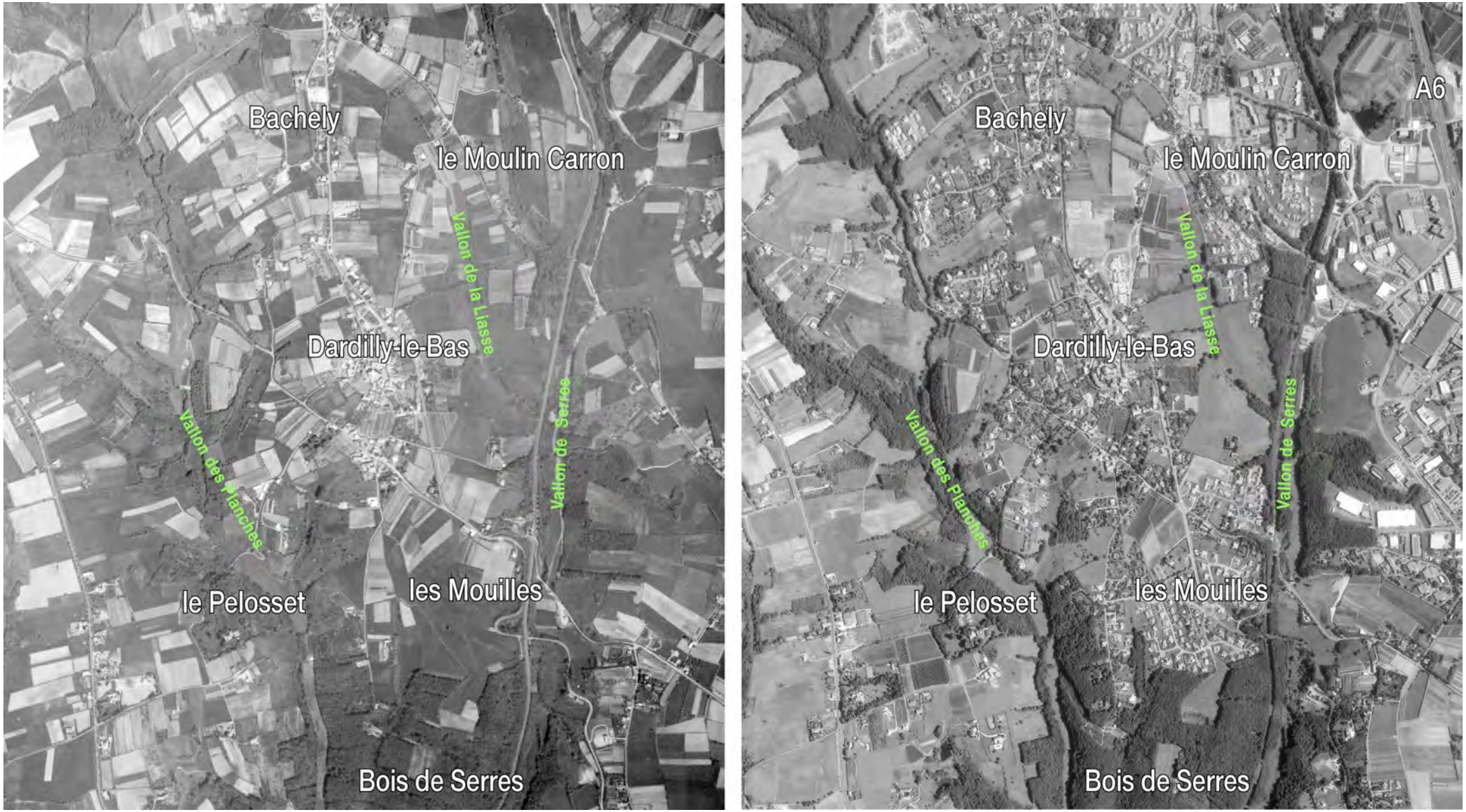

DARDILLY ET LES VALLONS DE SERRES ET DES PLANCHES AU NORD DU BOIS DE SERRES : ÉVOLUTION 1965-1988

Source : photographies aériennes de l'IGN

armature verte » (voir ci-après des extraits des cartes thématiques du SCOT, ainsi que la Carte de cohérence territoriale présentant la synthèse des orientations générales du SCOT).

Ces espaces sont reconnus pour leur valeur économique (agriculture), écologique, récréative et paysagère. Les territoires qui les composent, par nature et par destination, ne sont pas urbanisables. Ils doivent former à terme un réseau cohérent d'espaces. Des préconisations sont formulées pour les réunir, avec la notion de « liaisons vertes »[1].

Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité qui résulte des transformations de l'espace et des pratiques agricoles et urbains, l'État et la région Rhône-Alpes se sont accordés pour mettre en place une politique de préservation et de restauration des continuités écologiques. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est le document-cadre qui doit servir de référence aux documents de planification pour préserver les continuités écologiques. Cet outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale a été adopté le 22 juillet 2014.

Le concept d'armature verte se retrouve logiquement dans le PLU du Grand Lyon (Plan local d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon, aujourd'hui Métropole de Lyon). Ce PLU est en application depuis le 5 août 2005. Une procédure de révision a été engagée en avril 2012 pour intégrer le Programme local de l'habitat (PLH) et les prescriptions du Projet d'aménagement et de développement durables de la Métropole de Lyon (PADD), notamment celles visant la préservation et la restauration des continuités écologiques ainsi que la limitation de la consommation d'espace. L'objectif est de finaliser le projet à la fin de l'année 2016, d'obtenir son approbation un an plus tard et la mise en application d'un PLU-H opposable au début de l'année 2018.

Les principales dispositions du PLU actuel

Le PLU en vigueur attribue déjà une place importante à l'agriculture et aux continuité écologiques dans l'agglomération lyonnaise, avec une réorientation de la politique d'urbanisation dans le sens d'une densification des zones déjà urbanisées et d'un arrêt de leur expansion. Cela se traduit dans les communes de l'aire d'étude par le classement de terrains en zones A et N :

– zones A : zones agricoles recouvrant des secteurs équipés ou non, à protéger en raison de la richesse des terres agricoles, qu'elles soient de nature agronomique, biologique ou économique ;

_____

1. SCOT 2030, Document d'orientations générales, Principes d'aménagement, p. 13.

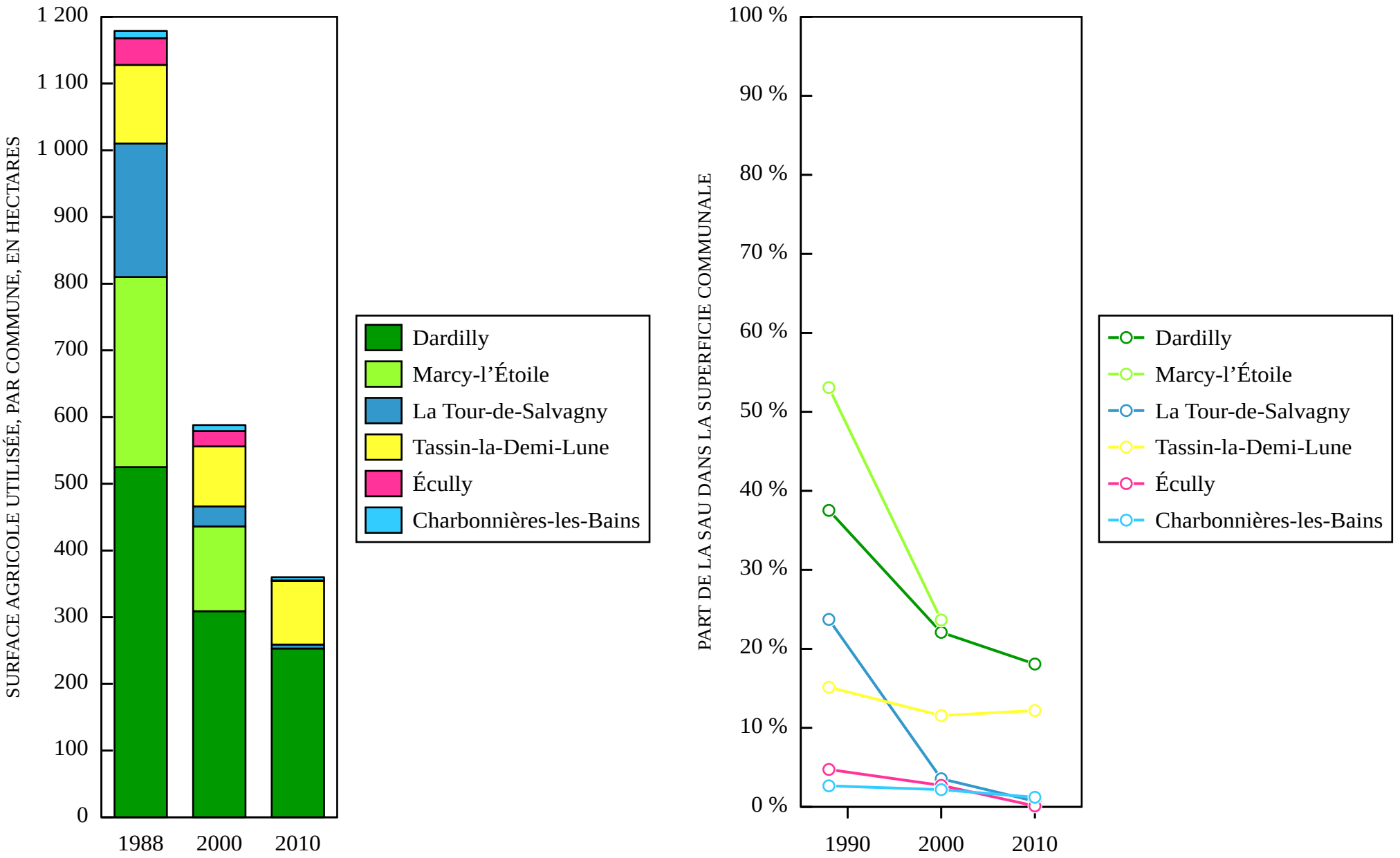

ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) 1988-2010

Source : Recensement général agricole 2010, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

– zones N : zones naturelles et forestières recouvrant des secteurs équipés ou non, de nature très variée, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique, soit en raison de l'existence d'une exploitation forestière, soit pour répondre à la nécessité de conserver une proportion d'espaces naturels conformément au principe d'équilibre entre l'aménagement et la protection définie à l'article L121-1 du Code de l'urbanisme.

À Dardilly, les zones A et N couvrent au total près de 900 hectares (soit plus de 63 % de la superficie communale), ce qui est une opportunité remarquable dans un territoire périurbain. Le corps principal de cette entité naturelle se situe au nord et à l'ouest de la commune, dans l'axe des vallons des Planches et de la Beffe, les hameaux du Paillet et du Clair jouant un rôle de pivot au contact de l'entité urbaine. Une entité naturelle secondaire se situe à l'est de la commune, avec le vallon de Serres, de la Liasse et des Vignes. Ces zones A et N ont deux particularités :

– elles sont fortement échancrées au contact des zones urbaines (urbanisées ou à urbaniser), ce qui peut être vu de façon ambivalente comme le résultat d'une forte pression urbaine sur l'espace naturel et comme possibilité d'interpénétration ville-nature ;

– elles sont entaillées par des îlots d'urbanisation (zones UV) qui peuvent avoir un impact important sur la lecture du paysage.

À Écully, il n'y a pas de zone A, et la zone N ne couvre que 120 hectares (soit moins de 14 % de la superficie communale), ce qui est le résultat d'une urbanisation plus ancienne et très avancée. Cette entité naturelle se situe en bordure ouest de la commune. Elle correspond aux vallons de Serres et des Planches. En aval du château des Rivières, le ruisseau des Planches poursuit son cours en pleine zone urbaine jusqu'à son débouché dans la Saône à Vaise. Le périmètre inscrit à l'inventaire des sites recouvre en plusieurs endroits un territoire plus large que la seule zone N, incorporant des zones d'urbanisation UV-p (urbanisation de faible densité avec mesures de protection particulières) et URP (zone de protection patrimoniale des éléments caractéristiques de la géographie, du patrimoine et de l'histoire de la ville de Lyon).

À Charbonnières-les-Bains, la situation est assez semblable : il n'y a pas de zone A, et la zone N couvre un peu moins de 100 hectares (soit 24 % de la superficie communale). Cette entité naturelle est éclatée en petits fragments dispersés dans le territoire communal. Elle correspond au vallon des Planches sur la limite communale à l'est, aux vallons de la Beffe, des Mouchettes et de la Grande Rivière au nord-ouest, aux vallons du ruisseau de Charbonnières et du ruisseau de Ribes au sud.

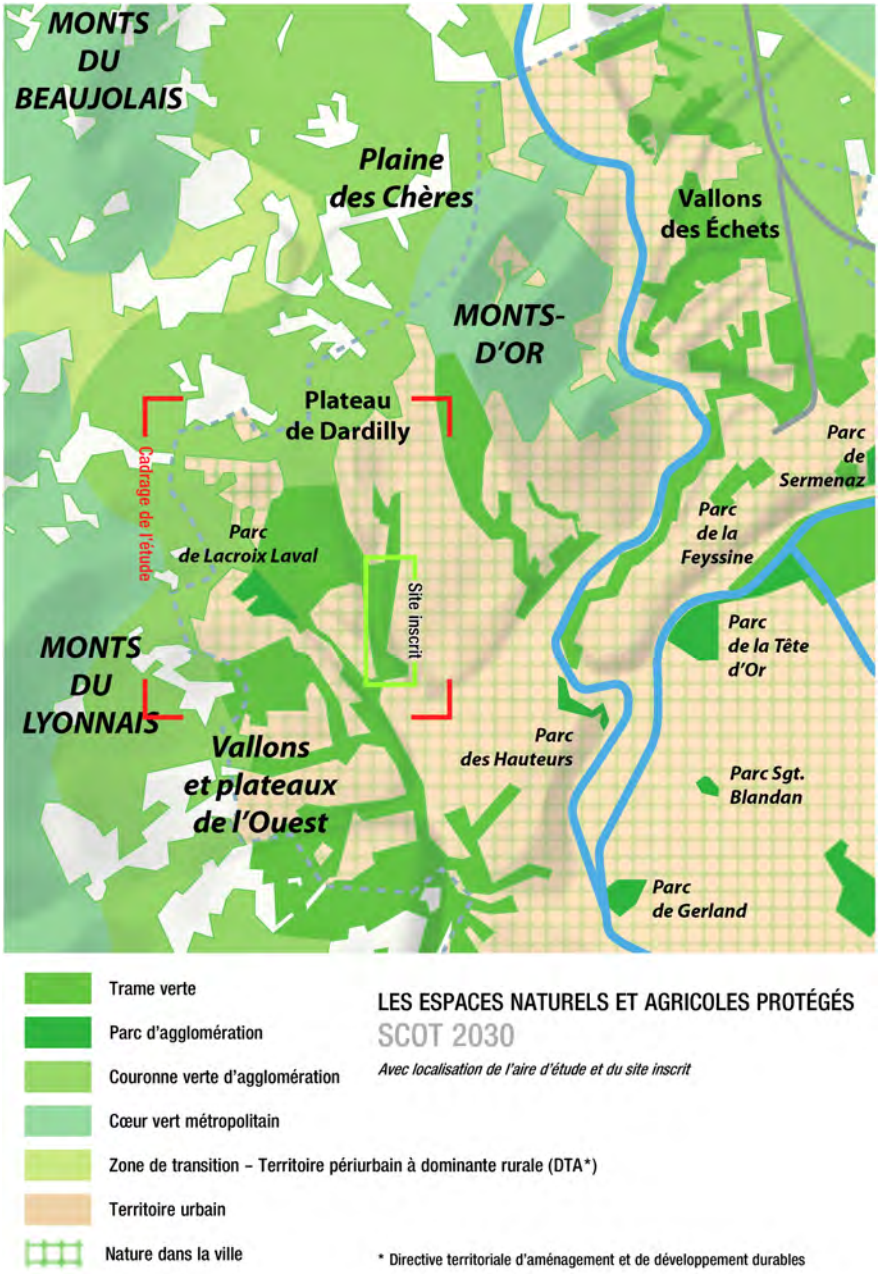

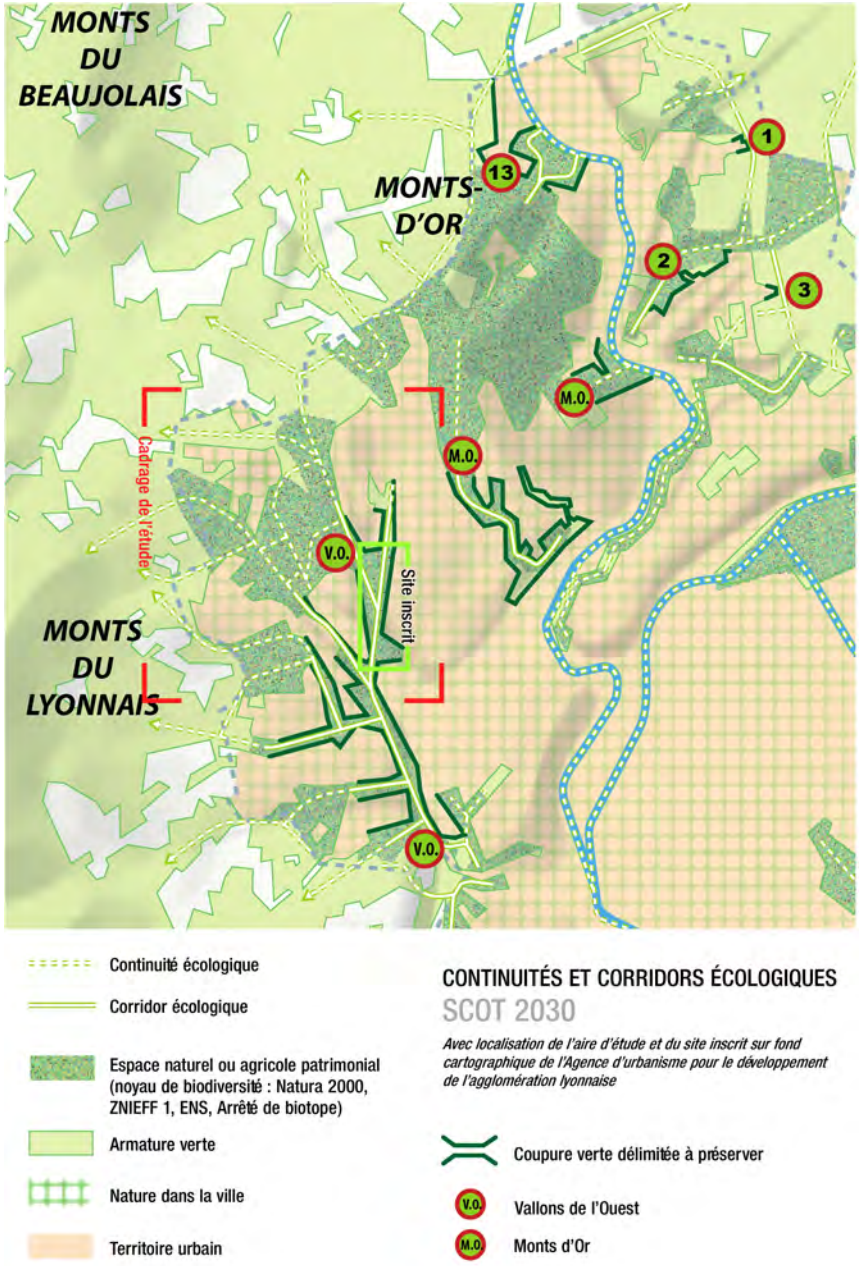

EXTRAITS DES CARTES THÉMATIQUES DU SCOT 2030

Source : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, novembre 2010.

À La Tour-de-Salvagny, les zones A et N couvrent au total près de 600 hectares (67 % de la superficie communale), répartis en trois grands ensemble de part et d'autre du noyau urbain : au nord une entité tournée vers la vallée de l'Azergues, au sud-ouest le vallon de Cerqueminal-Larineuse tourné vers premiers contreforts des monts du Lyonnais, au sud-est l'ancien hippodrome et la croupe séparant la Grande Rivière et la Beffe. Cette troisième entité naturelle, plus centrale dans l'aire d'étude, est dépourvue de zones agricoles.

À Tassin-la-Demi-Lune, les zones A et N occupent un peu plus de 300 hectares (39 % de la superficie communale), distribués le long des vallons et sur le plateau de Méginant. Ces zones sont très enclavées dans le tissu urbain, à l'exception du plateau de Méginant.

À Marcy-l'Étoile, les zones A et N occupent un peu moins de 300 hectares (55 % de la superficie communale), qui viennent principalement du domaine de Lacroix-Laval sur le versant de la Grande Rivière (115 hectares) auquel s'ajoutent trois zones agricoles entourant le centre urbanisé de la commune.

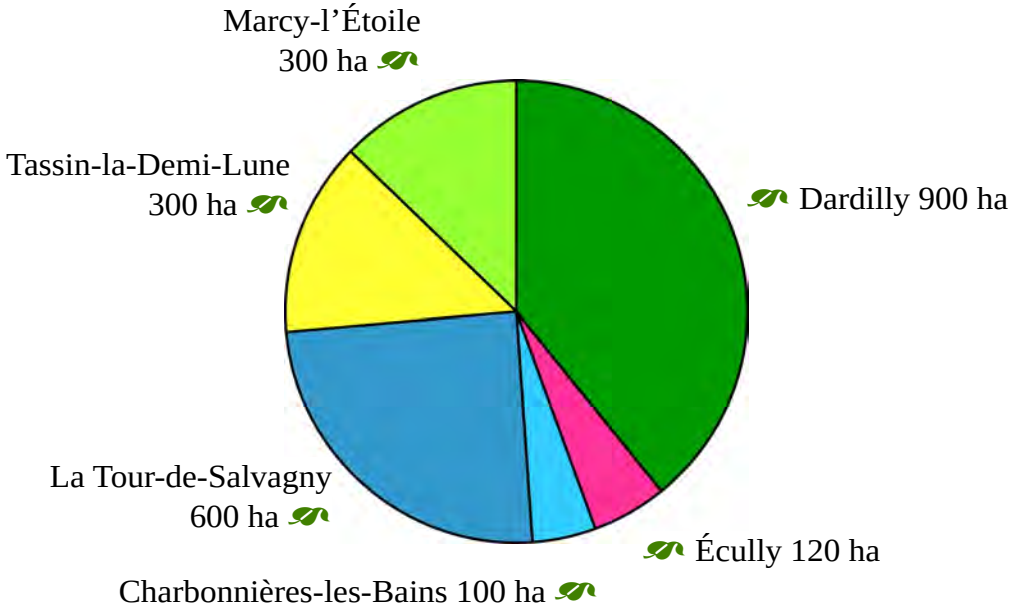

LES ZONES A ET N DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Superficies cumulées des zones A et N du PLU du Grand Lyon, applicable depuis 2005

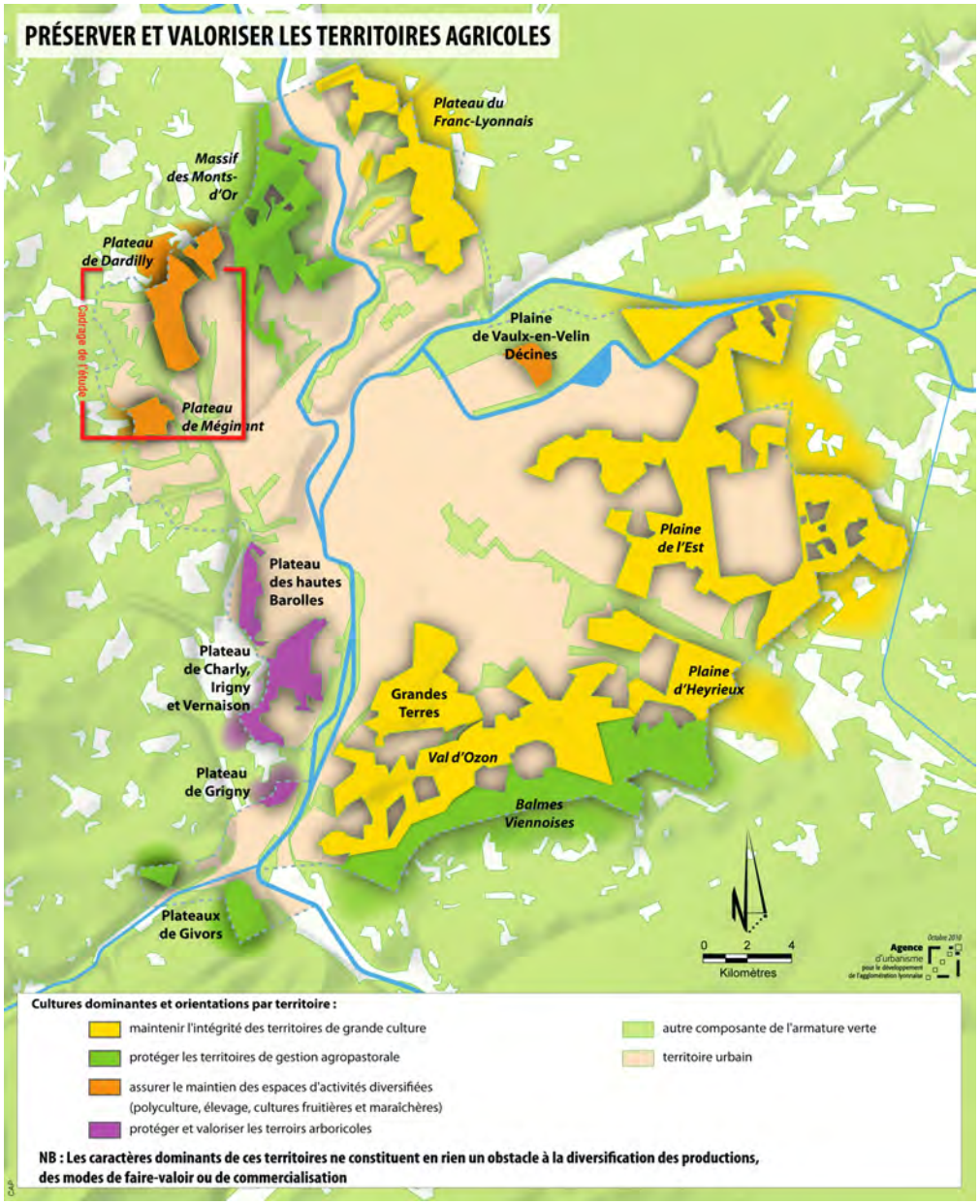

CARTE THÉMATIQUE AGRICULTURE DU SCOT 2030

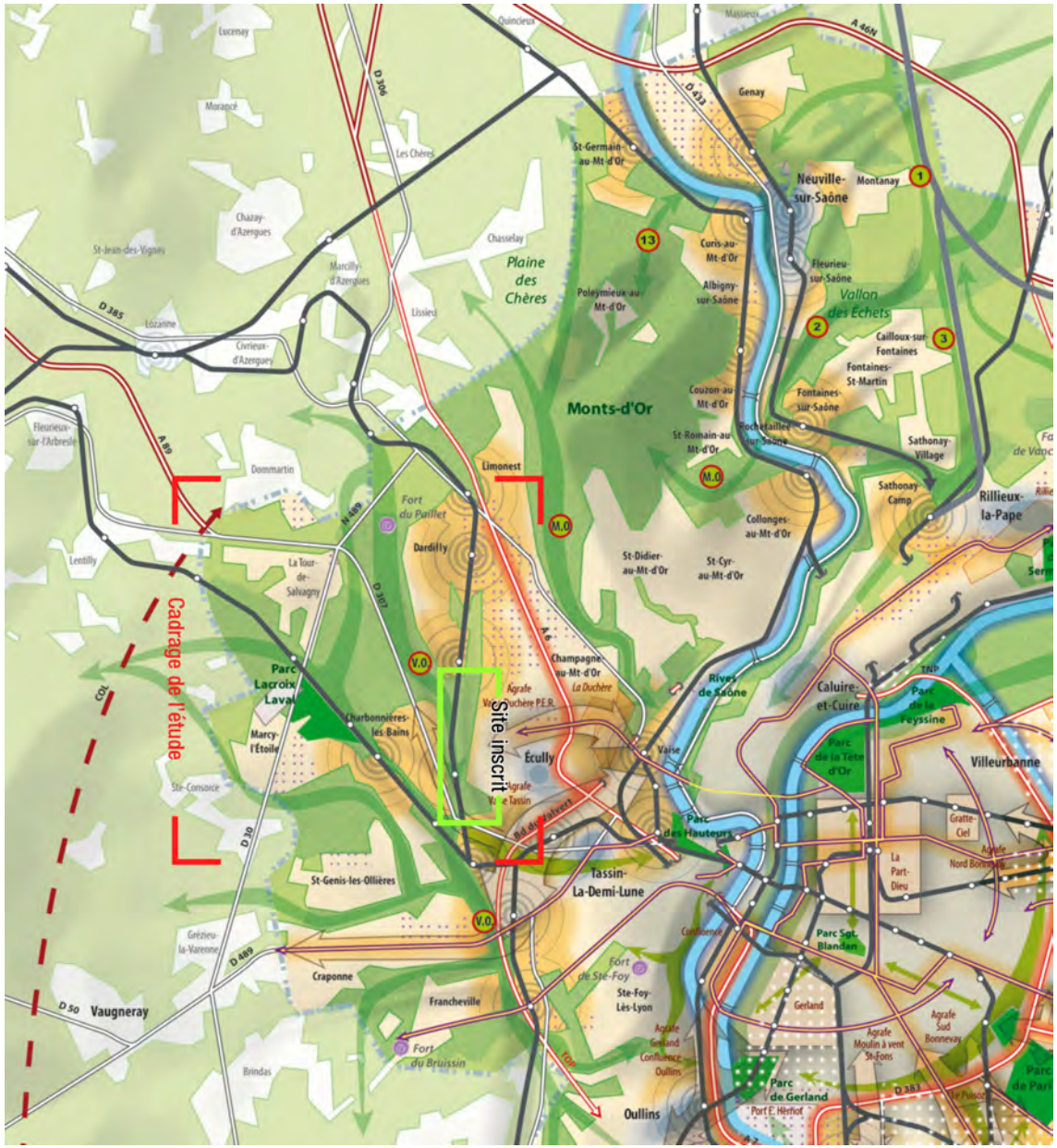

EXTRAITS DE LA CARTE DE SYNTHÈSE DU SCOT 2030

Source : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, novembre et décembre 2010.

– Chantier de construction au Bachely (Dardilly) en zone AUV, c'est-à-dire ancienne zone agricole ouverte à une urbanisation de type UV à très faible densité.

Les maisons ne sont pas encore construites que déjà une haie de cyprès de Leyland isole le lotissement de la rue principale et obture un point de vue intéressant sur le vallon de Traîne-Cul et des Planches. De plus cette haie n'est pas conforme à la règle applicable aux clôtures grillagées en zone UV, qui impose qu'elles soient accompagnées « d'une composition paysagère composée d'essences locales » (art. 11.7.1.2b du règlement).

– Extrait du plan de zonage du PLU de Dardilly.

Ambitions et limites des documents d'urbanisme

Il ressort des documents d'urbanisme en vigueur et des entretiens que nous avons eus avec les élus qu'une politique déterminée de préservation maximale des espaces naturels et agricoles est désormais appliquée en matière d'occupation du sol. Est-ce suffisant pour garantir la protection d'un site et de son intérêt paysager ? Plusieurs commentaires s'imposent.

À propos du règlement des zones du PLU

Les règles applicables aux zones A, N et UV (voir pages 75, 106 et 268 du PLU) font souvent référence au paysage environnant, au paysage naturel, aux caractéristiques paysagères d'une zone. Nous en donnons ici quelques exemples concernant les zones agricoles, mais on retrouve des exigences comparables pour les zones naturelles et forestières, dites zones N, et pour les zones résidentielles à très faible densité, dites zones UV.

Les zones agricoles (dites zones A) autorisent la construction de parkings « dès lors qu'ils sont intégrés au paysage environnant », la construction d'équipements d'intérêt collectif « sous réserve de leur insertion au paysage naturel ou bâti », la création d'aires d'accueil des gens du voyage « sous réserve d'une insertion qualitative au paysage naturel ».

Le PLU a délimité des zones agricoles notées A-p, protégées au titre de l'article L.123-1-7º du Code de l'urbanisme [1]. Ces zones imposent une exigence d'intégration pour les bâtiments agricoles. Les constructions nouvelles et travaux d'aménagement doivent contribuer, par leur localisation et leur conception, aux « caractéristiques culturelles, historiques, écologiques ou paysagères des constructions ou du secteur, de l'ordonnancement du bâti et de l'espace végétalisé organisant l'unité foncière ou le secteur » ; les constructions doivent être implantées « en tenant compte notamment de la topographie du terrain et du paysage environnant afin de limiter les mouvements de terrain et l'impact visuel de la construction sur la qualité du paysage » ; par le traitement de leur aspect extérieur, les constructions doivent être intégrées au paysage environnant en prenant en compte « les caractéristiques du contexte naturel dans lequel elles s'insèrent [… le projet devant] participer à la préservation et à la mise en valeur des caractéristiques paysagères dominantes de la zone auxquelles toute construction doit harmonieusement s'intégrer ».

1. Article portant sur les éléments de paysage, les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique.

– Lotissement à Charbonnières-les-Bains, sur le versant rive droite du ruisseau des Planches, au niveau de l'étang de Font Jacou. Cette vue est prise en direction du Bois de Serres au sud de la longue croupe de Dardilly, à 160 mètres seulement du ruisseau. L'occupation des hauts de versants par l'habitat résidentiel a considérablement réduit les possibilités d'entrevoir les ruisseaux et les prairies des fonds de vallon. Seuls les sommets boisés peuvent émerger de temps à autre, à l'occasion d'un petit desserrement du tissu pavillonnaire.

LE DOMAINE DE LACROIX-LAVAL EN AUTOMNE

– Le parc, traversé par plusieurs petits vallons affluents du vallon de la Grande Rivière.

– Le château, construit au XVIe siècle sur les fondations d'un château-fort du XIIe, remanié ensuite à plusieurs reprises, notamment par l'architecte Soufflot. La photo est prise depuis le jardin à la française, qui est la partie sud du parc dessiné en 1922 par le paysagiste Achille Duchêne, grand spécialiste des restaurations dans le style du maître classique André Le Nôtre.

– Dardilly, devant la gendarmerie : l'avenue de Verdun (D 77) suit une ligne de crête dominant le vallon de Serres (versant à gauche) et le vallon des Planches (versant à droite). Mais les vues sont généralement occultées par les clôtures et plantations des jardins ; seules les petites venelles transversales qui descendent vers l'un ou l'autre vallon arrivent à percer cet écran (photo du dessous).

– Venelle partant de l'avenue de Verdun en direction des Noyeraies et du vallon de la Liasse et du ruisseau de Serres.

On comprend par ces quelques exemples que les intentions générales et préconisations exprimées par le PLU peuvent ne pas être d'une mise en application facile pour les services d'urbanisme des communes, même quand ils ont l'assistance d'un architecte-conseil. Les questions paysagères et patrimoniales, la caractérisation d'un contexte, d'une « ambiance chromatique », les notions d'harmonie et d'intégration ont évidemment une part de subjectivité très importante. Un maître d'ouvrage peut en tirer argument pour les interpréter à sa manière et résister aux demandes et objections des services d'urbanisme. Et une fois la construction achevée, il peut être difficile de faire respecter dans la durée les engagements pris au départ de l'opération.

Le problème des clôtures et plantations privatives

La recherche constante par les particuliers d'un mode d'habitat individuel soigneusement isolé de l'espace public par une trame de haies, vives ou inertes, aboutit à un traitement uniforme de l'espace résidentiel, à un enfermement de l'espace public de voirie et à une privatisation des meilleures vues sur le paysage ; tendance face à laquelle les services d'urbanisme se trouvent démunis. Le PLU prévoit bien que « Dans les espaces *non aedificandi*, ou dès lors que, compte tenu de la topographie des lieux, des vues intéressantes peuvent être préservées depuis des lieux publics, l'aménagement paysager et les clôtures doivent être conçus pour préserver la pérennité des vues et des dégagements visuels », mais comment mettre en pratique une telle règle ?

Parcelles publiques et parcelles privées

Les objectifs visés par les plans d'urbanisme pourraient être mieux servis si les collectivités locales pouvaient s'appuyer sur un domaine foncier leur appartenant, au-delà de la seule voirie. Mais ces possibilités sont très limitées actuellement. Elles reposent essentiellement sur le parc de Lacroix-Laval, un domaine de 115 hectares ouvert au public, géré à présent par la Métropole de Lyon prenant la suite du département du Rhône. Il est situé à Marcy-l'Étoile en rive droite du vallon de la Grande Rivière, juste en amont de Charbonnières-les-Bains. C'est un lieu de première importance comme parc de l'agglomération lyonnaise et lieu d'éducation à l'environnement, très nécessaire également comme possible porte d'entrée de l'armature verte, mais qui ne peut naturellement répondre qu'à une partie de la problématique territoriale des relations ville/nature et ville/campagne. Le SCOT 2030 ambitionne de constituer autour du parc de Lacroix-Laval un grand « parc de l'Ouest lyonnais » complémentaire de celui de Miribel-Jonage, mais d'une nature différente, orientée vers des pratiques de loisirs plus diffuses.

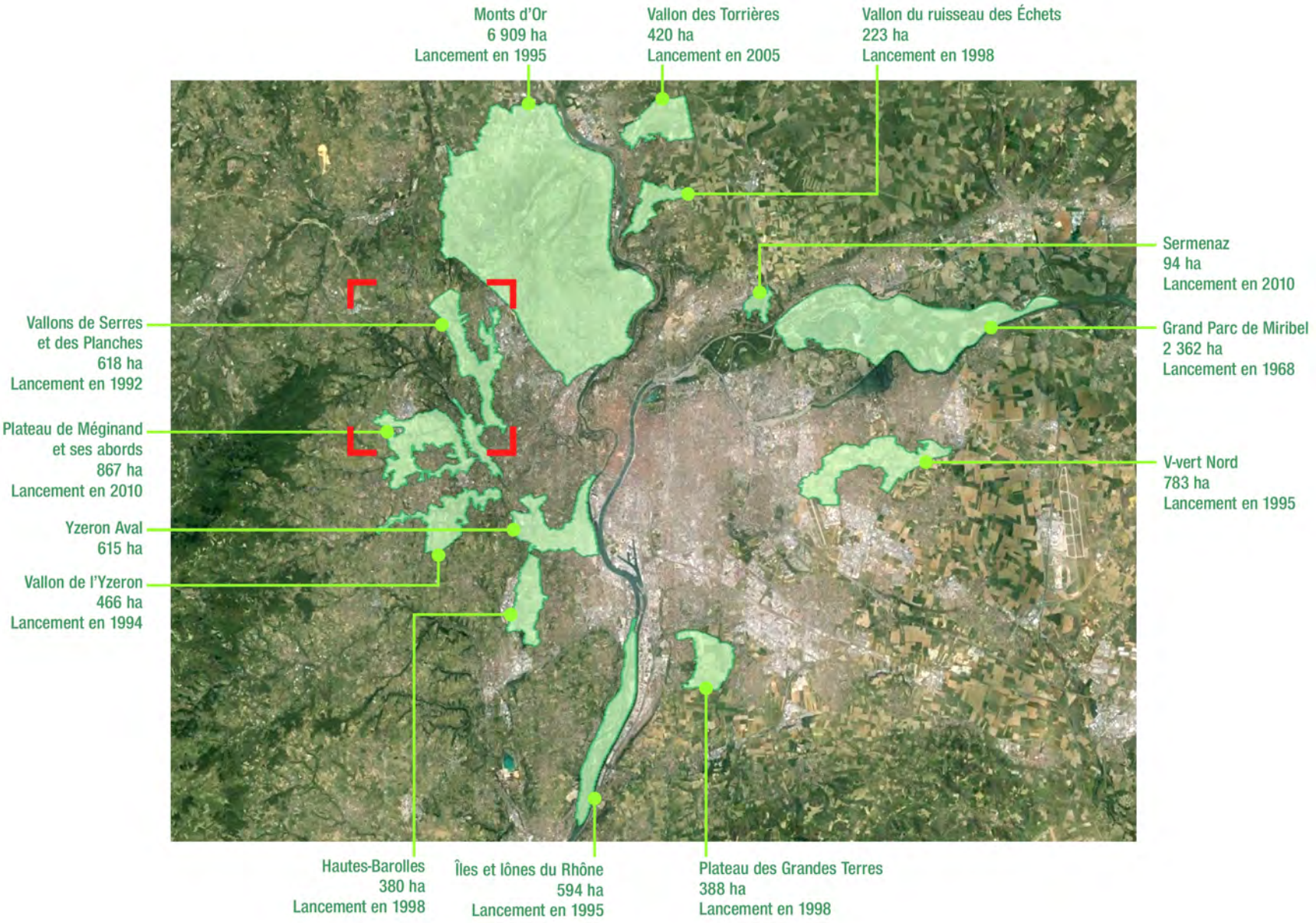

CARTE DES PROJETS NATURE DU GRAND LYON

Le PLU permet, en application de l'article L.142-1 du Code de l'urbanisme[1], d'instituer des périmètres de préemption dans les espaces naturels sensibles du département[2]. Bien que ces derniers couvrent un large territoire dans l'aire d'étude, cette possibilité n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent.

Les Projets nature engagés par le Grand Lyon

Ce projet de gestion durable et de mise en valeur de la trame verte a été voté en 1992 par la Communauté urbaine de Lyon, avec l'idée d'une approche globale allant au-delà des outils réglementaires que sont le SCOT et le PLU, pour les associer à toute une série d'outils destinés au soutien de l'agriculture et à une meilleure connaissance des espaces de la trame verte dans leur état présent et dans leur évolution. Des volets gestion et entretien sont prévus, ainsi que l'accueil et la sensibilisation du public. L'entretien des espaces naturels est effectué par les communes avec le soutien des Brigades vertes du département du Rhône. Et un Guide Nature des Sentiers a été édité par le Grand Lyon.

La pérennité des politiques locales

Le dernier POS et surtout le PLU qui lui a succédé ont marqué un changement radical, en termes d'occupation du sol, dans le rapport entre espace urbain et espaces naturels. Il correspond à une évolution des mentalités, qui s'attache aujourd'hui à conserver comme un bien précieux des morceaux de campagne aux portes de la ville. Mais ce qui a changé peut encore changer dans le futur, sous la pression des événements. Quelles seront dans trente ans les priorités des politiques urbaines ? Est-il certain que la recherche d'une plus grande densité urbaine pour réduire les temps de transport et optimiser le réseau des transports en commun ne conduira pas à remettre en cause l'équilibre actuel entre espace urbain et campagne périurbaine ? La sauvegarde de la biodiversité restera-t-elle une priorité ? Est-il acquis qu'il se trouvera toujours un nombre suffisant d'exploitants agricoles pour gérer ce territoire dans des conditions économiques acceptables ?

---

1. « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

2. ENS gérés en commun avec la Métropole de Lyon le cas échéant.

PROJET DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES PÉRIURBAINS – COMMUNE DE DARDILLY

Évolution de l’agriculture

Après les grandes mutations qu’a connues l’agriculture dans l’aire d’étude à partir des années 1860 (crise de la viticulture déclenchée par le phylloxéra, développement de l’arboriculture fruitière et de l’horticulture, intensification des méthodes de production et réduction massive de la surface agricole sous la pression de l’urbanisation à partir des années 1960), c’est à présent la périurbanisation qui menace la pérennité des activités agricoles et les équilibres écologiques :

– perte irréversible de terres agricoles (artificialisation des sols) ;

– fragilisation des milieux naturels par la fragmentation de l’espace ;

– augmentation des contraintes d’exploitation (par exemple pour la circulation des engins agricoles) et enfrichement des terrains difficiles à exploiter ;

– risques de conflits d’usage entre agriculteurs et résidents ;

– hausse des prix des terres agricoles en raison de leur raréfaction, de phénomènes de rétention spéculative (espoir de vendre un jour à meilleur prix, voire en terrain à bâtir) ou d’un refus de louer inspiré par certains aspects contraignants des baux ruraux ;

– difficulté d’accès au foncier bâti et non bâti pour de nouveaux exploitants ;

– concurrence croissante des activités équestres de loisirs.

Un grand projet d’agriculture périurbaine se met en place actuellement pour parer ces impacts. SCOT et PLU visent une conservation intégrale des surfaces restant disponibles pour les productions agricoles (terres arables, jachères, prairies permanentes, vergers, vignes). Le SCOT a classé le plateau de Dardilly parmi les trois seuls territoires agricoles à vocation de productions mixtes de l’agglomération lyonnaise (avec le plateau de Méginant et la plaine de Vaulx-en-Velin Décines, le plateau de Dardilly étant le plus grand des trois). Pour aller plus loin dans la gestion des espaces naturels et agricoles et assurer leur devenir dans le territoire périurbain, les communes du SCOT de l’agglomération lyonnaise se sont engagées, sous la compétence du Département du Rhône et en lien avec la profession agricole et les associations de protection de l’environnement, dans un programme dit de Préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Voir ci-contre le périmètre proposé pour Dardilly.

Cette démarche apporte un nouvel outil réglementaire avec l’institution de périmètres d’intervention associant une protection forte du foncier[1] et un programme d’actions à long terme dont les objectifs

1. Le périmètre d’intervention s’inscrit dans les zonages A et N du PLU, et ne peut être révisé dans le sens d’une réduction que par décret interministériel (articles L113-19 et R113-24 du Code de l’urbanisme).

EXEMPLE DE PLAN PARCELLAIRE DANS LE BOIS DE SERRES

Versant oriental du Bois de Serres, donnant sur la voie ferrée et le ruisseau de Serres. Certaines parcelles ont moins de 10 m de large, ce qui correspond en gros à une seule ligne d'arbres (les croix du quadrillage cartographique sont équidistantes de 100 mètres).

majeurs sont, pour les 30 années à venir : 1º) créer les conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable et pérenne, avec une visibilité à long terme pour les agriculteurs qui s'installent ; 2º) gérer et améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural ; 3º) participer au maintien de la qualité environnementale des espaces agricoles et naturels et des ressources (eau, biodiversité et paysages).

La procédure réglementaire d'adoption des programmes d'actions et des périmètres, après avoir reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur le 23 novembre 2013, a abouti à la délibération du conseil général du Rhône le 14 février 2014 portant création d'un périmètre PENAP sur le secteur Vallons de l'Ouest lyonnais (notamment Charbonnières, Dardilly, Écully, La Tour-de-Salvagny et Marcy-l'Étoile).

Évolution des milieux naturels

Les formations boisées de l'aire d'étude ne présentent pas les caractéristiques de véritables forêts : leur étendue et leur diversité en matière d'espèces, d'âges et de taille des arbres ne sont pas suffisantes. Elles sont composées principalement de taillis de feuillus, c'est-à-dire d'arbres issus de rejets de souches qui ont été périodiquement recépées pour la récolte de bois de feu (combustible) ou de bois de fente (production de piquets pour l'agriculture). Ce mode de gestion systématique des boisements, hérité de la vie paysanne de jadis, est en voie d'abandon.

À partir de la Révolution, de nouvelles modalités de transfert du foncier lors des successions ont accéléré la division des parcelles boisées en une multitude de petites propriétés exiguës incompatibles avec une sylviculture de qualité [1]. On observe aujourd'hui une véritable déprise forestière : les parcelles boisées ne sont pratiquement plus gérées par leurs propriétaires, si ce n'est parfois sous la forme d'une « cueillette » pour un besoin de bois de chauffe. Certains propriétaires seraient même incapables de localiser leurs parcelles, voire tout simplement ignorants de leur existence. Les terres agricoles connaissent cette même tendance à la dispersion des fonds, mais les baux ruraux permettent d'éviter un émiettement excessif. L'équivalent n'existe pas pour les fonds boisés.

Cette situation est un obstacle à la mise en place d'une gestion forestière favorable aussi bien à la biodiversité et à l'agrément qu'à une éventuelle production de bois scié de qualité, demandant des arbres de gros diamètre dans des essences nobles, recherchées pour leur valeur. L'abandon de toute gestion peut

1. Le Syndicat des vallons de Serres et des Planches a identifié quelques deux cents propriétaires de boisements, dont un tiers sont de Dardilly, un tiers d'autres communes de la région et un tiers d'autres régions ou hors de France.

– Extrait de la carte Michelin *Environs de Lyon* au 1/60000 signalant le point de vue du chemin du Petit Bois (édition année 2000).

EXEMPLE DE BELVÉDÈRE NATUREL OCCULTÉ PAR L'ENFRICHEMENT D'UN VERSANT

À Font Jacou, Chemin du Petit Bois (Écully) : vue sur le vallon de Serres en bordure du site inscrit, août 2012. La végétation spontanée forme un rideau opaque empêchant toute vision du Bois de Serres et du point de confluence des vallons de Serres et des Planches.

> Voir les planches complémentaires pages suivantes.

aussi se révéler néfaste en laissant libre cours à des espèces particulièrement compétitives, telles que le robinier ou l'ailante, qui banalisent le milieu et modifient les sols et la flore forestière.

À côté de ces parcelles d'anciens taillis se développent des boisements spontanés colonisant les parcelles – souvent d'anciens vergers – que l'agriculture a délaissées en raison de leur difficulté d'accès ou d'une pente trop forte. Ces formations peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité, comme niches écologiques pour de nombreuses espèces d'oiseaux qui peuvent y trouver abri et nourriture. Mais elles ont aussi l'inconvénient de contribuer à la fermeture du paysage quand elles déroulent un mur de verdure en haut des versants, ou remplissent les fonds de vallon (voir ci-contre et pages suivantes).

Les haies champêtres sont un troisième type de formations boisées. Ces structures linéaires « hors forêt » jouent un rôle important dans l'aire d'étude, en bordure des chemins et en clôture des prairies. Elles incarnent une forme de nature domestique, fortement intégrée à la vie agraire, à l'opposé de la nature sauvage du milieu sylvestre (le latin *silvaticus* désignait les plantes sauvages). Les chemins creux en forme de galerie de verdure sont une caractéristique marquante du site. Outre leur caractère pittoresque, ils ont une histoire ancienne. Rien à voir avec le « béton vert » qui envahit les quartiers résidentiels. Ils sont les témoins vivants de la longue histoire rurale du territoire, et les survivants d'une époque, à partir des années 1960, où leur suppression était encouragée pour faciliter les remembrements et la mise en place d'une nouvelle agronomie appliquant les méthodes de l'industrie : grandes cultures, élevage hors sol, renforcement de la mécanisation et des apports d'intrants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui [1]. Les services éminents rendus à l'agriculture et au milieu naturel par les haies champêtres et les chemins creux sont mieux reconnus, ainsi que leur valeur patrimoniale et paysagère. Ils sont en cela très proches des ripisylves. Mais il reste que les moyens affectés à leur entretien – et *a fortiori* à leur extension – doivent être insuffisants si l'on en juge par l'état précaire de certains d'entre eux. Il est vrai que l'équation économique et sociale qui justifiait leur parfait entretien jusqu'à la Première guerre mondiale par des communautés rurales riches en main d'œuvre n'est plus applicable aux exploitations agricoles actuelles, dépeuplées.

Dernier aspect remarquable dans l'évolution des milieux naturels : la forte dynamique des végétations rudérales résultant de l'influence de l'homme sur les milieux. Le robinier faux-acacia est très présent le long des voies ferrées, où il était planté pour la stabilisation des talus. Il a pu également être planté pour

1. Le 30 juin 1992, la Politique agricole commune (PAC) connaît une réorientation importante avec la mise en place des premières mesures agro-environnementales.

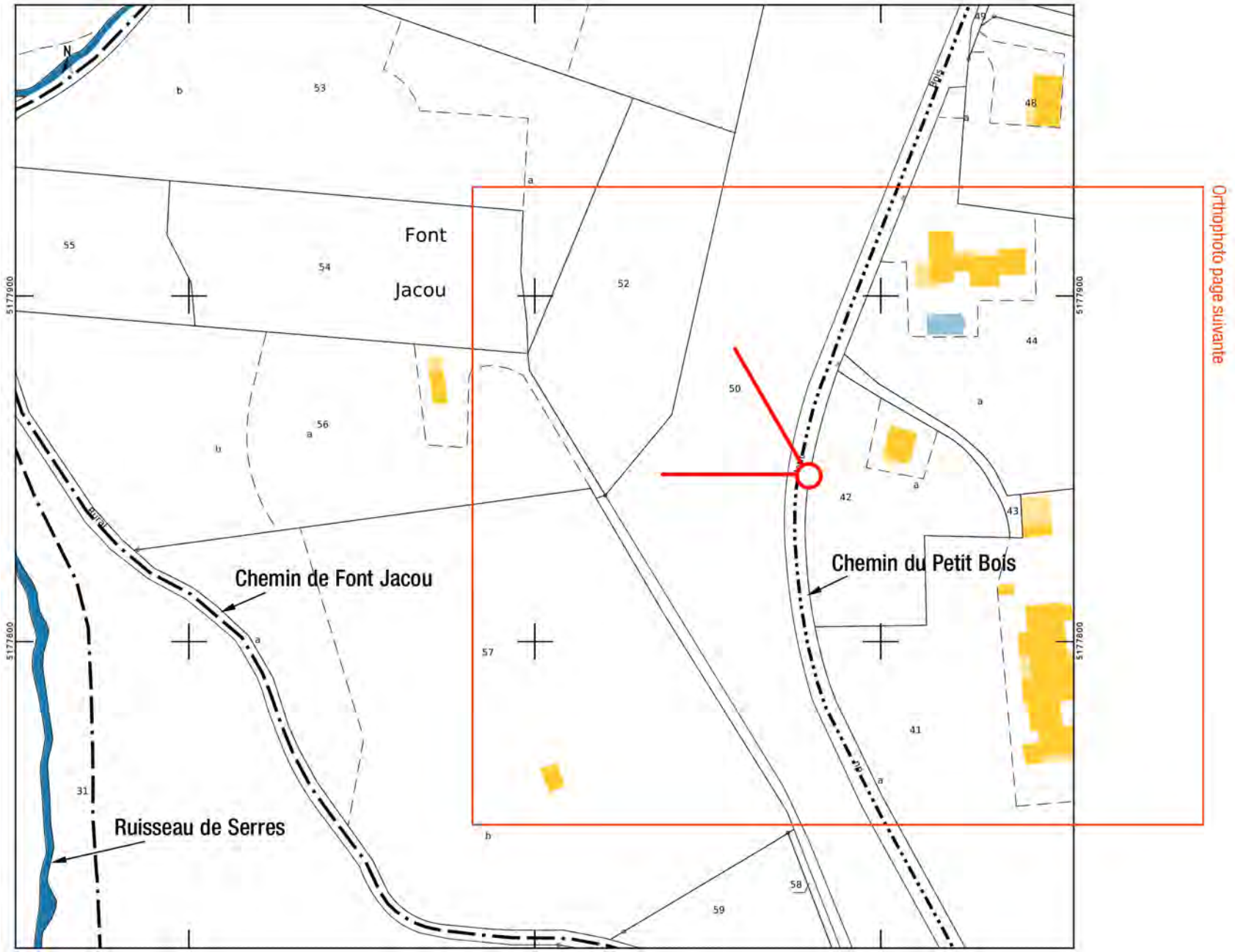
Font
Jacou
Chemin de Font Jacou
Chemin du Petit Bois
Ruisseau de Serres
Orthophoto page suivante
5177900
5177800

Orthophoto © Mappy/PlanetObserver/IGN/InterAtlas

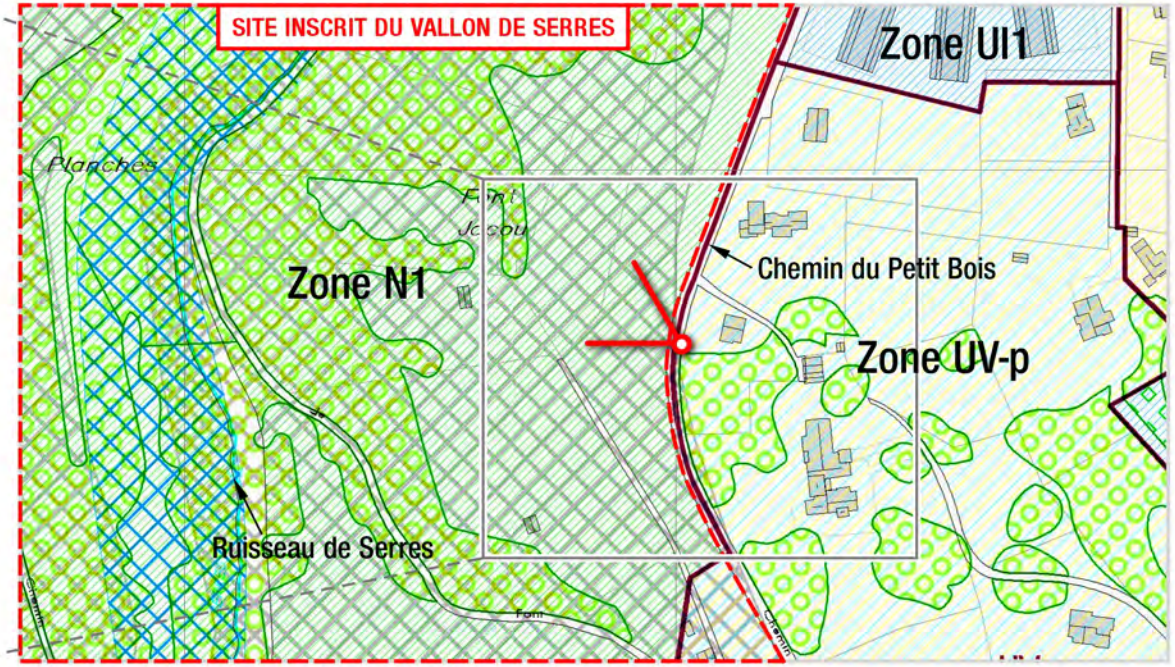

Plan de zonage du PLU, modification nº 8, 2012

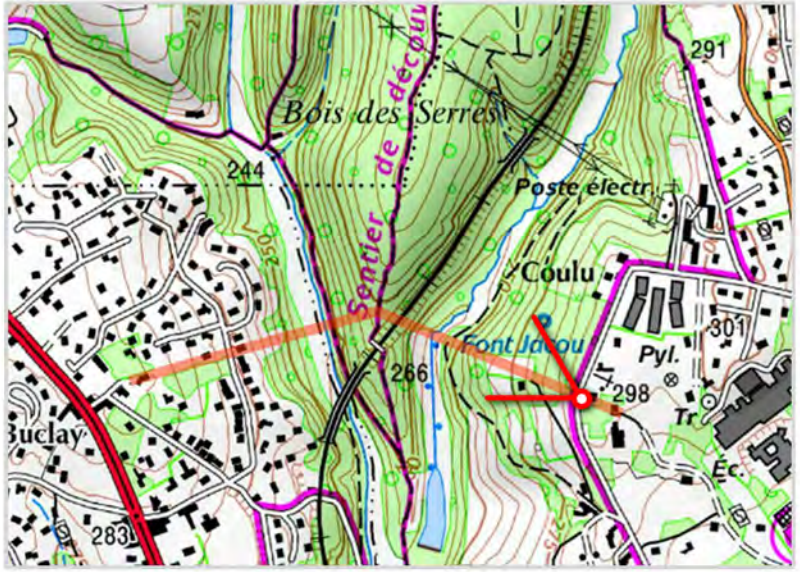

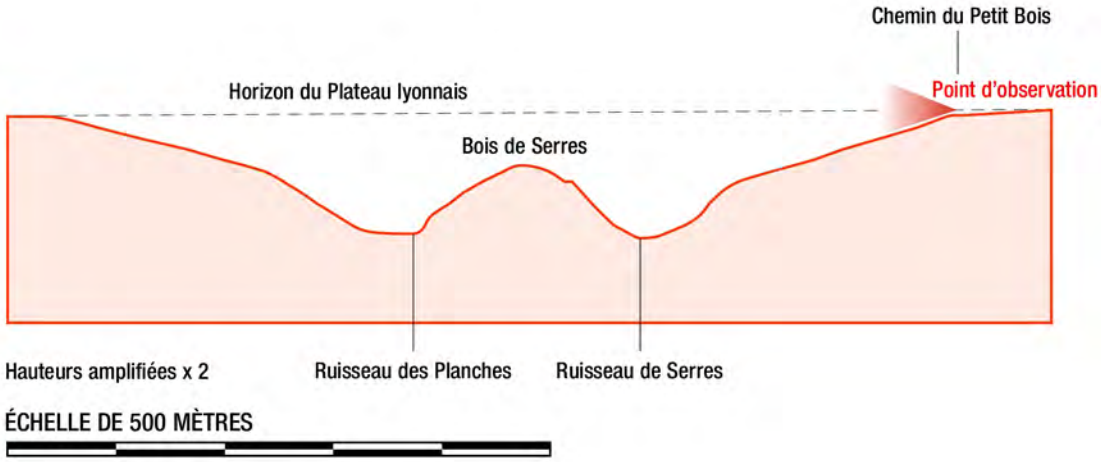

– Un exemple de chemin creux subsistant : le chemin du Pont, vers la Fouillouse (Dardilly), vu en remontant le versant du vallon des Planches en direction de la croupe de Montcourant.

– Massif de renouées asiatiques en bordure du ruisseau des Planches à Écully en aval du Mont Pinot.

– Le ruisseau des Planches au pied du Bois de Serres, en hiver.

fournir des piquets de vigne. On le retrouve maintenant un peu partout, profitant de la place laissée libre par la disparition des ormes dévastés depuis les années 1970 par une maladie fongique, la graphiose. Il est considéré comme une espèce invasive, particulièrement dynamique en situation lumineuse sur des sols dégradés grâce à sa capacité à assimiler, par ses racines, l'azote atmosphérique. Comme il peut facilement former des peuplements denses, le robinier représente un risque d'impact important sur les milieux naturels, qu'il colonise en inhibant la croissance des espèces natives, et dénature en produisant une litière très riche en azote, favorable aux banales espèces nitrophiles. La tendance générale plutôt acide des sols de l'aire d'étude, l'abondance des parcelles mal entretenues et des milieux perturbés (zones urbaines, friches, réseaux routiers et ferroviaires, jachères) lui sont nettement propices.

Autres plantes envahissantes : les renouées asiatiques, les orties, les ronces. Les renouées asiatiques font partie, comme le robinier, des plantes invasives menaçantes pour les milieux naturels. Initialement introduites d'Extrême-Orient pour leurs qualités ornementales, elles se sont échappées des jardins et se répandent dans la nature. Elles sont très présentes sur les rives du ruisseau des Planches dans son cours aval. Elles rendent l'accès aux berges difficile, masquent le ruisseau, diminuent la biodiversité par étouffement de la flore riveraine. Il semble également qu'elles fragilisent les berges par un type d'enracinement inadapté et diminuent la capacité d'accueil des milieux aquatiques.

Les orties et les ronces sont des plantes nitrophiles communes, qui deviennent envahissantes dans les lieux dégradés par un enrichissement en matière organique. La Grande ortie est une plante bio-indicatrice des sols riches en azote, phosphore et potassium, éléments qui ont pu être apportés, par exemple, par un cours d'eau pollué, et qui restent dans le sol tant que des fauches avec évacuation des produits de coupe ne sont pas faites régulièrement.

Le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches a été créé le 13 avril 1994 par les communes de Charbonnières-les-Bains, Dardilly et Écully pour conduire, en partenariat avec le Grand Lyon et le Département du Rhône, une action de protection, de gestion et de mise en valeur des vallons de Serres et des Planches, reconnus pour la valeur patrimoniale de leurs espaces naturels. Son action s'étend sur un périmètre couvrant plus de 1 400 hectares. La programmation des travaux est annuelle : gestion et entretien des espaces naturels (publics mais aussi parfois parcelles privées confiées en gestion au Syndicat) incluant cheminements, petit patrimoine et ouvrages divers, gestion et entretien des ruisseaux (berges et ripisylve, lutte contre les plantes invasives, gestion des bois morts et écoulements, mise en valeur paysagère).

Ces missions sont assurées avec l'appui des Brigades vertes et des Brigades Rivières du Département du Rhône. Les résultats sont convaincants : l'action du Syndicat a permis sur ses lieux d'intervention

d’amorcer une reconquête écologique et paysagère d’espaces qui périclitaient par défaut de gestion (qu’elle soit inexistante ou inadaptée aux spécificités biologiques et hydrauliques du milieu naturel).

Le Syndicat fait également le suivi de la qualité hydrobiologique des ruisseaux et mène des actions d’information, de sensibilisation et d’éducation relatives à l’environnement et au monde agricole (journal, contribution au cartoguide *Le Piémont lyonnais* de la série *Les sentiers du Rhône*, conférences, visites de découverte, animations pédagogiques). Le Syndicat apporte son soutien à l’Association des amis du Bois de Serres, qui agit aussi sur le terrain pour faire connaître et contribuer à l’entretien du site. Le Syndicat participe ainsi à la mise en œuvre d’une nouvelle approche de la gestion des cours d’eau. Mais rapportés à l’étendue du territoire concerné et à l’ampleur de la tâche, ses moyens semblent bien modestes et mériteraient d’être renforcés.

Autre aspect à prendre en compte pour l’avenir du site : la problématique des risques d’inondation à l’échelle de la Métropole de Lyon. Elle pourrait conduire, en fonction des stratégies retenues, à la réalisation d’un important programme d’ouvrages de retenue des eaux pluviales et de régulation des ruisseaux [1]. La Métropole envisagerait dans cette perspective de reprendre la compétence ruisseaux.

– Vue de l’entrée du tunnel ferroviaire du Jubin en direction de Lozanne (Dardilly). La voie ferrée est profondéemnt encaissée dans la partie amont du vallon de Serres, où le ruisseau lui-même est canalisé à flanc de coteau.

Évolution des voies de communication

L’aire d’étude est une voie de passage naturelle pour les routes reliant, depuis l’Antiquité, le site lyonnais au Bassin parisien. Les routes nationales 6 et 7 sont les anciennes grandes routes de postes, voies royales puis impériales allant de Paris à Lyon par la Bourgogne (N6) ou par le Bourbonnais (N7). L’autoroute A6 s’est ajoutée en 1971 avec l’ouverture du tunnel sous Fourvière : elle passe, comme la N6, dans l’angle nord-est de l’aire d’étude qu’elle quitte rapidement pour s’engager dans le vallon du Châlin à Écully et rejoindre le vallon des Planches et la vallée de la Saône à Lyon. Ces voies importantes traversent le site en évitant les obstacles que sont les vallons et pour cela suivent assez fidèlement les axes des longues croupes séparant les vallons de Serres, des Planches, de la Beffe et de la Grande Rivière. Elles offrent ainsi des positions élevées dans le paysage, potentiellement attractives. Mais ces grandes voies de communication ont naturellement aggloméré autour d’elles une succession de hameaux et de pôles d’activité qui fragmentent excessivement le paysage routier et ne permettent que de brefs coups d’œil.

1. Le Syndicat intercommunal du bassin de l’Yzeron (SAGYRC) a lancé l’étude d’un projet de ce type sur le bassin versant de l’Yzeron, avec notament un barrage écrêteur de 350 000 m3 à Tassin-la-Demi-Lune et un autre de 1 300 000 m3 à Francheville. L’enquête publique est prévue pour 2015.

– En 2005, arrivée d'un autorail en gare de Charbonnières-les-Bains, à destination de Tassin-la-Demi-Lune et Lyon-Saint-Paul. Les autorails ont été remplacés par des trams-trains sur la ligne électrifiée de Lyon à Sain-Bel.

– Halte de Dardilly-les-Mouilles sur la ligne de Lozanne.

Compte tenu des orientations de la planification urbaine et de la stabilisation du mouvement d'urbanisation, il n'y a pas de grande évolution à attendre au niveau du réseau routier, hormis pour la N489 dans le cadre du projet de liaison A89 / A6. Ce projet aura un effet sur le paysage, notamment avec la création d'échangeurs, et potentiellement à terme avec les activités de toutes natures qu'il est susceptible de générer. Le périmètre d'étude de ce projet figure au PLU des communes de Dardilly et la Tour-de-Salvagny. La liaison A89 / A6 a été déclarée d'utilité publique le 1er avril 2015. Voir la carte page 78.

Deux évolutions notables concernent, l'une les itinéraires de promenade, l'autre le réseau ferroviaire. Un travail important a été fait dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), lesquels doivent « favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée » (circulaire du 30 août 1988 relative au plans départementaux de promenade et de randonnée). Les chemins inscrits au PDIPR voient leur pérennité assurée et leur connaissance par le public améliorée par un jalonnement in situ et leur publication dans la série cartographique bien documentée et largement diffusée des *Sentiers du Rhône*. Voir la carte page 79.

L'aire d'étude est bien desservie par le réseau ferroviaire. Deux lignes la traversent, avec un total de 8 ou 9 arrêts dont plusieurs situés au cœur des paysages les plus intéressants :

– sur la ligne de Lyon-Saint-Paul à Sain-Bel : Le Méridien, La Ferrière (projet REAL [1]), Charbonnières-les-Bains, Casino-la-Croix-Laval, La Tour-de-Salvagny ;

– sur la ligne de Lyon-Saint-Paul à Lozanne : Les Flachères, Dardilly-les-Mouilles, Dardilly-le-Jubin, Dommartin-Lissieu (si ses conditions d'accès sont améliorées).

Ces arrêts situés en fond de vallons et souvent un peu à l'écart des zones résidentielles sont jugés actuellement peu attractifs pour les déplacements pendulaires domicile-travail. Mais dans une optique de pratiques récréatives, ils permettent une bonne desserte des zones de nature.

La modernisation du réseau ferroviaire de l'Ouest lyonnais était attendue depuis longtemps. Elle commence à prendre corps avec la mise en service des premiers trams-trains à l'automne 2012 sur la ligne de Sain-Bel. La ligne de Lozanne n'étant pas encore électrifiée, la circulation des trams-trains n'y est pas encore possible. La pleine exploitation de ce réseau reste difficile car il s'agit de lignes transformées par le passé en lignes à voie unique, avec en outre des sections d'évitement insuffisantes (sections indispensables pour le croisement des trains). Voir la carte page 80.

1. Le projet de tram-train de l'Ouest lyonnais est un des grands projets du programme de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), transposition locale du RER parisien. Les trams-trains sont des trains légers optimisés pour la circulation en ville et en territoire péri-urbain.

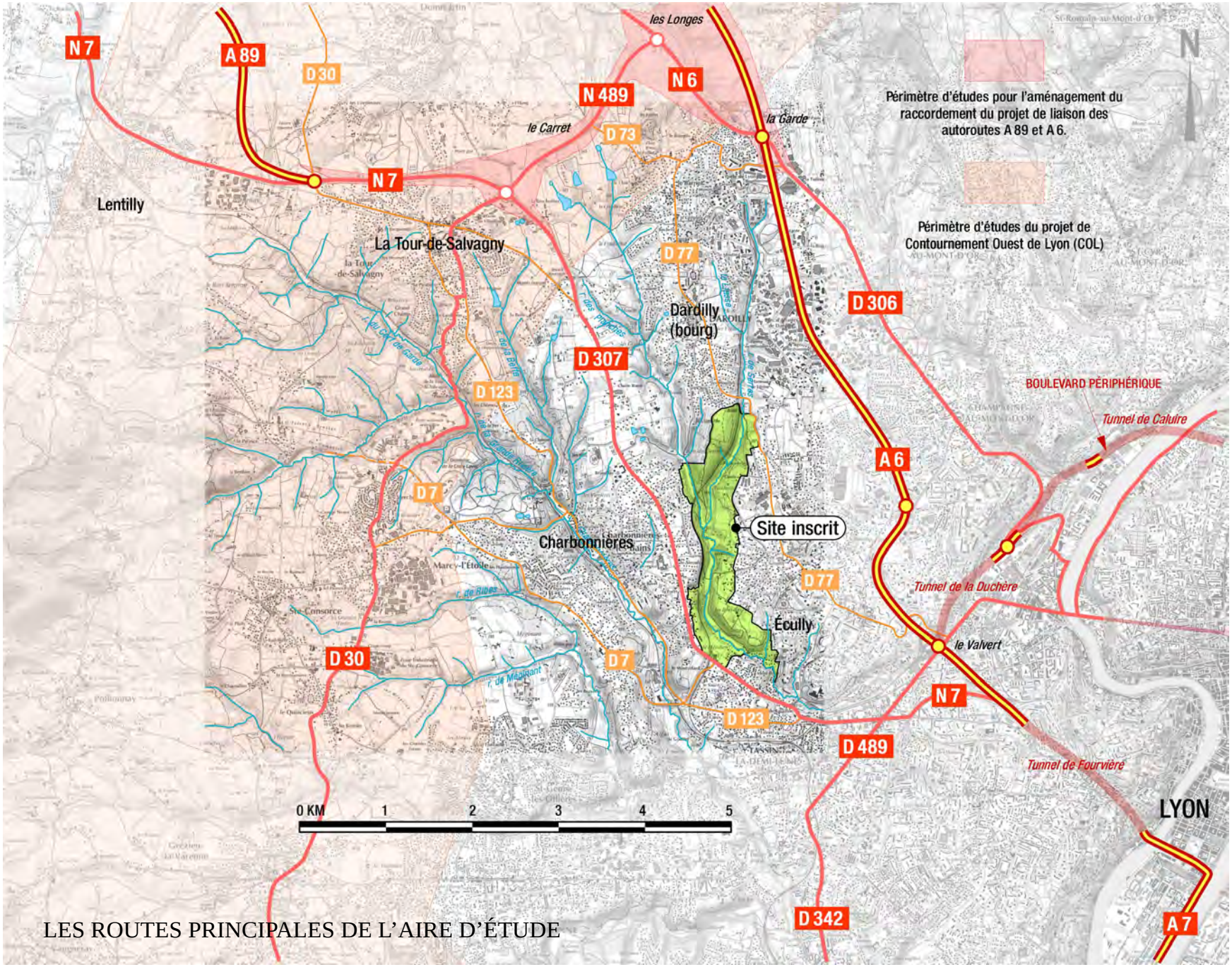

LES ROUTES PRINCIPALES DE L'AIRE D'ÉTUDE

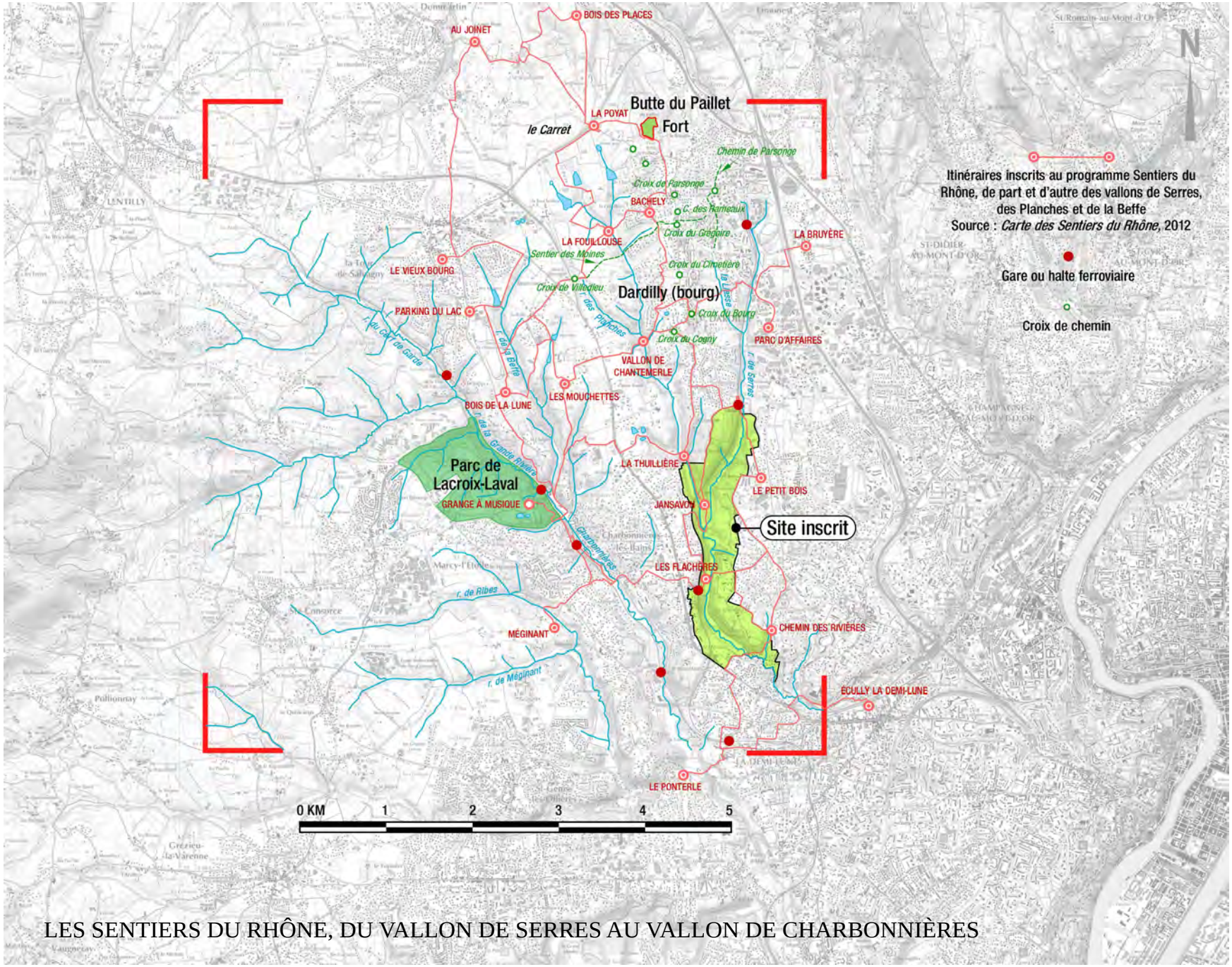

LES SENTIERS DU RHÔNE, DU VALLON DE SERRES AU VALLON DE CHARBONNIÈRES

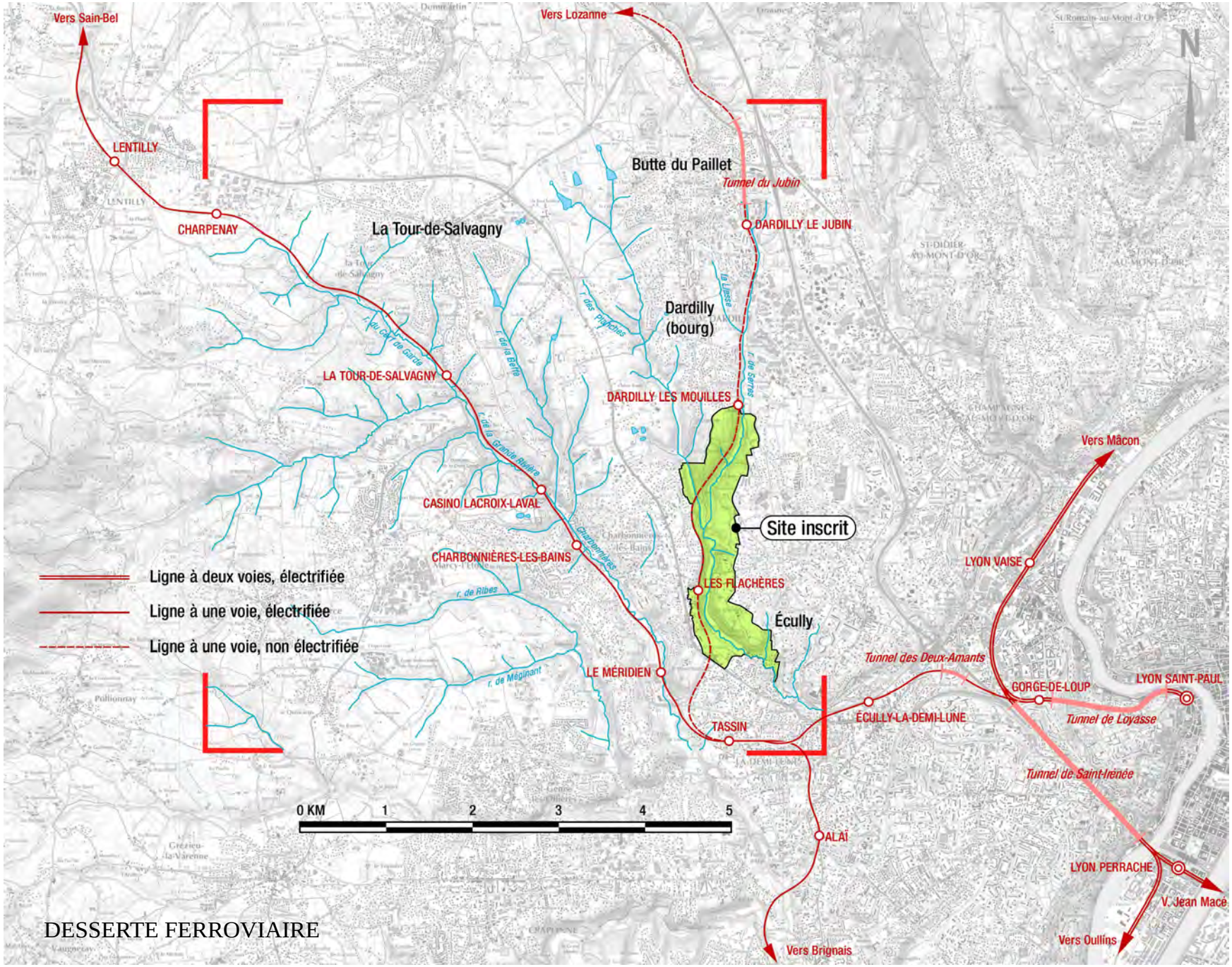

DESSERTE FERROVIAIRE

Évolution du regard sur le paysage

Les paysages n'existent pas en eux-mêmes. Il est aujourd'hui bien établi que le paysage n'est pas un objet mais un mode de relation de l'homme avec son environnement. Cette relation paysagère n'a pas toujours existé et n'existe pas dans toutes les cultures. C'est une relation sensorielle à un espace concret d'une certaine étendue et pourvu d'un horizon perceptible, impliquant généralement l'idée de nature et une motivation esthétique. Les paysages n'existent que dans cette relation particulière. Il est certain que le regard porté par nos contemporains sur le paysage est très différent de ce qu'il pouvait être dans la France encore fondamentalement rurale du temps des Impressionnistes, ou dans la France en reconstruction des Trente Glorieuses versant dans le modèle de la société de consommation. Notre connaissance et notre relation à la nature ont changé, ainsi que notre perception de sa vulnérabilité et des menaces qui pèsent sur elle.

Ont également changé nos schémas esthétiques et nos moyens de compréhension du monde qui nous entoure, sous l'influence des modèles qui sont diffusés par toutes sortes de médias. Il n'est qu'à penser à l'évolution de la représentation du paysage dans les arts depuis son apparition à la Renaissance (peinture, art des jardins, littérature, photographie, cinéma) pour comprendre comment notre regard s'est dégagé des contingences matérielles et saisir combien nos représentations mentales sont en perpétuelle reconstruction.

Le paysage de l'aire d'étude est aujourd'hui le regard qu'un monde d'urbains pose sur un territoire lui-même très majoritairement urbanisé, où les reliques du monde rural d'avant apparaissent comme des biens précieux et porteurs de ressourcement : espace de respiration et de récréation remédiant aux contraintes du mode de vie urbain, espace de contact avec la nature, une nature vécue comme l'expression authentique d'un terroir permanent, d'un pays-paysage ; nature bien différente de la nature recomposée en ville, parfois séduisante mais fondamentalement précaire.

Conclusion de l’analyse

Dans un contexte de forte pression urbaine, les ruisseaux de l’aire d’étude incarnent au fil de l’eau, de leurs sources à leur débouché aval dans la vallée de la Saône, le lien entre ruralité et urbanité. C’est un lien ténu mais cependant essentiel et riche, une expérience des sens et de l’imaginaire en même temps qu’un cas d’école pour l’étude des interactions entre milieu naturel et milieu humain, de nos rapports à la nature sauvage ou cultivée. L’identité nature-agriculture du site correspond à une attente grandissante du public, résidents, voisins du site et habitants du centre urbain lyonnais. Les perspectives de desserte par les transports en commun, ferroviaires en particulier, offrent des potentialités remarquables dans une optique de gestion harmonieuse des déplacements urbains.

L’aire d’étude est concernée par un grand nombre d’entités administratives et de dispositifs de planification qui gèrent l’usage et le devenir du territoire. Cette complexité est à l’image de la multiplicité des enjeux qui portent sur un espace périurbain très tendu, à la fois attractif et sollicité par une grande pluralité de regards, d’usages et de pratiques.

Il apparaît que ces structures de gestion sont animées par des intentions générales bien convergentes sur de nombreux thèmes importants. Le SCOT 2030 et le Schéma régional de cohérence écologique en sont l’expression. Nous pouvons constater en même temps que ces structures se fondent sur des bases territoriales sensiblement différentes, reflet logique de la diversité de leurs objectifs et moyens d’action. Le périmètre des PENAP et celui des espaces naturels sensibles, pour prendre un exemple, ont un recouvrement important mais aussi des différences significatives ; et l’addition de ces deux périmètres n’est pas suffisante pour se saisir des questions du paysage et de l’intérêt général du site dans leur globalité.

Nous avons noté la difficulté que peuvent parfois rencontrer les services d’urbanisme municipaux quand il s’agit de faire appliquer par les maîtres d’ouvrages des préconisations paysagères fondées mais difficiles à objectiver, d’autant plus qu’elles peuvent entrer en contradiction avec les motivations des acheteurs (capter la vue tout en préservant au maximum l’intimité de la parcelle). Parler du paysage, c’est parler des relations entre les choses ; cette prise en compte des conditions de perception est difficile à formaliser dans le seul cadre du PLU.

Nous sommes ainsi en présence d’un attelage complexe dans lequel la préservation et la mise en valeur du paysage sont souvent invoqués, mais avec une base territoriale et des moyens de maîtrise et d’action inappropriés ou insuffisants.

3. PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT

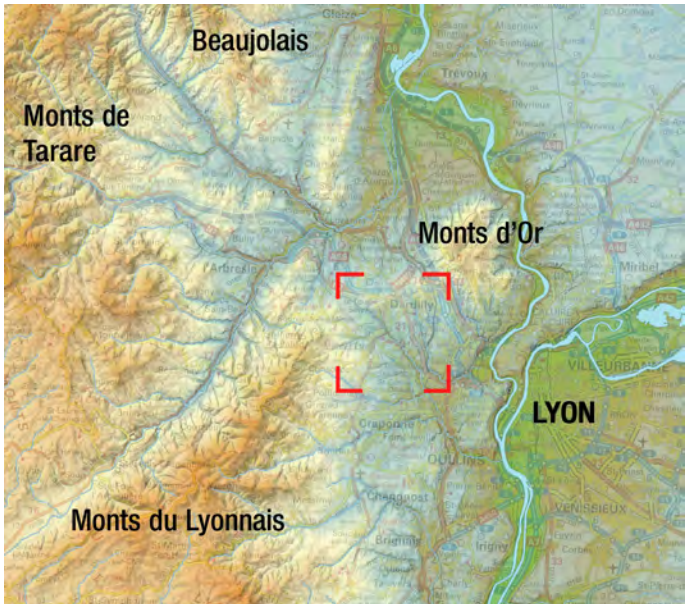

– Les vallons du nord-ouest, porte d'entrée du site lyonnais.

– Le sentier de Chantemerle remontant le versant du vallon des Planches en direction du vieux bourg de Dardilly.

Diagnostic paysager

Cinq caractères fondamentaux du site

L'analyse a permis d'identifier les principaux caractères qui fondent l'identité et l'intérêt du site. Ils peuvent être résumés en cinq points :

1. Porte d'entrée du site lyonnais

Le Plateau lyonnais est une structure tabulaire en pente douce inscrite entre les monts du Lyonnais et les plaines fluviales de la Saône et du Rhône. Élément de transition historique et géographique entre espace rural et espace urbain, il est une composante essentielle du paysage lyonnais. Il se divise en deux sous-ensembles, qui ont *grosso modo* le même horizon vers l'aval mais se distinguent quant à leur horizon vers l'amont : si le corps principal du Plateau lyonnais est adossé à la ligne de crêtes et de sommets des Monts du Lyonnais qui barrent l'horizon vers l'ouest, la partie septentrionale du Plateau s'ouvre au nord-ouest sur un seuil entre Monts du Lyonnais et massif des Monts d'Or, une voie de passage débouchant sur les paysages de la vallée de l'Azergues et du Beaujolais. Cette situation fondamentale de porte d'entrée du site lyonnais, inscrite dans le relief et très perceptible par les routes venant du nord et du nord-ouest, est une première caractéristique de l'aire d'étude.

2. Succession de vallons intimistes

Autre caractère affirmé : le creusement du relief tabulaire par une succession de vallons fortement encaissés, aux versants abrupts et fonds de vallon étroits. Cette signature des temps glaciaires partitionne le paysage en 3 types d'ambiances :

– les parties creuses des vallons (fonds de vallons et bas de versants), que le relief détache du paysage ambiant urbain ou périurbain pour en faire des sortes d'isolats paysagers, intimistes et furtifs, un ailleurs poétique ;

– les parties saillantes des vallons (hauts de versants), espaces intermédiaires particulièrement attractifs pour l'habitat résidentiel en raison de leurs qualités panoramiques avec points de vue dominants sur le paysage des vallons (la fameuse « vue imprenable ») ;

– Le ruisseau de la Grande Rivière en bordure du domaine de Lacroix-Laval.

UNE AUTRE ÉCHELLE DU TEMPS

– Escarpement granitique en rive gauche du ruisseau des Planches.

– Soutènement de talus fait de grandes dalles ou planches de calcaire à gryphées, chemin de Traîne-Cul à la sortie du hameau du Clair. De telles dalles pourraient provenir d'une récupération de dalles de couverture de l'aqueduc souterrain de la Brévenne.

– Le ruisseau de Traîne-Cul, en amont du ruisseau des Planches, au mois d'avril.

– Le ruisseau des Planches très encaissé dans sa partie aval, entre Écully et Tassin-la-Demi-Lune, au début de l'automne.

– les croupes et replats du plateau (parties peu pentues situées entre deux vallons), espaces favorables au développement de l'urbanisation et des principaux axes routiers, qui peuvent être en relation visuelle avec les grandes structures lointaines du relief mais ne permettent généralement pas de percevoir les fonds de vallon.

3. Des ruisseaux dans un havre de verdure

Un troisième caractère remarquable tient aux ruisseaux qui courent au fond des vallons : ruisseaux de Serres, des Planches, de Traîne-Cul, des Mouchettes, de la Beffe, de la Grande Rivière, et leurs petits affluents. La nature peu perméable du sous-sol cristallin, l'absence de réserves en eau souterraines et la vigueur des versants expliquent à la fois leur nombre et les variations saisonnières importantes de leurs débits, cette pulsation entre périodes de crue et périodes de tarissement. Ils offrent à la vue des motifs pleins de mouvement : alternance rapide de rives concaves et convexes, frissonnement des eaux sur les seuils caillouteux, eaux cascadant de pierre en pierre dans les passages rocheux, alternance de berges érosives et de grèves sédimentaires sableuses. Cette image de cours d'eau naturels roulant leurs eaux dans un havre de verdure – archétype profond de notre inconscient – est très inattendue dans un contexte urbain typiquement artificiel. Elle est complétée par un autre caractère essentiel qui donne une cohérence au site : l'enfoncement progressif des cours d'eau de l'amont vers l'aval, passant de paysages relativement dégagés et surplombants à des formes de gorges en s'approchant de la vallée de la Saône. Elle cohabite ponctuellement avec une image de domestication des eaux, sous la forme de rigoles, de soutènement de berges, d'étangs de pêche, de retenues collinaires pour l'irrigation horticole.

4. Une autre échelle du temps

Un quatrième caractère intéressant se rapporte au substrat géologique. Il s'exprime sur le site de manière tangible, faisant cheminer dans l'échelle du temps long – historique et géologique – tout en cheminant dans l'espace. Exemple : quand on s'enfonce dans le vallon de Chantemerle suivant un chemin bordé d'escarpements granitiques, ou dans le vallon des Planches en venant de la Cognarde, on entre dans les profondeurs d'un socle rocheux qui, datant des périodes hercynienne et anté-hercynienne, figure parmi les roches les plus anciennes que l'on puisse rencontrer en France. Ces affleurements nous mettent ainsi en relation avec un âge d'un autre temps, où les arbres tels que nous les connaissons aujourd'hui n'existaient pas encore. Autre exemple : dans le secteur du hameau du Clair, les « planches » de calcaire à gryphées qui bordent encore quelques champs et chemins sont une évocation des carrières du Paillet. On y extrayait ces pierres grises, comme on le faisait également à Saint-Fortunat et à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, pour de nombreux usages dans la construction des maisons et l'édification des monuments lyonnais. Un peu plus loin, le long du chemin de Traîne-Cul, on peut voir des affleurements de gneiss

– Verger de pêchers au Paillet, en amont du vallon de Traîne-Cul, au printemps.

– Belle maison bourgeoise dans son parc à Écully, en bordure du vallon de Serres.

– Fleur de salicaire en bordure d'une prairie du vallon des Planches, chemin de la Thuillière, mi-août.

altéré sous forme de sable argileux rouge, le traditionnel gore des places lyonnaises et notamment de la place Bellecour. Le site est ainsi relié à des éléments forts de l'identité lyonnaise.

5. Un cas d'interface ville-campagne

Cinquième caractère : un air de campagne aux portes de Lyon. L'aire d'étude offre un éventail très large de milieux naturels, allant du plus sauvage au plus artificiel. Qui s'attendrait à trouver un vignoble ici, à quelques kilomètres de Lyon, de plus classé en AOC ? Les vergers fleuris de rose et de blanc au printemps n'offrent-ils pas des scènes saisissantes ? Le plateau de Dardilly figure au premier rang des pôles majeurs de l'agglomération pour ce qui est des cultures diversifiées mêlant polyculture, élevage, cultures fruitières et maraîchères. Mais si cette diversité peut être une force, son entremêlement avec l'urbanisation peut être une faiblesse quand la viabilité économique n'est pas au rendez-vous. Située à l'entrée de Lyon sur les grandes routes venant de Bourgogne et du Bourbonnais, l'aire d'étude a toujours joué un rôle important dans l'interface ville-campagne du système urbain. Les grandes familles lyonnaises avaient de somptueuses maisons de campagne, et les campagnes nourrissaient et fleurissaient la ville. Les conditions de transport et de production agricole ont changé au fil des siècles, une vague d'urbanisation a déferlé sur le secteur, mais ce lien a subsisté jusqu'à présent.

Appréciation de l'intérêt du site selon les critères du Code de l'environnement

L'article L341-1 du Code de l'environnement énonce les cinq critères qui peuvent justifier la protection d'un site : « Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. » Si les vallons du nord-ouest lyonnais présentent un intérêt historique et scientifique évident, comme nous l'avons vu dans l'analyse de l'état actuel du site et des dynamiques qui l'animent, nous constatons que c'est toutefois par son caractère pittoresque qu'il trouve sa cohérence et s'impose comme un bien d'intérêt général. Pour ce qui est des caractères artistique et légendaire, nous n'avons jusqu'à présent pas relevé d'élément déterminant.

Le mot *pittoresque* vient d'une expression italienne du XVIe siècle signifiant d'abord « à la manière des peintres » puis prenant au XVIIe le sens de « expressif, original » à propos d'une œuvre d'art (*Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert).

– Chaos granitique dans le vallon de la Beffe, au mois d’avril.

Dans son premier *Essai sur le beau pittoresque*, William Gilpin[1] s'interroge en 1792 sur les qualités qui permettent de qualifier une scène de pittoresque. Il aborde notamment la composition de la scène :

> *La composition pittoresque consiste à unir dans un tout une variété de parties,*
> *et ces parties ne peuvent être fournies que par des objets rudes.*

Par objets rudes, William Gilpin entend des objets irréguliers, riches de brisures et de rugosité, de diversité d'aspects, de couleurs, de jeux de lumière et d'ombre, montrant les forces de la nature en action. En 1801, le dictionnaire de Johnson donne du pittoresque six sens différents : 1) ce qui plaît au regard, 2) remarquable par sa singularité, 3) qui frappe l'imagination avec la force de la peinture, 4) qui doit être représenté en peinture, 5) qui fournit un bon sujet pour un paysage, 6) dont il est possible de tirer une vue.

Appliqué au paysage *in situ* et à l'appréciation du spectacle de la nature, le mot a fini par désigner une chose digne d'être peinte, un lieu qui retient l'attention par son caractère original. Un paysage remarquable rompt avec la banalité du quotidien, il ressort de l'ordinaire et mérite d'être représenté. Il implique une dimension esthétique, la recherche d'une certaine beauté, et un effet de contraste – la surprise de l'inattendu. La notion d'accroche du regard et l'idée de représentation qui sont associées au caractère pittoresque peuvent être comprises largement comme l'idée de donner à voir par divers moyens, avec pour finalité non seulement un plaisir esthétique mais aussi un partage d'émotions et une transmission de la mémoire.

Il faut également bien comprendre ce que l'on entend par *intérêt général*. La loi ne fait pas de distinction entre des sites dont l'intérêt serait de niveau national ou de niveau régional ou départemental. La circulaire du 30 octobre 2000 relative à la politique des sites rappelle que « s'il y a en France des monuments naturels et des sites dont la très grande qualité appelle sans contestation possible le classement, il existe aussi dans toutes les régions et tous les départements des monuments naturels et des sites dont il faut reconnaître et sauvegarder le caractère particulièrement représentatif, sinon emblématique. » Le site des vallons du nord-ouest lyonnais entre parfaitement dans cette dernière catégorie. Il est étroitement associé au développement de la capitale régionale. Mais on peut aussi en évaluer l'intérêt d'une façon plus générale, en le voyant comme un type représentatif des relations complexes qui se jouent, aux marges d'un grand pôle urbain, entre urbanité et ruralité.

---

1. William Gilpin, *Trois essais sur le beau pittoresque*, ouvrage paru en 1792, traduit de l'anglais par Isabelle Billiard, Éditions du Moniteur, 1982. Postface de Michel Conan.

– Deux vue du sentier de Chantemerle remontant du vallon des Planches vers l'ouest en direction du plateau, du Bois de Cros et du vallon de la Beffe.

Au vu de ces éléments de compréhension de ce qui peut donner à un site une qualité pittoresque éminente, les vallons du nord-ouest lyonnais ressortent comme un site disposant des meilleurs arguments. L'analyse de l'état actuel et le résumé qui vient d'être fait de ses cinq caractères fondamentaux montrent bien comment ces vallons peuvent produire des effets saisissants et inattendus, par les contrastes qui les animent et par opposition avec le contexte urbain dans lequel ils sont imbriqués, et quel est leur caractère représentatif et emblématique du développement de Lyon dans son rapport à la campagne et à la nature.

Cette valeur pittoresque du site se joue sur le terrain autour de trois axes principaux qui permettront d'esquisser les contours d'un périmètre de protection :

– longitudinalement, c'est le réseau hydrographique avec ses sources, ses variations d'aspect, ses points de confluences et son débouché aval ;

– transversalement, ce sont les fonds de vallons comme espace d'intimité avec une nature champêtre, et les espaces agricoles plus ouverts qui les encadrent et les complètent par effet de contraste (voir exemple le sentier de Chantemerle ci-contre et page 83, ou le chemin du Pont page 74) ;

– ponctuellement, ce sont les belvédères naturels offerts par le relief, et quelques « maisons de campagne » à valeur patrimoniale implantées à proximité des vallons.

Délimitation d'un périmètre de protection

Menaces pesant sur la préservation de l'intérêt pittoresque du site

Dans un contexte de forte urbanisation tout autour de Lyon, les vallons du nord-ouest lyonnais sont exceptionnels dans leur façon de donner à voir le « pays » lyonnais. L'intérêt de conserver ce point de vue a cru au cours des dernières décennies à mesure que la campagne proche se trouvait consommée par la ville. Nous avons aujourd'hui atteint un point critique : ce tableau d'une campagne aux portes de la ville historique mérite plus que jamais d'être préservé, aux endroits où il peut l'être encore, mais sa persistance à long terme peut être remise en cause dans deux registres principaux.

1. L'urbanisation

L'inscription du vallon de Serres à l'inventaire des sites en 1977 n'a pas permis d'éviter la progression de l'habitat et la fermeture du paysage sur des sites visuellement sensibles en tête de versant ou sur des crêtes exposées. Par la suite, des changements d'orientation importants dans les plans d'urbanisme ont

permis de freiner ce mouvement, certes tardivement, mais avec une situation aujourd'hui globalement bien stabilisée.

Il reste que certaines prescriptions du PLU concernant la préservation du paysage sont parfois difficiles à mettre en application pour les services d'urbanisme des municipalités. En outre les PLU ne sont pas immuables. De même que les anciens POS ont connu des mutations radicales dans les trente dernières années, de nouvelles orientations pourraient survenir dans les prochaines décennies sous la pression croissante d'enjeux liés, par exemple, au contrôle de l'étalement urbain et à l'optimisation des infrastructures de transport.

2. La difficile gestion des espaces naturels et la fragilité de l'agriculture périurbaine

De nombreuses petites parcelles boisées se trouvent déjà laissées dans un état d'abandon ou de presque abandon par leurs propriétaires. Des parcelles anciennement pâturées ou cultivées rejoignent cet état sauvage, ce qui conduit à une fermeture progressive du paysage. Les chemins creux et leurs haies boisées posent également des problèmes d'entretien, car ils ne correspondent plus aux modalités actuelles de l'agriculture.

La politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) associée au projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) ont comme objectif principal de créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable. Cette démarche atteste que le maintien de cette agriculture n'est pas acquis. Des budgets importants sont mobilisés pour accompagner les évolutions nécessaires au maintien et au renouvellement de la population agricole, au maintien d'une diversité de productions avec des débouchés rémunérateurs et la satisfaction des besoins de la population.

Cette politique comporte bien un volet paysage, mais vu essentiellement comme un bénéfice attendu des actions de préservation des espaces agricoles et naturels. Dans la grande majorité des espaces agricoles qui encadrent les vallons, cette politique est intéressante et suffisante pour la sauvegarde du paysage et de son caractère ouvert, du fait de la protection forte du foncier destiné aux activités agricoles. En revanche elle n'a pas vocation à assurer la conservation de l'identité paysagère du site là où ses valeurs fondamentales sont les plus importantes : les vallons eux-mêmes et certains de leurs abords immédiats.

– Broussailles et bois de robiners faux-acacias à la Pointe du Crêt.

– Exemple de chemin creux en voie de délabrement : le chemin de Godefroy descendant dans le vallon de la Liasse.

Nécessité du classement

Face aux aléas qui peuvent peser sur le devenir du site, et partant du constat que la seule procédure d'inscription n'avait que peu d'efficacité dans le contexte donné, la procédure de classement s'impose comme facteur de stabilité sur le long terme. Elle permet de léguer aux générations futures un site fidèle à l'esprit des lieux qui lui donne toute sa valeur collective aujourd'hui. Elle n'est certes pas suffisante pour résoudre les difficultés, mais elle place l'intérêt général du site à l'abri des revirements qui peuvent toujours survenir dans l'enchaînement des politiques locales au fil des mandatures. Elle peut également servir, sur la base d'un document de gestion qui sera suivi par un comité de pilotage, d'élément de cadrage, d'orientation et de coordination d'actions à conduire dans un partenariat entre les services de l'État, les élus, les catégories socio-professionnelles et les associations concernées.

Le projet de périmètre de classement

La proposition de périmètre est basée sur les cinq caractères fondamentaux du site et leur contribution possible à l'intérêt pittoresque du site. Elle est la transcription spatiale de diverses intentions qui nous ont servi de guide pour apprécier l'opportunité d'intégrer tel ou tel lieu, parmi lesquelles :

1. Présenter la richesse des paysages intimes des ruisseaux qui parcourent le nord-ouest du Plateau lyonnais, de leur site originel à leur point d'émergence dans le paysage urbain ;

2. Présenter les meilleurs points de vues panoramiques sur le paysage lyonnais et ses repères visuels (lignes de crête, dégagements, fenêtres) ;

3. Préserver les « curiosités » géologiques, formes d'émergence du substrat rocheux : affleurements, escarpements, chaos granitiques, anciennes carrières ;

4. Préserver les sites archéologiques et historiques remarquables tels que l'aqueduc de la Brévenne, les clôtures et soutènements en planches de pierre à gryphées, les belles maisons bourgeoises « de campagne » ;

5. Permettre le bouclage d'itinéraires de promenade variés ;

6. Présenter la diversité des formes de la nature, du sauvage au domestique (forestière, bocagère, agricole, ou aménagée pour l'ornement et l'agrément), notamment dans leur valeur patrimoniale (chemins creux, pâtures, cultures d'arbres fruitiers dont certaines variétés devenues rares) ;

7. Constituer une entité qui puisse être gérée efficacement par les services concernés (éviter par exemple l'incorporation de secteurs fortement urbanisés) ;

8. S'appuyer autant que possible sur des limites faciles à identifier sur le terrain.

Ces deux dernières intentions sont d'ordre pratique.

Les limites

Voir la planche graphique page 94. Quatre grands talwegs disposés en éventail convergent vers l'actuel site inscrit à la pointe sud du Bois de Serres et vers le Montcelard, au sud de Charbonnières-les-Bains. Le périmètre proposé au classement vise à étendre à ces vallons les limites du site inscrit, en remontant autant que possible jusqu'à leur point de naissance, vers les sources des ruisseaux. Ce projet permettra ainsi d'embrasser l'enchaînement transversal de vallons et de croupe, un élément fort de l'identité paysagère du territoire. Le vallon de la Grande Rivière n'est pas intégré jusqu'à son origine, qui est trop distante. Mais il est intéressant d'incorporer au projet la partie de ce vallon qui, soit intrinsèquement pour la rive droite, soit en vis-à-vis frontal pour la rive gauche, est partie prenante du paysage du parc de Lacroix-Laval sur plus d'un kilomètre.

La limite nord s'appuie sur les naissances des petits rus qui se rejoignent à la Fouillouse pour former le ruisseau de Traîne-Cul.

Sur le versant rive gauche des ruisseaux de Traîne-Cul et des Planches, la limite orientale suit les tours et détours du front urbanisé de Dardilly, jusqu'au vallon de Cogny où elle rejoint le périmètre du site inscrit du vallon de Serres. Ce territoire est complété plus à l'est par deux ajouts. Une première extension de 1,3 hectare à Écully à hauteur de Font Jacou permet d'incorporer le cœur du domaine de Sevenans. Cet élément représentatif des maisons bourgeoises implantées en bordure du vallon des Planches vient ainsi compléter les quatre autres déjà inclus. Au nord du site inscrit, une seconde extension de 61 hectares remonte plus en amont du vallon de Serres, jusqu'au chemin du Moulin Carron, et incorpore un vallon adjacent tout proche du vieux bourg de Dardilly : le vallon de la Liasse.

En rive droite des ruisseaux de Traîne-Cul et des Planches, en bordure du long plateau incliné qui va de la Brochetière à Charbonnières-les-Bains et au Montcelard, la limite contourne la grande clairière agricole de Montcourant jusqu'au débouché du sentier de Chantemerle, pour rejoindre plus à l'ouest les vallons des Mouchettes et de la Beffe vers le Clapy, puis remonter le vallon de la Beffe jusqu'au lac de l'Hippodrome et au pont de la D307.

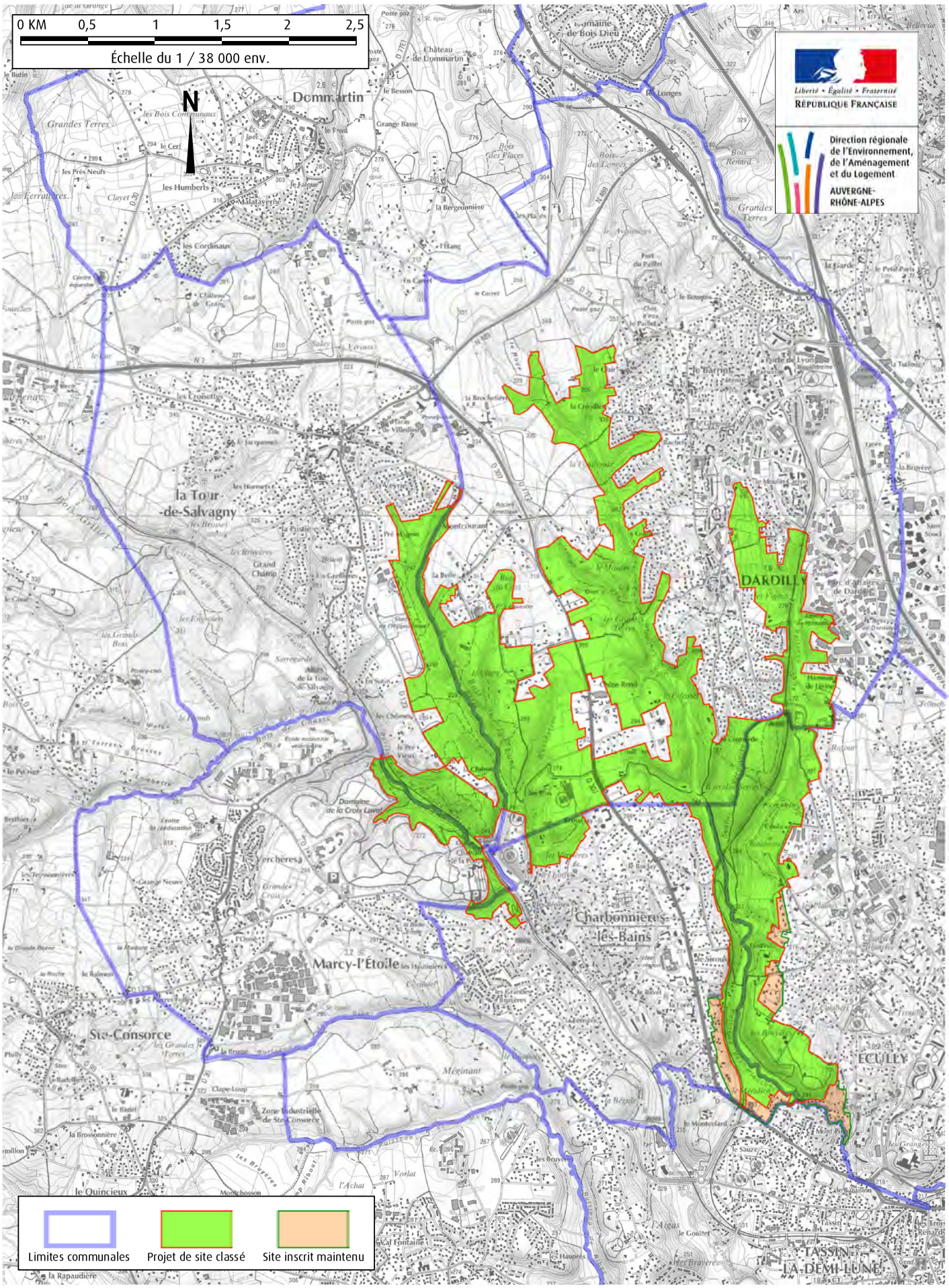

LE VALLON DE SERRES ET LES VALLONS DU NORD-OUEST LYONNAIS

Périmètre du projet de classement du site au titre du Code de l'environnement – Mars 2016

En continuant vers l’aval en rive droite du vallon des Planches, le périmètre de classement incorpore le petit vallon de la Thuillière qui permet de remonter sur le plateau et de basculer à nouveau vers le vallon des Mouchettes, ce qui ajoute au dispositif une seconde et belle liaison transversale juste avant d’arriver dans les régions plus fortement urbanisées qui marquent l’approche de Lyon.

La limite sud est fixée par la lisière résidentielle de Charbonnières. Le parking du casino et la piscine sont maintenus en dehors du périmètre. Au niveau d’Écully, elle franchit le ruisseau des Planches.

La limite occidentale du périmètre correspond au versant rive droite de la Beffe. Elle remonte transversalement jusqu’à la ligne de faîte de la croupe séparant la Beffe de la Grande Rivière, marquée par l’ancien hippodrome et l’axe de la D123. Le périmètre incorpore la pointe sud de cette croupe et le versant qui lui fait face en rive droite de la Grande Rivière, avec une partie du parc de Lacroix-Laval et, à Charbonnières-les-Bains, des pentes de Chasselièvre et du Pichaudier.

Le périmètre de classement tel qu’il est proposé occupe une superficie totale de 626 hectares, comprenant 144 hectares venant du site inscrit du vallon de Serres et 482 hectares de territoire initialement non protégé. Une petite partie du site inscrit actuel n’est pas proposée au classement en raison de sa trop forte densité d’urbanisation. Ce sont ainsi 24 hectares qui en restent à la simple inscription à l’inventaire des monuments protégés : trois secteurs situés en rive gauche du vallon des Planches à Écully (de part et d’autre de Fontville et à la pointe aval du site entre le Plat et le Mont Pinot, dans le secteur du château des Rivières), et un secteur situé en rive droite du vallon des Planches dans le quartier du Méridien à Charbonnières-les-Bains.

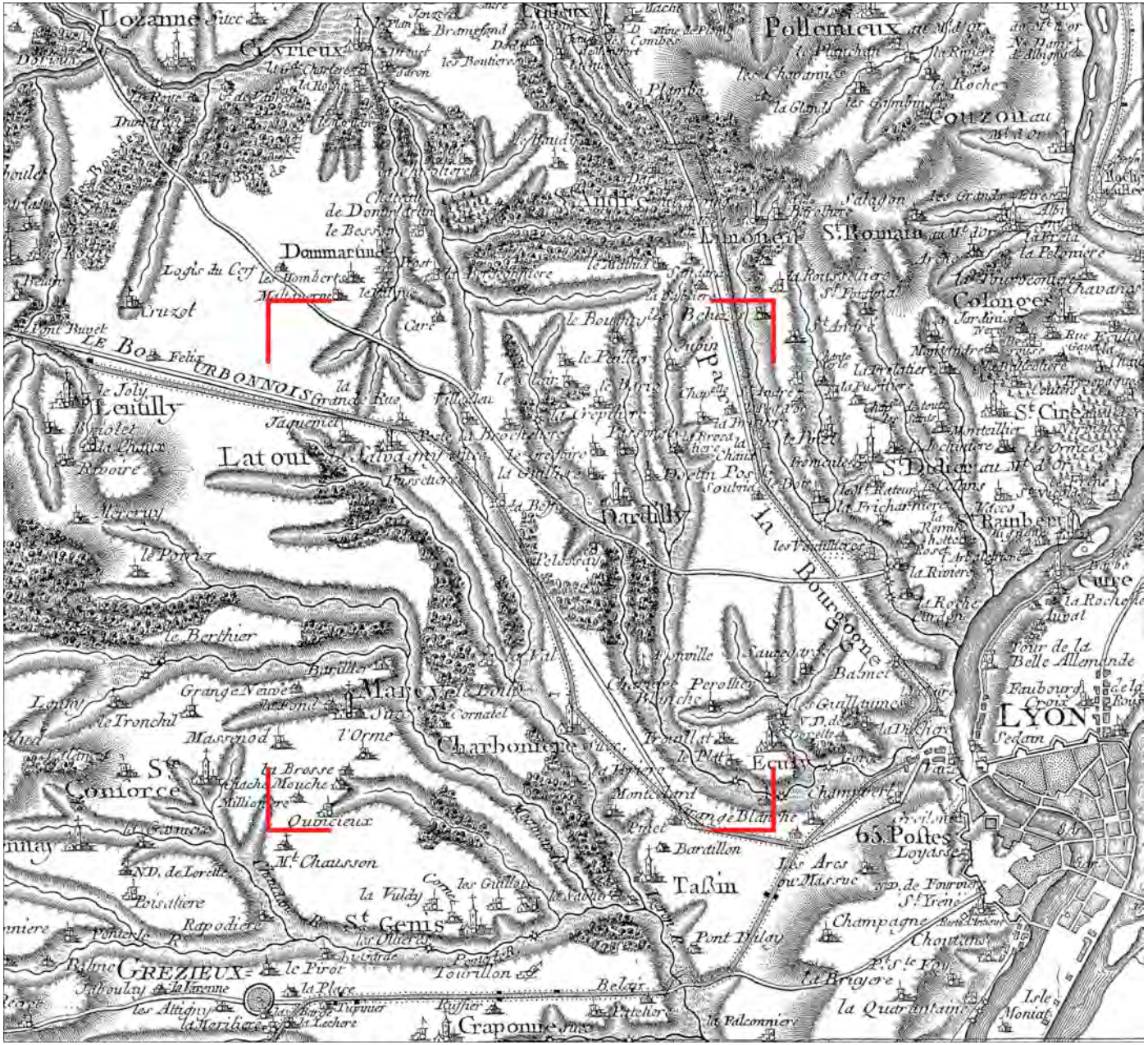

EXTRAIT DE LA CARTE DE CASSINI LEVÉE EN 1758 – RÉÉDITION 1815

4. ORIENTATIONS DE GESTION

Finalité des orientations de gestion

Le classement du site n'est pas une fin en soi. Son but n'est aucunement de figer les lieux dans un état immuable. Le paysage n'est pas un objet fixe mais un phénomène en reconstruction permanente, mêlant action tangible, perception et jugement esthétique. Il est la manifestation d'un ensemble de relations vivantes entre l'homme et son milieu naturel, qui font bouger aussi bien l'état concret des choses que le regard porté sur elles.

Le patrimoine végétal et paysager des vallons du nord-ouest lyonnais est l'héritage de l'histoire et des activités humaines qui s'y sont inscrites jusqu'à ce jour. Si certaines parties de ce patrimoine devaient être délaissées et abandonnées à leur seul cours naturel, elles se ruineraient bientôt, devenant incapables de restituer l'esprit des lieux, donnant un paysage illisible avec une fermeture des perspectives et des points de vue.

Par ailleurs la préservation d'un paysage complexe où l'homme joue un rôle important ne peut être enfermée dans l'application de règles préétablies. Le lieu du paysage est aussi un lieu de projets. Le classement n'entraîne d'ailleurs aucune interdiction de construire[1] : le régime d'autorisation spéciale permet d'apprécier chaque projet au cas par cas au regard de l'intérêt général et des motifs qui ont justifié le classement. Les orientations de gestion sont alors des éléments de référence importants pour mettre au point les projets et ensuite éclairer la décision d'autorisation.

Les orientations de gestion permettent enfin de coordonner le projet de protection du site avec les politiques de développement territorial et les documents de planification et d'urbanisme.

Protéger l'esthétique d'un paysage pour les générations futures est une ambition qui s'inscrit dans le temps long. Les orientations de gestion proposent des repères pour accompagner, au fil du temps, une évolution du site qui reste fidèle au projet de classement initial.

---

1. Sont toutefois interdites certaines installations et activités spécifiques telles que la publicité, le camping ou la création en aérien de lignes électriques ou téléphoniques.

Synthèse des valeurs constitutives du site

L'analyse du site a permis de caractériser en cinq points ce qui fonde l'identité et l'intérêt du site (voir page 83). Au vu des menaces qui s'exercent sur son devenir, et en intégrant les huit critères qui ont guidé la délimitation du périmètre de classement (page 92), nous pouvons les regrouper en trois grands thèmes qui serviront de fil conducteur pour les diverses actions de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre :

– Pittoresque des petits ruisseaux déambulant au fond d'un réseau de vallons fortement encaissés, havres de verdure intimistes et secrets, à la fois proches et déconnectés de l'espace urbain ;

– Richesse du site en témoins de l'histoire (notamment géologique, rurale et horticole) d'un territoire étroitement associé au développement de Lyon ; en raison de cette valeur emblématique et de sa grande proximité avec Lyon, le site est un enjeu important pour l'illustration des relations ville-campagne aux marges d'un grand pôle urbain ;

– Porte d'entrée du site lyonnais entre les Monts d'Or et les monts du Lyonnais, avec des points de vue remarquables au niveau des lignes de crêtes et des hauts de versants.

Nous présenterons les orientations de gestion en partant du cœur du projet, les ruisseaux et leurs abords immédiats, pour aller progressivement vers des problématiques plus larges et complémentaires.

Orientations de gestion

Mise en valeur des ruisseaux

La phase de creusement du relief initiée lors de l'ère quaternaire n'est pas encore achevée : suite à l'abaissement du niveau de la mer Méditerranée, les affluents de la rive droite de la Saône et du Rhône doivent recreuser leurs vallons pour retrouver leur profil d'équilibre. Ce faisant ils révèlent le vieux socle cristallin du Plateau lyonnais. Les versants sont abrupts en raison de la dureté de la roche et de l'ampleur du dénivelé. Les ruisseaux tantôt dévalent en cascadant au milieu d'éboulis rocheux, tantôt frissonnent sur des seuils caillouteux ou déambulent au milieu de prairies humides dans les replats des fonds de vallon moins pentus. Leur parcours n'est pas totalement figé : courbes érosives et courbes sédimentaires, fosses et hauts fonds alternent au fil de l'eau, montrant une dynamique fluviale que les grandes voies d'eau à niveau régulé ne nous permettent plus de percevoir. Les modestes ruisseaux de Serres, des Planches, de la Beffe et de la Grande Rivière sont ainsi l'âme d'un paysage intimement lié à des phéno-

– Le ruisseau de la Grande Rivière, au pied du parc de Lacroix-Laval, au mois de mai.

– Vue au mois d'avril vers le sud-ouest depuis le Clapy à Dardilly : le regard survole les vallons de la Beffe et de la Grande Rivière, avec les monts du Lyonnais pour horizon.

– Le ruisseau de la Beffe passe au milieu d'éboulis granitiques au pied du Bois de la Lune, dans la vallée en V qu'il a creusée dans le Plateau lyonnais.

– Un peu avant son embouchure dans la Grande Rivière, le ruisseau de la Beffe est busé pour passer sous le parking du casino. Le traitement de cette éclipse est dénué de tout souci d'esthétique et de poésie, ce qui est de mauvais effet pour cette porte d'entrée du vallon. Il faudrait le reprendre complètement.

mènes géologiques et hydrodynamiques qui s'y expriment avec une évidente vitalité et, le plus souvent, avec beaucoup de naturel, y compris dans certains passages en dérivation créés de longue date.

Ces qualités de dynamique naturelle sont à préserver soigneusement et à mettre en valeur :

– les phases érosives faisant partie de la vie normale d'un cours d'eau, les berges ne doivent pas être artificialisées par des renforcements ou des rectifications, sauf ponctuellement si l'érosion menace un ouvrage ou un usage exigeant protection ; une bonne gestion des embâcles et de la végétation riveraine doit permettre d'éviter bien des désordres ;

– le débit et la qualité de l'eau doivent être maintenus à un niveau compatible avec un bon équilibre des écosystèmes (certaines personnes attestent avoir vu jadis des écrevisses dans le ruisseau des Planches) ; la pente forte du talweg, le sous-sol peu perméable du bassin versant et la faiblesse de la trame bocagère susceptible de ralentir le ruissellement des eaux de pluie font que le régime hydrologique des ruisseaux est très contrasté, avec des étiages estivaux sévères et des crues pouvant être importantes, ce qui rend la problématique de l'eau très complexe et nécessite des analyses approfondies avant toute intervention ;

– la ripisilve étant une composante essentielle du paysage rivulaire et de son écosystème, elle doit pouvoir accompagner les mouvements latéraux des rives sans être contrainte ou dénaturée par des usages du sol ou des méthodes d'entretien inappropriés ; il faut également préserver la ripisilve des renouées asiatiques, plantes invasives particulièrement menaçantes pour le milieu naturel ;

– une attention particulière doit être apportée à l'état du petit patrimoine (pont et ponceaux, lavoirs) et des menus ouvrages qui accompagnent les cours d'eau ; des busages ont souvent été réalisés de façon maladroite, tant au point de vue esthétique que du point de vue hydroécologique.

Gestion des boisements

Pris dans leur globalité, les boisements du site proposé au classement sont assez diversifiés, du moins pour ce qui est des essences d'arbres représentées. Mais ils sont assez monotones pour ce qui est des formes que prend la végétation ligneuse : des peuplements d'anciens taillis avec des cépées abandonnées à leur destin, donnant des tiges trop serrées, mal formées par manque d'espace et de lumière. La masse haut perchée des frondaisons ferme le ciel et ne permet qu'un développement chétif des strates inférieures.

– Comme de nombreux autres boisements du site, le bois de Serres présente l'aspect d'un ancien taillis monotone et obscur, qu'il faut faire évoluer vers un peuplement irrégulier mêlant les essences, les âges et les strates de végétation.

– On retrouve dans le parc de Lacroix-Laval ces restes d'anciens taillis aux tiges maigres en surnombre, mais ils figurent ici dans un milieu plus ouvert parsemé de gros arbres.

– Exemple de boisement linéaire entre ruisseau et prairie dans le vallon des Planches à l'angle des chemins de la Cognarde et de la Thuillière.

Il faut faire évoluer les boisements vers des peuplements irréguliers combinant des sujets de tous âges, valoriser les plus beaux sujets, affirmer des contrastes d'ambiances pour éviter l'uniformité, soigner l'entretien des lisières forestières le long des routes et des chemins pour éviter un effet de rideau impénétrable au regard, mettre en valeur les points de vue remarquables. C'est une tâche complexe qui doit être menée pas à pas dans une vision à long terme, en évitant les coupes à blanc et les peuplements monospécifiques. Les plantations de conifères ne sont pas totalement à exclure mais elles resteront exceptionnelles, ponctuelles et motivées par une intention paysagère spécifique.

Plusieurs facteurs ne facilitent pas la gestion des boisements : l'éloignement des propriétaires fonciers, le morcellement des fonds, le découpage cadastral en toutes petites parcelles étroites à l'extrême – certaines n'ont même pas cinq mètres de large –, l'absence de rentabilité immédiate. Le Syndicat des vallons de Serres et des Planches s'est, depuis sa création et avec les moyens dont il dispose, engagé dans un programme de reconversion et de bonne gestion de ces boisements, y compris par le rachat de parcelles sachant que ces espaces boisés relèvent presque totalement du domaine privé. Ce programme doit être renforcé et étendu à l'ensemble du site.

À côté de ces surfaces boisées existent des formes de boisement linéaires – haies vives, bandes boisées, chemins creux, ripisilves – qui constituent, avec les arbres disséminés en sujets isolés ou en petits bosquets, la trame bocagère du site. Ces formes étant profondément inscrites dans nos représentations mentales comme symboles de la campagne, elles jouent un grand rôle dans l'intérêt paysager du site : elles permettent de le soustraire à l'emprise urbaine pour en faire une sorte d'îlot de ruralité. Ce rôle paysager n'est pas dissociable d'un autre rôle, très basique et utile compte tenu des caractères géomorphologiques du site : filtrer les transferts de toute matière venant du bassin versant pour se déverser dans les ruisseaux. Il ne s'agit pas seulement de ralentir les eaux de ruissellement pour limiter les crues, ou de favoriser l'infiltration des eaux de pluie pour améliorer les réserves hydriques du sol. Il s'agit aussi de fixer, avant qu'ils ne parviennent aux cours d'eau, les particules fines lessivées par les pluies et les éventuels résidus de pesticides et de fertilisants.

Autre service rendu par ces boisements linéaires ou disséminés, qui va de pair avec l'attractivité paysagère : leur apport éminent pour la biodiversité et la protection des cultures. Atténuation du vent et des chocs climatiques, hébergement d'une faune capable de réguler les ravageurs des cultures, ombrage, protection de la pluie et affouragement pour les animaux d'élevage, corridors biologiques pour la faune et la flore sauvages (lien entre les espaces boisés et les cours d'eau à travers le territoire), production de bois d'œuvre ou de chauffage sont quelques exemples de ce que peuvent apporter ces boisements champêtres.

– Haies bocagères à Dardilly, à l’ouest du Paillet dans le secteur des sources de Traîne-Cul.

– Verger dans le vallon de la Liasse et vaches laitières au pâturage, chemin du Combert en bordure du vallon de Traîne-Cul.

– Planches de calcaire à gryphées dans un chemin creux près du Paillet, à Dardilly.

Mais dans un territoire agricole dont la vocation principale n'est pas l'élevage [1], la trame bocagère ne s'est pas imposée massivement. Si elle est assez présente dans les vallons, elle reste très décousue sur les croupes et secteurs peu pentus du plateau. Elle peut en outre poser des problèmes d'entretien. Dans la mesure où la valorisation immédiate des boisements linéaires semble incertaine dans le fonctionnement actuel des exploitations agricoles, il faudra imaginer de nouveaux moyens pour assurer leur gestion efficiente et consolider leur réseau [2].

Maintien de la polyculture et du patrimoine rural

Le site se singularise, à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, par une agriculture très diversifiée et axée sur le marché local en circuit court : polyculture, cultures maraîchères et fruitières, élevage. Cette mosaïque de polyculture fait partie de l'identité du site et contribue pour une grande part à la richesse de ses ambiances, par la diversité de l'assolement des cultures, par la conservation de structures agro-écologiques (haies, lisières de bois, prairies humides, étangs piscicoles), par la présence de prairies permanentes qui permettent de maintenir une certaine ouverture du paysage dans les vallons. Mais cette agriculture périurbaine dynamique est confrontée, outre la topographie accidentée, et en raison justement de cette proximité avec la ville, à quelques difficultés touchant à la circulation des engins agricoles, à la pression foncière, à l'accès au logement et aux bâtiments pour les jeunes agriculteurs, au maraudage, au vol et aux dégradations. Le risque de déprise par manque de foncier appelle également des réponses. La gestion du site classé doit permettre de prendre en compte ces contraintes et une nécessaire capacité d'adaptation des conditions d'exploitation, par exemple en fonction du marché local ou des objectifs généraux concernant l'évolution de l'agriculture.

La mise en service à partir de 1983 du réseau collectif d'irrigation de Dardilly a permis d'exploiter des terres difficiles, un sable argileux peu épais sur un sous-sol rocheux très dur. Le développement de l'arboriculture fruitière et du maraîchage est ainsi indissociable des retenues collinaires qui ont été créées en amont des ruisseaux pour alimenter le réseau. Ce système de production est un élément fondamental du paysage. Il doit avoir toute sa place dans la gestion du site classé, mais sans perdre de vue les autres enjeux liés à l'eau et au paysage.

1. Le site avait même, jusqu'à la crise du phylloxéra, une vocation essentiellement viticole.

2. Cette orientation est en phase avec l'action 8 du programme PSADER-PENAP 2010-2016 de l'agglomération lyonnaise pour le secteur Ouest Nord : *Expérimenter, aménager, protéger et restaurer des corridors écologiques*.

– Chemin dans le vallon de Traîne-Cul, en direction du chemin du Pont.

– Le pittoresque chemin du vallon de Chantemerle fait partie du réseau des Sentiers du Rhône.

– La cabane des Noyeraies, située sur la crête allant du bourg de Dardilly au Barriot, offre un des rares points de vue préservés en ville sur les vallons de la Beffe et de la Grande Rivière, avec au loin les monts du Lyonnais et leur piémont.

– Le secteur du Roux, à l'ouest du Paillet, permet quelques belles vues panoramiques sur le bourg de Dardilly avec pour horizon, quand les conditions sont favorables, les sommets enneigés des Alpes.

Le cheval participe également à l'identité du site, dans son histoire mais aussi dans son activité actuelle : productions agricoles pour l'approvisionnement des centres équestres du voisinage, pâturages pour ânes et chevaux, itinéraires de promenade. La gestion du site devrait permettre que ces activités ne prennent pas le pas sur les autres. Mettre des chevaux en pâture peut sembler une pratique rémunératrice, mais elle doit rester secondaire et s'améliorer dans sa mise en application. Les pâtures pour chevaux présentent trop souvent un aspect négligé, avec prolifération des mauvaises herbes et dégradation du terrain par le piétinement des sabots, résultat d'une mauvaise gestion du pâturage (surpâturage, vieillissement de l'enherbement, épuisement du sol).

Pour ce qui est du patrimoine rural, il faut signaler les murets de clôture et de soutènement en planches de calcaire à gryphées, que l'on rencontre en bordure des chemins ou en limites séparatives dans les champs. Leur recensement doit être fait, s'il ne l'a pas déjà été, et leur préservation soigneusement assurée.

Itinéraires pédestres et points de vue

Le site est un enchaînement de vallons globalement orientés nord-ouest / sud-est, ce qui du point de vue de la scénographie paysagère et des possibilités de cheminements est une opportunité très intéressante. Un réseau de sentiers parcourt déjà les lieux (Sentiers du Rhône et autres). Il mérite d'être complété, notamment au niveau des liaisons transversales permettant de passer d'un vallon à l'autre. L'entretien des chemins doit être un effort constant, tant au niveau des sols – souvent rongés par le ruissellement dans les secteurs pentus, parfois dégradés par le passages d'engins motorisés ou de chevaux – qu'au niveau de leur végétation riveraine qui peut être envahissante ou au contraire menacer ruine (vestiges de haies bocagères non rajeunies). Jalonnant ces itinéraires, quelques événements singuliers du monde minéral ou végétal pourront faire l'objet d'une mise en valeur particulière.

La découverte du paysage par le réseau routier ne doit pas être oubliée, car la perception de l'intérêt du site commence souvent par là. Du fait de la forte urbanisation des secteurs les plus saillants du relief, les situations de belvédère sont devenue rares. Il est donc important de s'attacher à une bonne préservation et mise en valeur des derniers points de vue accessibles par la voirie publique.

L'enfouissement des réseaux aériens filaires existants est à faire aux abords des lieux remarquables, qu'ils le soient par leur ambiance propre ou par les vues qu'ils offrent sur leur environnement plus lointain. Quant aux pylônes pour réseaux hertziens, leur implantation et leur conception feront l'objet d'une étude très attentive car ces ouvrages, cherchant naturellement à prendre de la hauteur pour éviter

– Le château des Rivières marque l’extrémité aval du projet de classement.

– La maison de maître de la Brochetière.

– Chevaux au pâturage dans le domaine de Pontourné, en bordure du chemin de Chantegrillet, Écully.

– Station donnant à voir l'aqueduc souterrain de la Brévenne.

les obstacles, entrent facilement en opposition avec les objectifs paysagers du site, notamment avec le thème d'un havre de verdure détaché de la réalité urbaine.

Mise en valeur du bâti

De nombreux éléments du patrimoine bâti sont situés au pourtour du site classé. Bien que lui étant extérieurs, ils contribuent à son identification. Mais le bâti inclus dans le site comporte lui aussi quelques édifices du plus grand intérêt.

Le domaine privé comprend, à Écully principalement, plusieurs manoirs et « maisons des champs » d'un riche intérêt historique et architectural. Il faudra veiller à leur bonne conservation, ceci incluant leur environnement proche et les conditions de leur perception. La maison de maître du domaine de la Brochetière, située à Dardilly à proximité de l'ancienne route du Bourbonnais et du relais de poste de La Tour-de-Salvagny, mérite également la plus grande attention.

Il existe aussi un bâti enfoui qui arpente le site en suivant les moindres circonvolutions du relief : l'aqueduc de la Brévenne. Sa valeur patrimoniale et archéologique est exceptionnelle. Des actions ont déjà été entreprises pour en manifester la présence dans le paysage. Elles méritent d'être prolongées par d'autres initiatives.

Information et sensibilisation

Un des objectifs du classement est de témoigner d'une forme remarquable, construite au fil des générations, de relations vivantes entre l'homme et un milieu naturel. Le site raconte une histoire et une géographie, véhicule une mémoire des lieux, provoque la surprise, suscite l'émotion.

Toutefois le territoire proposé au classement étant perçu, par bien des aspects, comme assez secret dans un environnement urbain proliférant, la préservation de son paysage au nom de l'intérêt général doit être accompagnée d'une démarche forte pour mettre des éléments d'information et de sensibilisation à la disposition du public.

L'information aux portes d'entrée du site classé pourra proposer un plan des lieux, des itinéraires avec repères et points forts, des éléments d'histoire du site et un rappel des règles de conduite.

Le jalonnement des chemins à l'intérieur du site pourra comporter un balisage de base mais aussi des éléments de type parcours d'interprétation, plus suggestifs que didactiques, destinés à sensibiliser le

– Signalétique des Sentiers du Rhône et panneau pédagogique dans le vallon de Chantemerle.

public, à aiguiser sa curiosité et son sens de l'observation, à faire appel à son imaginaire, à mettre en valeur l'originalité et telle particularité du site. Des lieux voués à une information plus complète du public existent déjà – ou peuvent être créés – à l'extérieur du site.

La composition graphique des informations et le design du mobilier pourraient être étudiés en relation avec ceux mis en œuvre par les collectivités territoriales impliquées dans la gestion du territoire. Cette recherche de coordination n'implique pas nécessairement une similitude de présentation, mais simplement une réflexion sur les nécessaires continuités et discontinuités à faire ressortir.

Conclusion

Ces orientations de gestion sont bien dans le fil des actions initiées dès l'année 1994 par le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, en partenariat avec le département du Rhône (dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles), avec le Grand Lyon (dans le cadre des Projets Nature) et avec les trois communes du Syndicat (Dardilly, Écully, Charbonnières-les-Bains). Dans une préfiguration de ce que pourrait être un partenariat de gestion du site classé, une telle structure, augmentée du concours de La Tour-de-Salvagny et de Marcy-l'Étoile, redéfinie dans son périmètre d'intervention et dotée de moyens renforcés, aurait un rôle capital à jouer en tant qu'outil opérationnel.

Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement
et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Tél. 04 26 28 60 00

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Étude, texte et mise en pages

Richard Bosquillon
Allochon-Bosquillon Paysagistes

Mars 2016